

RAPPORT D'ÉTAPE DES FORUMS

JUILLET 2020



RAPPORT D'ÉTAPE DES FORUMS

JUILLET 2020

ÉDITO



Chers amis,

Lorsque les militants des Républicains m'ont fait confiance, le 13 octobre 2019, pour assurer la présidence des Républicains, je me suis fixé deux priorités : rassembler notre famille politique et bâtir ensemble, pierre par pierre, un projet ambitieux pour notre pays.

Ce qui fait de nous un parti de gouvernement c'est que nous veillons toujours à être force de propositions autant que force d'opposition à chaque fois que nous jugeons la politique du gouvernement contraire aux intérêts de la France. Nous devons parler de tous les sujets à tous les Français.

Nous avons lancé douze forums traitant de grands thèmes transversaux qui sont autant d'enjeux majeurs pour notre nation et pour les Français : fractures territoriales, liberté d'entreprendre, environnement, santé, alimentation, sécurité, justice, Europe, ascenseur social, travail, place des séniors, avenir de la jeunesse, éthique et progrès, cohésion nationale...

Nos travaux sont guidés par une exigence constante : coller au plus près du quotidien des Français, à leurs besoins et à leurs problèmes en posant des diagnostics lucides et en apportant des solutions concrètes. Répondre, aussi, aux grands enjeux de notre siècle, comme la préservation des ressources naturelles et l'accroissement démographique, la sécurité alimentaire, la lutte contre le réchauffement climatique.

Notre mouvement s'est mis collectivement au travail en s'appuyant sur la compétence, l'action et les idées de nos députés nationaux, sénateurs, députés européens, élus territoriaux, et s'est ouvert à la société civile.

Je n'ai pas voulu confier la préparation du projet à une seule personne : toute notre famille politique s'est mobilisée pour commencer à bâtir un projet collectif et de nombreux experts de la société civile nous ont rejoints.

Notre travail a été également alimenté par les contributions écrites de nos militants et sympathisants. Je sais ce que nous leur devons et les en remercie. J'ai aussi souhaité qu'une place de premier plan soit réservée, aux côtés de nos parlementaires, aux élus des territoires, à la fois au sein de notre équipe dirigeante et dans nos forums. Forts d'un ancrage local inégalable, les Républicains sont le premier parti de France en nombre d'élus locaux. C'est une force pour construire un projet en prise avec la réalité du terrain.

Ces forums ont été conçus comme un chaudron à idées. Pendant le confinement, grâce aux visioconférences, les réunions quotidiennes se sont multipliées et enrichies de nouveaux membres nous permettant d'approfondir davantage le travail de fond et d'intégrer les enseignements de la crise sanitaire, notamment sur les fragilités structurelles du pays que la crise du Covid-19 a révélées.

Cette crise globale, inédite, dont les conséquences économiques, sociales et géopolitiques interrogent à la fois notre modèle de société mondialisée et le rôle de l'État-nation dans ses missions fondamentales doit être l'occasion d'une prise de conscience durable de nos faiblesses, afin de changer nos paradigmes et de réinventer des politiques publiques efficaces.

Les forums, ce sont déjà plus de 90 réunions et pas moins de 80 experts qui se sont mobilisés autour de notre projet. J'ai souhaité qu'un rapport d'étape rende compte de ce travail inédit au sein de notre mouvement. C'est un premier document qui présente nos axes de réflexion et nos premières pistes de propositions et qui sera envoyé dans les fédérations : nous devons l'enrichir en organisant des réunions locales ouvertes non seulement à nos militants et sympathisants mais aussi à tous nos concitoyens, représentants de la société civile, milieux socio-professionnels, experts, etc. Toutes les contributions des fédérations pourront nous parvenir via l'adresse mail : forums@republicains.fr et seront intégrées à nos travaux.

Ce rapport témoigne que nous avons franchi une première étape dans notre reconstruction. Mais le chemin est encore long. D'ici à l'été 2021, nous devons bâtir un vrai programme pour une vraie alternance avec des mesures audacieuses. Car c'est à nous que revient la tâche d'offrir aux Français des raisons d'espérer à nouveau en leur avenir et en celui de leurs enfants. Avec comme boussole ce qui a toujours été l'essence du gaullisme : rétablir la France dans ce qu'elle a de grand.

Bâtir la France de demain, c'est notre ambition collective.

Je remercie particulièrement tous ceux qui participent régulièrement à nos travaux, car sans leur engagement et leur concours, ce grand projet collectif ne pourrait voir le jour.

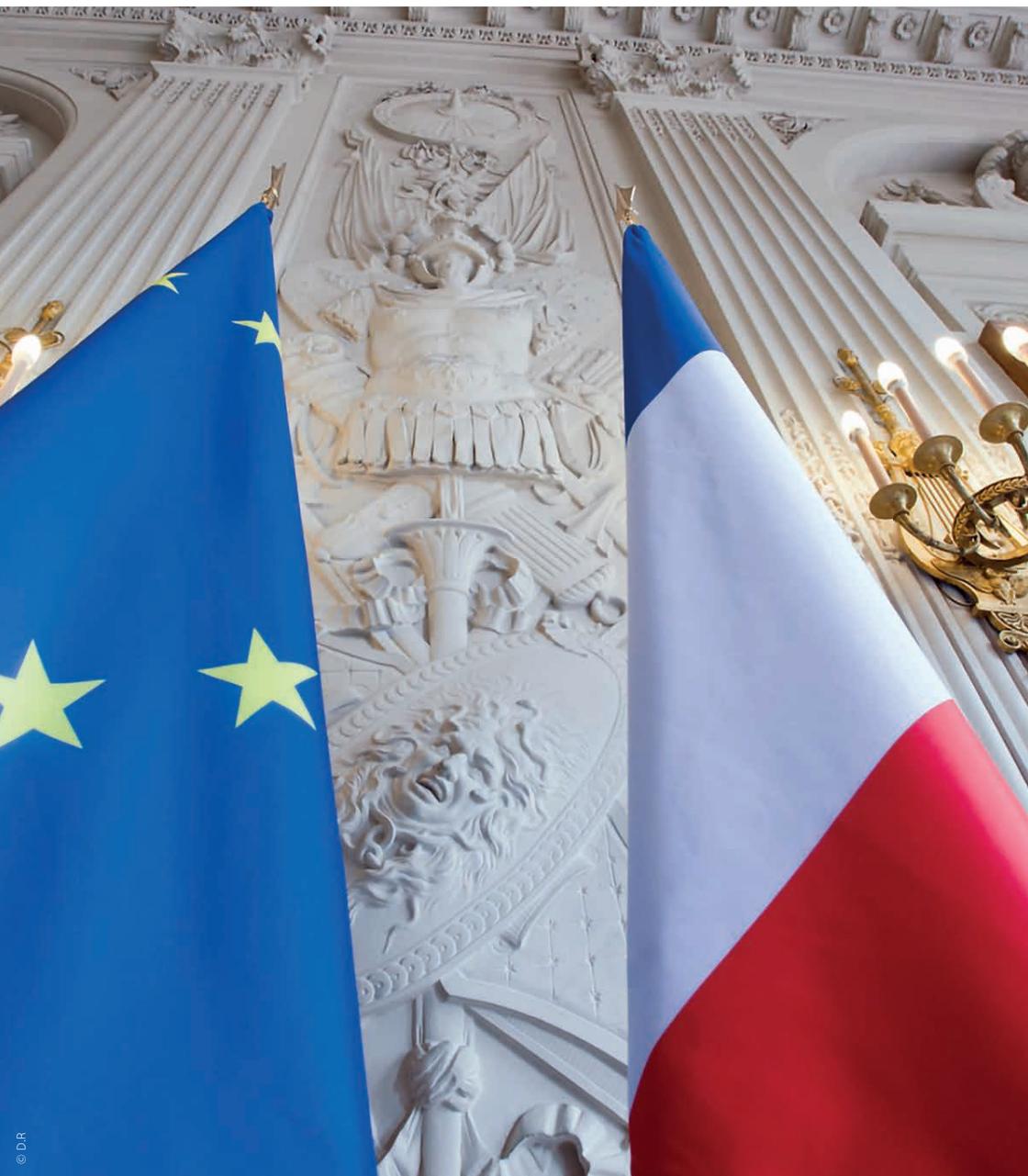
Fidèlement.



Christian JACOB
Président des Républicains

TABLE DES MATIÈRES

ÉDITO.....	3
FORUM 1 : RÉAFFIRMER LE RÔLE DE LA FRANCE EN EUROPE ET DANS LE MONDE.....	7
FORUM 2 : SOUTENIR LES ENTREPRISES, LIBÉRER LE TRAVAIL ET CRÉER DES EMPLOIS	17
FORUM 3 : VALORISER LE RÔLE DES SÉNIORS ET PROTÉGER NOS AÎNÉS.....	25
FORUM 4 : AVEC LES JEUNES, PRÉPARER LEUR AVENIR.....	35
FORUM 5 : GARANTIR AUX FRANÇAIS LA QUALITÉ DE LEUR ENVIRONNEMENT ET DE LEUR ALIMENTATION.....	45
Environnement et santé.....	45
Agriculture et alimentation	61
FORUM 6 : RÉDUIRE NOS ÉMISSIONS DE GAZ À EFFET DE SERRE SANS PÉNALISER LES FRANÇAIS.....	69
FORUM 7 : RESTAURER LA SÉCURITÉ ET L'AUTORITÉ DE L'ÉTAT	81
FORUM 8 : RÉPARER LES FRACTURES TERRITORIALES.....	95
Politiques pour la ruralité.....	95
Politiques pour la ville.....	104
FORUM 9 : RENFORCER LA COHÉSION NATIONALE	111
FORUM 10 : RELANCER L'ASCENSEUR SOCIAL	121
FORUM 11 : TROUVER UN ÉQUILIBRE ENTRE ÉTHIQUE ET PROGRÈS TECHNIQUE.....	135
Numérique	135
Bioéthique	147
FORUM 12 : PRÉSERVER LA SANTÉ, NOTRE PATRIMOINE COMMUN	157
ANNEXES.....	167
Annexe 1 : Plan de relance des Républicains	167
Annexe 2 : Contre-projet des Républicains sur les retraites.....	174
Annexe 3 : Propositions des Républicains pour l'agriculture face à la crise du Covid-19	175
Annexe 4 : Propositions des Républicains sur l'immigration.....	179
Annexe 5 : Plan d'urgence des Républicains pour sauver la culture	185



FORUM 1 : RÉAFFIRMER LE RÔLE DE LA FRANCE EN EUROPE ET DANS LE MONDE

1. CONSTATS

La crise du Covid-19 aura des impacts colossaux sur l'économie de l'Europe et oblige, dans l'immédiat, à coordonner les différents plans de relance et, à moyen-long terme, à refonder l'Union européenne

Les derniers chiffres de la Commission européenne sur l'évolution du PIB des États membres affichent des baisses entre 6,5 et 9,5% selon les pays, pour l'année 2020.

Prévisions de croissance (PIB) de la Commission européenne (mai 2020)

Pays	2018	2019	2020	2021
U.E	2.1	1.5	-7.4	6.1
Zone Euro	1.9	1.2	-7.7	6.3
France	1.7	1.3	-8.2	7.4
Allemagne	1.5	0.6	-6.5	5.9
Italie	0.8	0.3	-9.5	6.5
Espagne	2.4	2.0	-9.4	7.0

En réalité, la perte pour la France serait plutôt de l'ordre de -11%, comme annoncé par le ministre de l'Économie le 2 juin dernier.

Le Plan de relance de l'Union européenne

La Commission européenne a présenté fin mai un plan ambitieux et inédit, sous l'égide du programme « Next Generation EU », de 750 milliards d'euros, qui viendront s'ajouter à quelques 540 milliards d'euros de la BCE (240 milliards d'euros de prêts via le Mécanisme européen de stabilité) ; de la BEI (200 milliards d'euros du fonds de garantie pour les entreprises) ; du budget européen (100 milliards d'euros visant à soutenir les plans de chômage partiel dans les États membres).

Au total, 1 300 milliards d'euros de l'UE qui devront être validés par le prochain Conseil européen de juillet et qui, dans le cas de la France, notamment, serviront sans doute à financer une partie des plans sectoriels du gouvernement.

Après des débuts timides, nous pouvons nous réjouir que l'Union européenne ait pris la mesure de l'ampleur de la crise et que les institutions se soient fortement mobilisées, aux côtés des États membres, pour les citoyens européens.

Pas un seul État membre ne peut faire face, seul, à cette crise et surtout à la relance nécessaire : l'Europe retrouve ainsi son utilité, mais doit affirmer désormais sa crédibilité. Pour l'heure, certains États ne sont pas favorables à une mutualisation des risques, et donc des dettes. Nous assistons là à des divergences notoires entre partenaires européens.

L'implication de la Chancellerie allemande a aussi été déterminante pour mettre sur pied un plan de relance inédit.

Sur le fond, les Républicains seront vigilants quant à la dynamique de « mutualisation » des risques et des dettes, surtout lorsqu'il s'agit de se lancer dans des emprunts massifs, sans savoir réellement pour l'heure comment les rembourser.

Il serait aussi dangereux de faire des pas supplémentaires vers plus d'intégration européenne, sans ressources adéquates. Certaines nouvelles ressources propres peuvent nous convenir, à l'image de la barrière écologique que nous défendons (« mécanisme d'ajustement carbone aux frontières » dans les propositions de la Commission) mais en aucun cas nous ne pourrions imposer aux citoyens une pression fiscale supplémentaire.

Soyons aussi vigilants quant à la solidité de la Commission européenne en tant qu'institution empruntant sur les marchés financiers.

Attention enfin à la rhétorique de l'argent - pour l'heure virtuel - « déversé » dans l'économie. Nous ne pouvons pas nous contenter de parler de centaines de milliards d'euros sans expliquer les projets directs qui seront financés.

Les Républicains soutiennent donc une approche positive : soyons concrets, le plus possible, pour afficher une ligne claire, et parlons aux citoyens et aux acteurs économiques d'investissements réels, de projets d'avenir, particulièrement dans notre appareil productif et nos secteurs stratégiques : agriculture, alimentation, énergie, industrie, notamment.

D'un autre côté, si cette crise a pu donner le spectacle d'une Europe divisée entre pays du Nord et du Sud, notamment au sujet des "coronabonds", et aurait pu conduire à de nouveaux Brexit, notamment de l'Italie, très touchée par la crise, elle a également montré des exemples réussis de coopération. Par exemple, la coopération transfrontalière en matière de transport de malades et / ou de mise à dispositions de matériels entre pays pendant la crise, notamment entre l'Allemagne, la Belgique et la France.

Cette crise a surtout dévoilé au grand jour les failles du fonctionnement de l'UE : notamment les blocages du fait de la règle du vote à l'unanimité ; les lenteurs bureaucratiques et technocratiques ; la dépendance de l'Europe envers l'étranger, notamment la Chine. Cette crise nous oblige donc à réfléchir à une véritable réforme de l'UE afin d'assurer une gouvernance efficace autour de coopérations renforcées ; promouvoir une véritable indépendance industrielle, notamment à travers la réforme du droit de la concurrence et de la politique commerciale européenne.

L'enjeu de la sécurité alimentaire de l'Europe nécessite une réforme globale de la PAC

La croissance de la demande alimentaire liée à l'accroissement démographique mondial est un enjeu majeur pour l'agriculture européenne, non seulement en termes de sécurité alimentaire mais aussi pour l'opportunité de marchés à conquérir.

La population mondiale augmentera de 1,5 milliard d'habitants d'ici 2030, surtout en Afrique. L'agriculture va devoir, dans les prochaines années, relever un défi de taille : produire suffisamment pour nourrir les populations alors que les surfaces agricoles vont probablement diminuer sous l'effet de l'urbanisation et du changement climatique.

Dès lors le maintien d'une forte production agricole et du foncier agricole sur le sol européen, notamment face à l'accaparement des terres pratiqué par certains États, est un enjeu stratégique et économique fondamental.

C'est la raison pour laquelle il est indispensable de maintenir une PAC ambitieuse et de refuser toute baisse de son budget. Au contraire, la PAC doit devenir une véritable politique stratégique de l'UE.

La crise du multilatéralisme peut être une opportunité de redonner à la France un véritable rôle international

Le fonctionnement de l'ONU n'est plus adapté aux défis du XXI^e siècle : trop de blocages, pas assez d'efficacité dans l'action, et surtout une capacité de certains États à outrepasser les décisions onusiennes.

Afin de faire face aux difficultés croissantes des opérations de maintien de la paix de l'ONU, le Secrétaire général a lancé l'initiative « Action pour le maintien de la paix » auprès de toutes les parties prenantes (États, contributeurs financiers, pays hôtes, ONG, etc.) visant à agir collectivement pour recentrer le maintien de la paix sur des mandats plus ciblés, appliquer le programme pour les femmes, la paix et la sécurité, renforcer la sécurité du personnel de maintien de la paix... Pour l'instant, cette initiative n'a pas donné beaucoup de résultats concrets.

Tout en reconnaissant l'inefficacité du système, due notamment aux vetos quasi systématiques de la Chine et de la Russie et en tant que membre permanent du Conseil de Sécurité, la France devrait pouvoir utiliser de façon plus efficace ce levier de puissance, et acter le fait que l'organisation ne peut plus être calquée

sur un modèle qui date de l'après-guerre. Une réforme structurelle est nécessaire. Par ailleurs, la France doit rester un moteur de l'ONU dans le sillage de la politique volontariste dont ont fait preuve tant Jacques Chirac, notamment lorsque la France s'est opposée à l'intervention en Irak en 2003, que Nicolas Sarkozy, qui avait par exemple demandé et obtenu le statut intermédiaire d'État observateur pour la Palestine.

A contrario, la décision d'Emmanuel Macron qui a accepté de partager avec l'Allemagne le siège de membre permanent au Conseil de Sécurité, au-delà du symbole européen, se traduit en fait, pour certains, par une perte réelle d'influence de la France.

La même nécessité de réforme peut s'appliquer à l'OMC, qui est à un niveau de blocage sans précédent : l'Organe de Règlement des Différends (ORD) est paralysé, les États-Unis refusant de nommer deux arbitres dont les mandats ont expiré début décembre, en suivant la politique de Donald Trump de se retirer progressivement des principales instances multilatérales (Accord de Paris sur le climat, UNESCO...). Le choix du prochain Directeur général de l'organisation sera aussi déterminant en termes d'influence.

Comme pour les accords de Paris sur le climat, il s'agit donc pour la France d'être initiateur, dans le cadre du G7, d'une dynamique de changement et de participer de manière constructive à la redéfinition d'un nouvel ordre multilatéral dans un monde plus multipolaire que jamais. Ce nouveau cadre multilatéral serait à mettre en cohérence avec l'objectif de retrouver un rôle moteur dans la construction d'une nouvelle Union européenne.

Les défis démographiques et migratoires sont devant nous

L'Union européenne, qui compte 513,5 millions d'habitants en 2019 (contre 512 millions en 2018), est en première ligne en termes de vieillissement de la population : sa démographie est déclinante. Par comparaison, en 2019, la population mondiale était de 7,7 milliards d'habitants et les Nations Unies en annoncent 9,7 milliards en 2050 dont 2,5 milliards d'habitants en Afrique.

Par ailleurs, le flux de migrants arrivant en Europe n'a pas diminué : en 2019, plus de 600 000 primo-demandeurs d'asile ont effectué une demande au sein des 27 États membres de l'UE dont 142 000 en Allemagne (23 %), 120 000 en France (20 %), 75 000 en Grèce (12%) et 35 000 en Italie (6%). Ce chiffre est en hausse de 12% par rapport à 2018 (549 000 demandes), même s'il reste loin de la crise migratoire de 2015 où le pic était de 1,3 million de demandes. Pour la France, il s'agit d'une augmentation de 8 %, soit 8 500 de plus par rapport à 2018. La nécessité de contrôler l'immigration n'est pas derrière nous, mais bien devant nous.

La nécessité de bâtir une défense européenne sur un projet politique pour l'Europe et une alliance avec les États Unis, avec la question de la pertinence de l'OTAN

5^e du classement mondial avec 63,8 milliards de dollars investis, la France pèse pour 3,5 % dans les dépenses militaires mondiales, devant le Royaume-Uni (50 milliards) et l'Allemagne (49 milliards). Avec un budget de défense supérieur à 2 % du PIB, ces trois pays sont les seuls, parmi les États membres de l'UE également membres de l'OTAN, à respecter leurs engagements vis-à-vis de cette organisation.

L'UE est actuellement présente sur trois continents, où sont déployées 17 missions civiles ou militaires, avec plus de 5 000 personnels (civils et militaires). A titre de comparaison, Barkhane représente déjà 4 500 militaires français engagés sur plus de 30 000 militaires français qui sont engagés dans le monde.

Alors qu'Emmanuel Macron a fait le choix du saut en avant en défendant une « armée européenne », structure supranationale, fédéraliste, qui n'a pas de sens opérationnel, et a indiqué que l'OTAN était en « état de mort cérébral », nous pensons que, s'il est urgent de concrétiser l'Europe de la défense afin de retrouver notre autonomie stratégique, elle ne doit pas être vue comme une alternative à opposer à l'OTAN.

La complémentarité des actions, sans superposition inutile de l'effort et des dépenses notamment, devrait être privilégiée. Rationaliser, pour plus d'efficacité, est un objectif. Cependant l'Europe, entendue au sens d'une Union d'États-nations, ne saurait être subordonnée à une suprématie militaire étrangère via l'OTAN. Ce qui implique que les Européens doivent, enfin, assumer collectivement la responsabilité de leur sécurité. On peut vraisemblablement se poser la question de savoir si l'OTAN dans sa forme actuelle est encore pertinente alors que plusieurs de ses membres, et pas des moindres (États-Unis, Turquie), se désolidarisent de plus en plus fréquemment et ouvertement des Européens. Également, de réfléchir à l'opportunité de créer un autre type de lien transatlantique pour l'avenir, au-delà même de l'OTAN, alors que s'accroissent des divergences entre Européens et Américains.

Notre action doit aussi être fondée sur des principes et des convictions fortes liées à l'indépendance et à la souveraineté nationale. Deux piliers semblent nécessaires : d'une part, un véritable projet européen de défense qui ne peut être que politique, pour avoir des effets techniques ; de l'autre, l'indépendance retrouvée, face à l'hégémonisme extérieur. Au fond, le projet européen doit se renforcer de façon autonome : sans rompre avec les Américains, mais avec une indépendance nécessaire qui doit s'affirmer dans le temps.

2. AXES DE RÉFLEXION

Objectif 1 : Faire de la PAC une stratégie européenne de long terme

- S'opposer à toute baisse du budget de la Politique agricole commune (PAC) et le maintenir intégralement pour défendre notre agriculture française en Europe, en préservant notamment les paiements directs.
- Créer un fonds européen permanent de prévention et de gestion des crises agricoles incluant des instruments contracycliques permettant de garantir aux agriculteurs un revenu stable en cas de baisse importante des prix mondiaux.
- Construire une agriculture de production d'avenir, grâce au soutien aux jeunes agriculteurs, à la modernisation des exploitations, en protégeant nos terres agricoles de la financiarisation et en confortant notre volonté exportatrice.
- Refuser la baisse du Fonds européen pour les affaires maritimes et la pêche (FEAMP), et investir pour moderniser durablement nos flottes et soutenir les jeunes pêcheurs.
- Négocier un accord spécifique avec le Royaume-Uni dans le cadre du Brexit, pour défendre l'accès des pêcheurs français aux eaux britanniques.
- Adopter une politique européenne incitant la consommation de produits agricoles et de pêche locaux, pour développer les circuits-courts, notamment dans les cantines scolaires.

Objectif 2 : Réformer la gouvernance de l'UE

- Face à une Europe trop technocratique et souvent bloquée par les votes à l'unanimité, mettre en place l'Europe des coopérations renforcées - Europe dite à plusieurs vitesses - favorisant ainsi le volontariat dans la mise en œuvre de certains mécanismes nouveaux. En clair : certains États membres devront pouvoir enfin « aller plus loin » et ne plus être « bloqués » par d'autres ; notamment dans le contexte d'urgence sanitaire et économique et de relance.
- S'opposer à tout élargissement de l'UE et arrêter les négociations d'adhésion avec l'Albanie et la Macédoine du Nord.

Objectif 3 : Faire de l'Europe une puissance industrielle, qui défend ses entreprises et ses emplois

- Renforcer le « Mécanisme européen de filtrage des investissements étrangers ». Alors qu'il n'est toujours pas véritablement en œuvre à l'échelle de l'UE, certains États membres ont déjà des mécanismes visant à contrôler les investissements étrangers sur leur territoire, notamment pour les entreprises stratégiques. Il s'agirait de l'étendre, rapidement, notamment aux secteurs sanitaires.
- Revoir les règles européennes d'appels d'offre afin de permettre le recours aux produits locaux dans la restauration collective notamment ; réviser la section 3 de la directive 2014/24/UE, qui traduit le principe de non-discrimination et d'égalité d'accès aux marchés publics des traités européens en permettant l'exclusion des marchés publics de restauration collective.

- Revoir le droit de la concurrence au niveau européen, car la politique industrielle est parfois perçue comme le parent pauvre de la libéralisation du marché unique. Il faut réexaminer les règles de concurrence de l'UE, évaluer les conditions imposées en matière de contrôle des concentrations et les lignes directrices concernant les aides d'État, afin de permettre l'émergence de leaders européens dans les secteurs stratégiques tels que la pharmaceutique, l'énergie, les transports, l'intelligence artificielle.
- Mettre en place la barrière écologique : nous proposons de taxer les émissions de carbone rendues nécessaires pour la production et le transport des produits importés en Europe. Face aux produits importés de l'autre bout de la planète, c'est à la fois un outil pour lutter contre dumping (et ainsi protéger nos entreprises et nos emplois) et pour protéger l'environnement naturel du continent. C'est l'exemple même d'une ambition politique qui allie protection de l'environnement et promotion de notre économie nationale / européenne.
- Mettre en place une taxe d'égalisation des géants extra-européens du numérique (dits « GAFAM » pour Google, Apple, Facebook, Amazon, Microsoft), pour financer l'investissement public européen dans la recherche et l'innovation, notamment l'Intelligence artificielle.

Objectif 4 : Réformer la politique commerciale de l'UE

- En finir avec la naïveté de la politique commerciale et exiger la réciprocité, notamment dans l'ouverture des marchés publics (chinois et américains particulièrement dont respectivement 0 et 10% sont accessibles aux entreprises européennes, alors que les marchés publics européens sont ouverts à hauteur de 90%).
- Réserver au moins 50 % du marché européen aux entreprises de l'UE, notamment à nos PME, à travers la mise en place d'une préférence européenne claire, autrement appelée « *Buy European act* ».
- Affirmer le rôle international de l'euro comme alternative au dollar. L'euro est la deuxième monnaie mondiale, constituant 20% des réserves de banques centrales et utilisée dans près de 40% des échanges internationaux. Les accords commerciaux négociés par l'Union européenne devraient contenir des clauses obligeant les échanges à être effectués en euro. L'euro doit aussi être renforcé comme monnaie de réserve, notamment en développant une alternative européenne au système de transactions bancaires internationales SWIFT utilisé pour promouvoir les intérêts américains.

Objectif 5 : Mettre fin au dumping intra-européen

- Mettre un terme au dumping existant au sein même du marché unique européen : un travailleur détaché doit payer ses cotisations sociales dans le pays dans lequel il travaille. Cela passera par la révision du règlement européen sur la sécurité sociale et par une révision ambitieuse des règles du transport routier européen.

Objectif 6 : Affirmer la puissance géostratégique de l'Europe

- Lancer un Plan d'investissement industriel dans la défense et la sécurité collectives. Nous défendons la préférence européenne, afin que les fonds publics (nationaux et de l'UE) soient exclusivement dédiés à nos acteurs européens de l'industrie de défense. Le Fonds européen pour l'industrie de défense, pourtant remis en cause par certains États membres, doit se décliner dans des actions concrètes visant à renforcer notre autonomie stratégique.

Objectif 7 : Faire de la Santé une grande cause européenne

- Lancer un plan industriel et de recherche sanitaire européen. Nous proposons de faire de la Santé une « Grande cause européenne », tout en insistant sur la nécessité de conserver la compétence nationale en la matière, afin de donner la priorité à l'effort commun de recherche au niveau européen. Cela vaut tant pour la recherche scientifique que pour l'industrie de santé, terriblement dépendante de puissances étrangères, notamment de la Chine.
- Lancer un grand plan européen de lutte contre la maladie d'Alzheimer et les maladies neurovégétatives.

Objectif 8 : Faire du Brexit une opportunité pour la France et l'UE

- Dans le cadre des négociations sur le Brexit, obtenir un accord durable pour que les pêcheurs français puissent continuer à pêcher dans les eaux britanniques.
- Refuser tout accord de relation à venir qui ne prendrait pas en compte les intérêts stratégiques de la France et des Français, en matière de sécurité, de défense, de contrôle des frontières, de respect des normes sanitaires, sociales, environnementales notamment. Le Royaume-Uni doit rester un partenaire économique et politique clé, à condition que le cadre de coopération soit réciproque et au bénéfice de tous.

Objectif 9 : Promouvoir une véritable défense européenne et affirmer une ligne claire sur l'OTAN

- Instaurer un État-major permanent de planification et de conduite des opérations, qui seraient décidées et menées souverainement par les États membres qui le souhaitent.
- Développer une solidarité plus forte, financière et logistique, avec tous les pays qui s'engagent pour la sécurité de tous. Les dépenses militaires devraient par exemple pouvoir sortir des critères budgétaires strictes, issus du Traité de Maastricht.

Objectif 10 : Faire baisser l'immigration en Europe

- Instaurer, dans le temps, au-delà des menaces terroristes et désormais sanitaires, un mécanisme de double-frontière, pour assurer une « double-protection », française et européenne, et contrôler les flux migratoires aux frontières extérieures de l'UE et aux frontières nationales.
- Les demandes d'asile doivent être traitées en dehors de nos frontières, dans des centres situés sur les rives Sud de la Méditerranée.
- Ramener systématiquement les bateaux de migrants sur les côtes africaines pour sauver des vies en mer et stopper les filières mafieuses de passeurs.
- Réformer l'aide au développement pour la rendre plus efficace et la conditionner, ainsi que les octrois de visa, à la mise en place d'une politique de natalité et, pour les pays qui le refusent, au retour de leurs ressortissants arrivés illégalement en Europe.
- Stopper tout nouvel élargissement de l'Union européenne et toute ouverture de procédure de négociation d'adhésion.

Objectif 11 : Soutenir des réformes structurelles de l'ONU et de l'OMC, pour plus d'efficacité et de régulation au service de tous les États



FORUM 2 : SOUTENIR LES ENTREPRISES, LIBÉRER LE TRAVAIL ET CRÉER DES EMPLOIS

1. CONSTATS

Avant la crise du Covid-19, la situation macro-économique de la France était calamiteuse

Notre système économique est plus que fragile à cause du poids de la dette et du déficit public. Le bilan d'Emmanuel Macron est désastreux :

- **Des prélèvements obligatoires record** : les impôts, taxes et charges sociales de la France ont atteint un nouveau record historique et européen en 2018 (48,4 % du PIB) selon Eurostat. La France était déjà n°1 avant 2017 mais les prélèvements obligatoires ont encore augmenté en 2018 (+ 0,1 point) contrairement aux engagements du gouvernement.
- **Une dette record** : la dette a franchi le record de 100% du PIB au 3^e trimestre 2019 selon l'INSEE, soit une augmentation de près de 200 milliards d'euros depuis l'élection d'Emmanuel Macron (plus de 200 millions d'euros de dette supplémentaire par jour).
- **Le déficit n°1 de la zone euro** : pour la 1^{re} fois, la France a eu en 2019 le déficit public le plus élevé de tous les pays de la zone euro : 3,1 % du PIB contre 1 % en moyenne dans la zone euro. L'État français est aussi déficitaire que tous les pays de la zone euro réunis.
- **Le déficit commercial n°1 de la zone euro** : le commerce extérieur de la France est toujours très dégradé, ce qui témoigne de la sous-compétitivité chronique de notre économie. Le déficit extérieur a atteint 58,9 milliards d'euros en 2019 (contre 57,8 milliards d'euros en 2017).
- **Le taux de chômage** français est toujours le 4^e plus élevé de l'Union européenne et baisse moins vite que chez nos voisins. Selon l'Observatoire des inégalités, en 2018, un jeune actif sur cinq (19,5 %) âgé de 20 à 24 ans est sans emploi. C'est quatre fois plus qu'il y a quarante ans.

Si les créations d'entreprises se multiplient, rares sont celles qui génèrent de l'emploi : en 2019, 815 000 entreprises ont été créées contre 691 000 en 2018 mais seules 3 % des nouvelles entreprises emploient au moins un salarié au moment de leur création et seulement 36 % des auto-entrepreneurs inscrits sous ce régime étaient encore actifs trois années après leur immatriculation. Qui plus est,

les défaillances d'entreprises sont nombreuses : en août 2019, selon la Banque de France, on en comptait 52 893.

Parmi les faiblesses de la France, nous soulignons également l'insuffisance de la France dans le domaine de la recherche et du développement (R&D). Rapportée au PIB et en intégrant la R&D en défense, la dépense de R&D représente 0,86 % du PIB, ce qui place la France en-dessous des pays leaders (les pays nordiques, la Corée et l'Allemagne) et de « l'objectif de Lisbonne » de 1 % du PIB.

En ce qui concerne la dépense intérieure de R&D (DIRD), c'est à dire les moyens en masse salariale et capitaux nationaux et étrangers mobilisés sur le territoire national par l'État et les entreprises privées pour les travaux de recherche et développement, la France est seulement le 13^e pays du monde d'après l'indicateur UNESCO :

ÉTATS-UNIS	551 milliards de dollars en 2018, soit 2,8 % du PIB (71 % de recherche privée, 12 % de recherche publique).
CHINE	526 milliards de dollars en 2018, soit 2,1 % du PIB (77 % de recherche privée, 22 % de recherche publique).
ALLEMAGNE	129 milliards de dollars en 2018, soit 3,1 % du PIB (67 % de recherche privée, 32 % de recherche publique).
FRANCE	62 milliards de dollars en 2018, soit 2,2 % du PIB (63 % de recherche privée, 32 % de recherche publique).

Les entreprises françaises voient leur développement entravé par plusieurs obstacles

Les entreprises françaises sont confrontées à un carcan administratif très contraignant qui ne leur permet pas de s'adapter aux exigences du marché et d'être compétitives. Le manque de lisibilité et de stabilité des normes et de la fiscalité tend à les pénaliser à la fois dans leur dimension commerciale voire exportatrice et dans leur vie quotidienne.

Le droit du travail est inadapté aux besoins des entreprises : notre Code du travail nuit à l'efficacité du fonctionnement des entreprises par sa complexité. Il compte 3 300 pages (tandis que le droit du travail suisse compte à peine 200 pages).

La France est également le pays de l'OCDE où la quantité de travail par habitant est la plus faible (moyenne de 630 heures par habitant et par an contre 722 en Allemagne), notamment en raison des 35 heures et de l'âge de départ à la retraite.

Un temps de travail qui ne permet pas d'assurer une économie compétitive : la part des actifs qui travaille plus de 40 heures en France est de 33 % alors qu'elle est de 50 % en Allemagne. Augmenter le temps de travail, c'est créer de la richesse à hauteur de 4 points de PIB en plus. En comparaison, le nombre d'heures travaillées en Allemagne est 15 % supérieur au nombre d'heures travaillées en France :

	Heures travaillées par an et par habitant	Différence
France	630	-
Allemagne	722	+15 %
Royaume-Uni	808	+28 %
USA	826	+31 %

Les coûts de production sont trop élevés : selon un rapport de l'INSEE de 2019, les PME délocalisent surtout pour réduire les coûts. 72 % d'entre elles citent la réduction du coût de la main-d'œuvre comme une motivation importante ou très importante.

La France fait aussi face à une désindustrialisation progressive : en 1980, le pays comptait 7 millions d'emplois industriels, un chiffre divisé par deux à 3,4 millions en 2017. L'emploi industriel est passé de 20 % de la population active en 1990 à 13 % en 2018. Depuis 2017, le gouvernement prétend venir au chevet de l'industrie française mais les dépeçages se multiplient : les chantiers de l'Atlantique à Saint-Nazaire, le dépeçage d'Alstom, les déboires d'Ascoval ne sont que la partie émergée de l'iceberg. La raison de cette situation s'explique notamment par des impôts qui plombent l'attractivité française.

En effet la France enregistre le record européen de l'imposition des entreprises : en 2019, les entreprises ont un taux moyen d'imposition de 60 % du chiffre d'affaires (deux fois plus que le Royaume-Uni), 20 points de plus que la moyenne européenne selon la Banque mondiale. Selon une étude de l'institut COE-Rexecode publiée en 2018, les prélèvements obligatoires pesant sur l'industrie française atteignent 27,9 % de la valeur ajoutée, contre 17,2 % en Allemagne. Selon un rapport du ministère de l'Economie d'avril 2018, les impôts de production sont aujourd'hui six fois supérieurs à ceux de l'Allemagne (3,6 % du PIB contre 0,5 %) et deux fois supérieurs à la moyenne de la zone euro (1,6 %). Le niveau de prélèvements obligatoires de production est une spécificité française qui désavantage nos entreprises. Le montant total de ces prélèvements s'est élevé à 72 milliards d'euros en 2016. C'est un handicap massif pour la France, qui affaiblit notre production industrielle en agissant comme un impôt sur les exportations et une subvention aux importations. De multiples prélèvements frappent les entreprises avant même qu'elles n'aient encaissé le premier euro de bénéfice (comme le forfait social, la cotisation foncière, la cotisation sur la valeur ajoutée, le versement transport, etc.).

Tous ces facteurs font que la France manque d'attractivité pour les entrepreneurs, ce qui induit non seulement la délocalisation des biens mais également la fuite des cerveaux. 79 % de jeunes Français souhaitaient s'expatrier en 2018, pour des raisons professionnelles principalement car ils estiment que l'étranger leur offre des meilleures conditions de travail. Selon le ministère des Affaires étrangères, 1,82 million de Français travaillent hors de France au dernier pointage du 31 décembre 2017.

Focus : le plan de relance des Républicains

(cf. plan complet en annexe)

La France doit faire face à cette gigantesque crise sanitaire, économique et sociale alors que sa situation était déjà singulièrement fragilisée. Au 1er trimestre 2020, la France a connu la pire récession de tous les pays européens selon Eurostat. Avec un PIB en baisse de 5,8 % en un trimestre, notre pays est encore plus frappé que l'Espagne (- 5,2 %) ou l'Italie (- 4,7 %). La crise inédite que nous traversons nous impose d'aller vite pour sauver les emplois et les entreprises mais aussi de voir loin pour reconstruire une économie compétitive, souveraine, juste et durable.

La situation appelle des mesures exceptionnelles à la fois sur le court terme et le moyen terme :

- Une phase de relance à court terme car la priorité absolue doit être de relancer notre économie : agir sur l'offre pour empêcher les faillites d'entreprises et sauver les emplois ; agir sur la demande en soutenant les populations fragiles ;
- Une stratégie à moyen et long terme avec des propositions de réformes structurantes pour renforcer la compétitivité de notre économie, réindustrialiser notre pays, regagner notre souveraineté stratégique, introduire plus de justice dans le partage de la valeur ajoutée et viser une croissance durable.

Outre les mesures que nous avons faites voter au Parlement, lors du confinement, pour protéger et soutenir les acteurs économiques, notre famille politique a présenté, le 2 juin 2020, un plan de relance ambitieux, représentant 10% du PIB, pour accélérer la reprise des secteurs économiques tout en prenant en compte les nouveaux enjeux révélés par la crise.

2. AXES DE RÉFLEXION

Objectif 1 : Baisser la dépense publique pour baisser les prélèvements obligatoires

- Lancer un plan d'économies de 20 milliards d'euros que nous avons déjà présenté dès octobre 2018 : baisser le train de vie de l'État en rationalisant le parc immobilier public (1 milliard d'euros d'économies par an), en optimisant les achats publics (500 millions d'euros d'économies par an), en accélérant la digitalisation des administrations (500 millions d'euros d'économies par an) et en vendant la moitié du parc automobile administratif (500 millions d'euros d'économies par an) ; lutter implacablement contre la fraude fiscale et sociale (15 à 45 milliards d'euros de fraude par an), reporter progressivement l'âge de départ à la retraite (30 milliards d'euros d'économies par an à terme), etc.
- Ouvrir d'autres débats sur les priorités à financer, notamment concernant les minima sociaux ou encore l'immigration et la transformation de l'AME en AMU.

Objectif 2 : Augmenter la productivité et la compétitivité de nos entreprises

- Baisser les charges sociales et fiscales en revenant à la défiscalisation et désocialisation des heures supplémentaires.
- Permettre, par la négociation au niveau de l'entreprise, d'augmenter le temps de travail et d'augmenter ainsi les salaires.
- Baisser les charges patronales jusqu'à 3 SMIC pour encourager l'emploi.
- Simplifier les règles administratives pour faciliter le quotidien des acteurs économiques : faciliter les démarches administratives avec la mise en place d'un guichet unique géré par les collectivités territoriales pour orienter les acteurs économiques en fonction de leurs besoins.
- Pérenniser les mécanismes mis en place pendant la crise qui ont apporté leurs preuves : proroger le plan d'aides pour les entreprises en difficulté en prévoyant la réécriture des délais de procédure collective ; encourager le télétravail ; etc.
- Baisser les impôts de production qui ne sont pas affectés aux collectivités.

Objectif 3 : Réindustrialiser la France et relocaliser les activités stratégiques en se dotant d'une véritable politique industrielle

- Elargir le crédit d'impôt recherche à la phase de développement industriel et de mise sur le marché pour soutenir l'effort de réindustrialisation et de relocalisation des TPE, PME et ETI car ce sont elles qui créent les emplois et qui maillent le territoire.
- Baisser la fiscalité par une exonération de l'impôt sur la société durant 3 ans pour les entreprises qui décident de s'implanter dans des zones de revitalisation rurale.
- Exonérer de charges la plus-value faite par l'entreprise lorsque cette dernière sert à l'achat de terrain pour l'implantation d'un nouvel établissement industriel ou pour du réemploi industriel.

Objectif 4 : Investir dans la recherche et l'innovation

- La politique de recherche et d'innovation de l'État doit inciter la recherche publique à travailler avec les entreprises privées.
- La progression des chercheurs ne doit pas se faire en fonction des publications qu'ils réalisent mais en fonction du partage des connaissances. Le critère actuel pour évaluer la légitimité d'un chercheur est le nombre de ses publications. Nous proposons d'inciter les chercheurs à la transmission de leurs connaissances, permettant ainsi de mieux former les étudiants et les futurs chercheurs.
- Augmenter le budget de la recherche appliquée.
- Faire de la coopération entre les différents pôles de recherches afin de multiplier les connaissances dans les secteurs d'avenir.



FORUM 3 : VALORISER LE RÔLE DES SÉNIORS ET PROTÉGER NOS AÎNÉS

1. CONSTATS

Le vieillissement progressif de la population française

En 2050, 1 Français sur 3 aura plus de 60 ans. Le vieillissement de la population est loin d'être un phénomène nouveau : le nombre de séniors doublant presque tous les 50 ans depuis 1920. Aujourd'hui, 13,4 millions de personnes habitant en France ont 65 ans ou plus, soit 20 % de la population. Cette proportion a progressé de 4 points en 20 ans et place la France au niveau de la moyenne de l'Union européenne. 57 % des séniors sont des femmes et, du fait de leur plus grande espérance de vie, leur part croît avec l'âge : elles représentent 53 % des personnes âgées de 65 ans, mais près des deux tiers de celles de 85 ans et les trois quarts de celles de 95 ans.

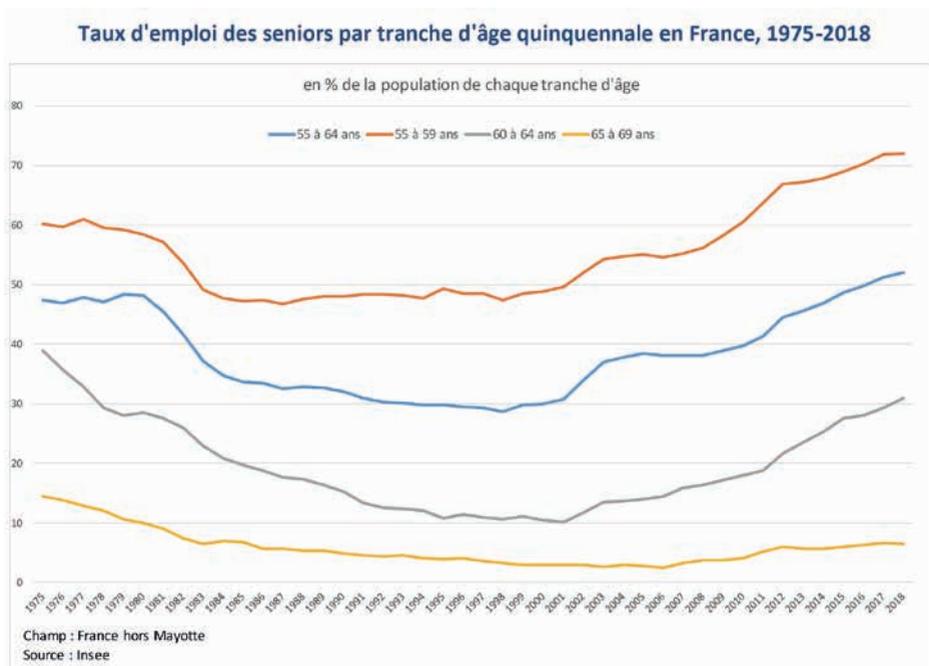
D'ici 2070, la France comptera près de 22 millions de séniors (30 % de la population). A noter que l'espérance de vie à la naissance a quasiment doublé entre 1890 et 2017, passant de 44 à 85 ans pour les femmes et de 41 à 79 ans pour les hommes mais l'espérance de vie en bonne santé, définie comme « sans incapacité permanente ou temporaire au sein de l'espérance de vie » est seulement de 64,5 ans pour les femmes et de 63,4 ans pour les hommes.

L'emploi des séniors a progressé en France, mais est l'un des plus bas d'Europe pour les 60-64 ans. Par ailleurs, les séniors restent au chômage plus longtemps que le reste des actifs

En 2018, 56 % des personnes âgées de 55 à 64 ans en France étaient actives selon le Bureau international du travail (BIT) : 52,1 % étaient en emploi et 3,8 % étaient au chômage, soit un taux de chômage de 6,9 %.

En 2017, le cumul emploi-retraite concernait 473 200 séniors, soit 16 500 de plus qu'en 2016 dont 7 % des 60-64 ans. Pour les 65-69 ans, les proportions sont un peu plus importantes avec près de 170 000 personnes. Pour les 70 ans et plus, le nombre est estimé à 80 000.

Le redressement du taux d'emploi des séniors est significatif depuis le début des années 2000, et a été très prononcé depuis 2007-2008. Cependant il a ralenti depuis 2012-2013 et a été essentiellement porté par les femmes.



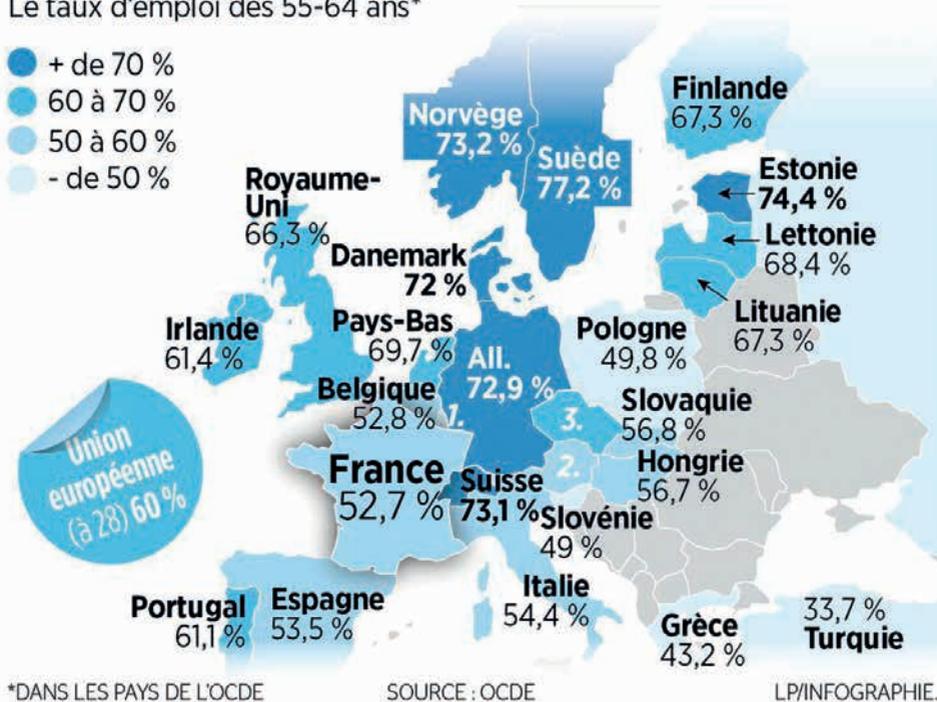
Cette progression résulte d'un changement de paradigme des politiques publiques : d'une part, les différents dispositifs favorisant le retrait du marché du travail des salariés âgés tels que dispositifs de préretraite, dispense de recherche d'emploi ont été abandonnés ; d'autre part, les réformes successives de l'assurance vieillesse ont conduit à un report de l'âge effectif moyen du départ à la retraite, qui s'établit aujourd'hui à 62,5 ans.

Malgré cette progression depuis 20 ans, le taux d'emploi des seniors reste faible par rapport à la moyenne de l'Union européenne et de l'OCDE : 52,1 % en 2018, contre 58,7 % pour l'ensemble de l'UE et 61,4 % pour les pays de l'OCDE pris dans leur ensemble. Notamment, le taux d'emploi des 60 à 64 ans demeure l'un des plus bas de l'UE et de l'ensemble des pays avancés : 31,0 % en 2018, contre 44,4 % pour l'ensemble de l'UE et 51,4 % pour les pays de l'OCDE.

L'Europe du Nord montre l'exemple

Le taux d'emploi des 55-64 ans*

- + de 70 %
- 60 à 70 %
- 50 à 60 %
- - de 50 %



Par ailleurs, les chômeurs seniors connaissent des difficultés plus importantes de retour à l'emploi que les autres classes d'âge : 60,2 % des 55 ans ou plus qui sont au chômage le sont depuis au moins un an en 2018, contre 41,8 % pour les 15 ans ou plus.

Le bénévolat des seniors est en baisse

Les seniors jouent un rôle important dans le bénévolat au sein des associations notamment à vocations sociales, politiques, religieuses, syndicales, municipales, mais depuis plusieurs années, le taux d'engagement diminue chez les personnes âgées est passé de 26 % en 2010 à 20% en 2019 pour les 55-64 ans et de de 38% en 2010 à 31 % en 2019 pour les 65 ans et plus.

Plusieurs facteurs expliquent cette baisse de l'engagement bénévole des seniors : les difficultés accrues de fin de carrière, qui engendrent notamment « un besoin de souffler » ; la nécessité de se consacrer à sa famille ; la pratique du cumul emploi / retraite ; l'augmentation de l'âge du départ à la retraite, passé en moyenne de 61,7 ans à 63,3 ans entre 2010 et 2017 (sans les départs anticipés).

La dépense publique pour les séniors : près de 338 milliards d'euros pour les retraités et les personnes dépendantes

Il y a plus de 14 millions de retraités en France (au 31 décembre 2018, soit +1,5 % par rapport à 2017), et plus de 380 000 retraités qui cumulent un emploi salarié avec une retraite : un chiffre en constante augmentation.



Les régimes de retraite ont versé 313,9 milliards d'euros de pensions de vieillesse en 2017 (277,4 milliards de droits directs et 36,5 milliards de réversion) soit 6 milliards de plus qu'en 2016. L'équivalent de 13,7 % du PIB. On parle aussi de 3,2 milliards d'euros d'allocations de minimum vieillesse.

La dépense publique liée à la dépendance devrait presque doubler d'ici 2060

En 2020, il y aura 1,4 million de personnes dépendantes et selon l'INSEE et la DREES ce nombre passerait à 2 millions en 2040. En 2060, il y aurait 2,4 millions de personnes âgées dépendantes. Sur 1,2 million de bénéficiaires de l'APA, l'Allocation personnalisée d'autonomie, 60 % sont à domicile et 40 % en établissement. Les estimations indiquent que la dépense publique augmenterait de 6,2 milliards d'euros en 2024 et de 9,2 milliards d'euros en 2030 : le pays consacrerait alors 1,6 % du PIB à la prise en charge de la dépendance contre 1,2 % actuellement.

En 2018, la prise en charge de la dépendance a coûté 23 milliards d'euros à la France dont 13 milliards sont pris en charge l'Assurance maladie ; 6 milliards par les Conseils départementaux ; 2 milliards par la Caisse nationale de solidarité pour l'autonomie (CNSA) et d'autres fonds, par l'État, sous forme d'exonérations fiscales ou aides au logement. Le reste à charge pour les particuliers est de 7 milliards d'euros. Le reste à charge mensuel peut aller jusqu'à plusieurs milliers d'euros, mais la moyenne s'établit à 490 euros par personne âgée dépendante.

Selon une étude de la DREES de 2017 « Personnes âgées dépendantes » : les dépenses de prise en charge pourraient doubler en part de PIB d'ici à 2060. Le besoin de financement global lié à la dépendance s'élèverait à environ 30 milliards d'euros, soit 1,4 % du PIB et passerait d'ici 2060 à 2,78 % du PIB, soit près de 50 milliards d'euros.

Le nombre de personnes atteintes de maladies neurodégénératives va doubler en 10 ans

La nombre de personnes atteintes de maladies neurodégénératives comme Alzheimer et Parkinson va doubler au sein de l'Union européenne d'ici 10 ans :

- En 2030, près de 260 000 personnes seront traitées en France pour la maladie de Parkinson (contre 215 000 en 2015) et 12 millions au sein de l'UE (contre 6,3 millions en 2019) ;
- En 2040, plus de 2 millions de Français (contre 1 275 000 en 2020) et 14 millions d'Européens (contre 9 millions en 2020) seront diagnostiqués avec la maladie d'Alzheimer.

Ces maladies, qui plongent dans la détresse des familles entières, correspondent actuellement à près de 3 millions d'aidants en France pour les seuls malades d'Alzheimer et engendrent des coûts non négligeables quant à la soutenabilité financière de nos systèmes de protection sociale :

- En France, aujourd'hui, 5,3 milliards d'euros sont dédiés aux frais médicaux pour la maladie d'Alzheimer et 3,7 milliards d'euros de coûts sont associés aux structures médico-sociales ;
- En Europe, les coûts liés à Alzheimer sont estimés à près de 190 milliards d'euros.

La Commission européenne estime d'ailleurs que les États membres perdent annuellement 115 milliards d'euros liés à la vie en « mauvaise santé » de leur population.

Focus sur les propositions du rapport Libault sur la dépendance et le grand âge

10 PROPOSITIONS CLÉS POUR « PASSER DE LA GESTION DE LA DÉPENDANCE AU SOUTIEN À L'AUTONOMIE »

1. La création d'un guichet unique pour les personnes âgées et les aidants dans chaque département, avec la mise en place des Maisons des aînés et des aidants
2. Un plan national pour les métiers du grand âge permettant notamment d'agir à la fois sur une hausse des effectifs (cf. point 4), une transformation des modes de management, la prévention des risques professionnels, la montée en compétences à travers une politique de formation ambitieuse, le développement de perspectives de carrière en faveur de l'attractivité des métiers du grand âge et d'une meilleure structuration de la filière
3. Un soutien financier de 550 millions d'euros pour les services d'aide et d'accompagnement à domicile, afin d'améliorer le service rendu à la personne âgée et de revaloriser les salaires des professionnels
4. Une hausse de 25 % du taux d'encadrement en Ehpad d'ici 2024 par rapport à 2015, soit 80 000 postes supplémentaires auprès de la personne âgée, pour une dépense supplémentaire de 1,2 milliard d'euros
5. Un plan de rénovation de 3 milliards d'euros sur 10 ans pour les Ehpad et les résidences autonomie
6. Améliorer la qualité de l'accompagnement et amorcer une restructuration de l'offre, en y consacrant 300 millions d'euros par an, vers une plus forte intégration entre domicile et établissement, pour des Ehpad plus ouverts sur leur territoire
7. Une baisse du reste à charge mensuel de 300 € en établissement pour les personnes modestes gagnant entre 1000 et 1600 € par mois
8. Une mobilisation nationale pour la prévention de la perte d'autonomie, avec la sensibilisation de l'ensemble des professionnels et la mise en place de rendez-vous de prévention pour les publics fragiles
9. L'indemnisation du congé de proche aidant et la négociation obligatoire dans les branches professionnelles pour mieux concilier sa vie professionnelle avec le rôle de proche aidant
10. La mobilisation renforcée du service civique et, demain, du service national universel, pour rompre l'isolement des personnes âgées et favoriser les liens intergénérationnels

Alors que devrait s'ouvrir au Parlement le travail législatif sur la loi grand âge / dépendance, et à l'aune des failles que la crise du Covid-19 a révélé sur la capacité de notre système de santé à protéger nos aînés (notamment en regard de la situation catastrophique des EHPAD), cinq enjeux majeurs se posent à nous :

- Réformer le système des retraites de façon juste, efficace et audacieuse (*voir en annexe le contre-projet des Républicains sur les retraites*) ;
- Redéfinir le rôle majeur des séniors au sein de l'entreprise ;
- La place des séniors dans la société, notamment la complémentarité des activités en prévision et pendant la retraite ;
- La lutte contre les maladies neurovégétatives ;
- La réforme nécessaire de la dépendance.

2. AXES DE RÉFLEXION

Objectifs 1 & 2 : Redéfinir le rôle des séniors au sein de l'entreprise et leur place dans la société

- Changer le regard de la société sur les travailleurs plus âgés, en transformant d'abord de façon culturelle et pratique la « catégorisation » de ces personnes. La fin de la catégorisation « séniors » pour les plus de 45 ans doit être mise sur la table, en modifiant le modèle classique des « trois âges », pour évoluer notamment vers des appellations plus appropriées dans le monde professionnel, par exemple : les « travailleurs expérimentés ». Cela passera notamment par une meilleure formation des recruteurs et des managers dans chaque entreprise, davantage dans une optique de sensibilisation sur les étapes clés d'une carrière professionnelle.
- Mettre les enjeux du vieillissement au cœur des politiques de prévention et de santé au travail :
 - Améliorer les démarches négociées de prévention d'usure professionnelle par le dialogue social, permettre aux salariés d'être mieux informés et accompagnés, renforcer l'accompagnement individuel tout au long de la carrière. Les métiers sont évolutifs, les carrières aussi : chaque salarié (public ou privé) en France devrait bénéficier d'un accompagnement spécifique, au sein de chaque structure, soutenu par des initiatives publiques grâce à un « suivi des étapes de la carrière » ;
 - Faciliter les mobilités internes, qui permettent de rester plus longtemps en emploi ;
 - Développer, avec des avantages fiscaux pour les entreprises, les mécanismes de tutorat et transmission des savoirs entre les travailleurs expérimentés et les « entrants ».
- Développer des contrats de travail spécifiques pour les travailleurs expérimentés, prévoyant des avantages sociaux et fiscaux pour l'employeur et le salarié.
- Valoriser l'engagement et les bonnes pratiques des entreprises, par la mise en place d'un label permettant de mettre en lumière les entreprises « bons élèves » : faire de l'emploi des séniors un objectif partagé, tendre vers une organisation plus souple et plus inclusive des travailleurs plus âgés dans les entreprises.
- Développer un accompagnement individualisé vers l'emploi par le service public de l'emploi en instaurant, sur le modèle des dispositifs spécifiques pour les « cadres », des unités Pôle emploi dédiées aux travailleurs expérimentés.
- Renforcer l'offre de formation en milieu et fin de carrière et la rendre plus attractive, former autrement en s'appuyant sur l'expérience et en la valorisant, tout au long d'un parcours professionnel.
- Rendre le cumul emploi-retraite plus attractif et faciliter son accès.

- Créer un véritable Statut du bénévole, pour redynamiser le rôle des travailleurs expérimentés (mais aussi des retraités) dans le bénévolat à l'échelle nationale. La suppression des contrats aidés pourrait laisser place à de nouveaux dispositifs soutenant des travailleurs expérimentés et des retraités voulant donner du temps pour la collectivité, les associations, etc.

Objectif 3 : Faire de la maladie d'Alzheimer et des maladies apparentées (neurodégénératives) une grande cause nationale et européenne

- Lancer un plan de lutte contre la maladie d'Alzheimer et les maladies apparentées pour financer la recherche des médicaments et soutenir les familles.

Objectif 4 : Réformer la prise en charge de la dépendance en agissant sur trois leviers : une décentralisation de la gouvernance avec l'objectif du maintien à domicile et, si cela n'est pas possible, le maintien dans des structures médicalisées capables d'accueillir des personnes en fin de vie ; la reconnaissance des métiers des soignants et l'innovation

Axe 1 : Mettre en place une nouvelle forme de gouvernance décentralisée, lisible et avec des ressources durables

- Mettre fin à la suprématie d'organes administratifs tels que les ARS, qui sont davantage des freins que des leviers d'action efficaces.
- Renforcer le rôle des collectivités territoriales, notamment les départements, les intercommunalités, les communes, pour favoriser une gestion directe, avec des moyens cohérents, de la protection des personnes âgées et vulnérables ; il s'agira aussi de faire un tri dans les compétences des collectivités. Le mille-feuille administratif, notamment dans le champ d'action publique visée ici, doit être stoppé, pour gagner en efficacité.
- Rapprocher les structures publiques et privées, pour éviter toute compétition dans les territoires et que chaque acteur prenne la place qui doit être la sienne dans l'accompagnement tout au long de la vie des individus.
- Lancer des expérimentations, pour favoriser les partenariats public/privé dans les territoires.
- Insister sur le lien entre les générations : les partenariats entre les écoles et les EHPAD seront à favoriser.
- Refonder les EHPAD. Ils doivent être conçus comme des centres médicalisés et de soins, être adaptés pour recevoir des personnes en fin de vie ; ils font face aujourd'hui à des sous-effectifs criants (1 aide-soignante pour 20 patients, cela n'est pas suffisant). Leur modèle économique également est à faire évoluer, le cas échéant.
- S'appuyer sur des modèles existants ne doit pas être un tabou : d'autres modèles résidentiels, devraient être étudiés, en s'inspirant des exemples des pays du Nord.

Axe 2 : Valoriser le métier des soignants

- Envisager la création d'un statut clair pour les personnels d'EHPAD, pour les personnels soignants et les aides à domicile, pour favoriser la flexibilité dans la carrière tout en apportant une véritable sécurité pour les personnels.
- Investir dans une véritable filière de formation professionnelle, initiale et tout au long des parcours professionnels, des métiers du grand âge.

Axe 3 : Lier l'innovation à la dépendance

- Etablir un guide des bonnes pratiques, visibles grâce à l'action des collectivités dans les territoires et grâce à l'implication des acteurs privés, pour que la France, dans son ensemble, retrouve une cohérence d'action dans les initiatives innovantes favorisant l'accompagnement des personnes âgées.
- Créer un Plan national de l'économie du grand âge, sur le modèle des Investissements d'avenir et dans le cadre de la relance post-crise Covid-19, pour favoriser l'émergence de leaders industriels (PME et grandes entreprises) et faire de la France le moteur européen de la « silver economy ».

La question clé : le financement

- Les pistes de financement permanent : l'ouverture d'une cinquième branche liée à la dépendance, financée par exemple par la CADES. L'Assemblée nationale a récemment voté la création de cette 5^e branche, aux côtés des branches actuelles : maladie, accidents du travail, vieillesse, famille.

Les Républicains sont inquiets face à cette coquille vide, en regard des failles d'ores et déjà visibles : la sincérité budgétaire, le retard dans la prise en compte de l'urgence de la situation, le manque de clarté quant aux économies qui permettront le financement de la nouvelle branche, le flou autour de « la reprise de la dette des hôpitaux ».

Aujourd'hui, le gouvernement ne fait que reporter un financement insuffisant de la réforme dite du « Grand âge », à une date hypothétique, sans sérieux budgétaire et sans vrai débat sur cette nouvelle branche.

- La lutte contre le gaspillage de l'argent public et les économies générées par la rationalisation de l'ensemble des structures existantes devront être injectées directement dans un bloc de protection sociale nationale plus efficace.
- L'établissement de ressources pérennes affectées directement au niveau territorial, niveau le plus efficace de la gestion de la politique publique, et la fin des financements croisés.
- Mobiliser, sur la base du volontariat, l'épargne privée (sur l'exemple du livret A) afin de financer des politiques de prise en charge de la dépendance.



© katemangostar / Freepik

FORUM 4 : AVEC LES JEUNES, PRÉPARER LEUR AVENIR

1. CONSTATS

Le nombre des jeunes qui poursuivent leurs études après le bac continue à progresser

En 2019, en France, on comptait 755 990 candidats au baccalauréat et 665 900 ont obtenu le diplôme. 79 % des bacheliers s'inscrivent dans une formation de l'enseignement supérieur. Au total, 2,71 millions d'étudiants sont enregistrés en 2019-2020 dans l'enseignement supérieur, en progression de +1,2 % par rapport à l'année précédente. La progression devrait continuer en 2020-2021 car 2,73 millions d'étudiants sont prévus (hausse de +0,6 %). Seuls 7 % des 16-25 ans se tournent vers l'apprentissage. C'est deux fois moins qu'en Allemagne (15 %).

La France dépense plus pour l'enseignement supérieur que l'Allemagne mais elle compte trois fois plus de jeunes au chômage

Le budget alloué à l'Enseignement supérieur, dans le projet de loi de finances 2020, est de 13,77 milliards d'euros et la France dépense environ 10 000 euros par étudiant contre 9 000 euros en moyenne pour l'Allemagne. L'Allemagne consacre 1,2 % de son PIB à l'enseignement supérieur (la moyenne de l'OCDE est de 1,4 %). La France est juste dans la moyenne de l'OCDE pour les dépenses allouées à l'enseignement supérieur : elles représentent 1,4 % du PIB en France. Au regard du taux de chômage des jeunes de 15 à 24 ans en 2019, qui était de 19,6 % en France, soit un jeune sur cinq, contre un sur vingt en Allemagne, il est légitime de faire du critère de l'employabilité des jeunes en fin d'études un élément clé du classement des formations de l'enseignement supérieur en France.

L'insuffisance de l'orientation en France

60 % des jeunes entamant leur première année d'université échouent dans l'orientation qu'ils ont choisie. Plusieurs raisons à cela : selon différents sondages, 61 % d'entre eux évoquent une mauvaise orientation ; deux étudiants sur trois auraient souhaité être davantage accompagnés dans leur orientation et plus de la moitié considèrent qu'ils ont dû choisir leur filière trop tôt. Ils évoquent également des sources encore trop lacunaires pour les aider à s'orienter : ils ont d'abord recours aux sites Internet spécialisés (21 %) ; aux médias traditionnels (20 %) ; aux portes ouvertes pour 12 % seulement. Notons que la famille reste la première source d'informations des jeunes pour l'orientation (35 %).

Les carences de l'orientation en France sont multiples

L'organisation de l'orientation n'est pas adaptée aux besoins des jeunes : il y a un réel manque d'accompagnement des jeunes dans le cadre de leur parcours au lycée. Selon France Stratégie, chaque année, 20 % des étudiants entrés dans le supérieur sortent sans diplôme (environ 75 000 jeunes). De plus, seulement quatre jeunes sur dix poursuivent leurs études dans la même formation après la première année. Pour France Stratégie, on peut expliquer ce phénomène par divers facteurs : des défaillances de l'orientation, une préparation inadaptée au lycée ou bien des établissements qui se préoccupent beaucoup plus de la réussite au baccalauréat que de l'orientation.

Par ailleurs les acteurs de l'orientation n'ont pas les connaissances adaptées : il y a un manque de connaissances des professeurs concernant le monde professionnel, mais également une absence totale d'immersion dans le monde actif lors de la formation de ces derniers. Or, la loi pour l'orientation et la réussite des étudiants fait des enseignants de véritables acteurs du conseil et de l'orientation des élèves.

La voie professionnelle est dévalorisée : la promotion de l'apprentissage et de l'alternance comme des voies d'excellence n'est pas à la hauteur de l'offre proposée par ces formations.

Le passage du lycée vers l'enseignement supérieur n'est pas réellement pris en compte par les acteurs institutionnels. En effet, il n'y a pas d'accompagnement individualisé et l'élève n'est pas préparé au degré d'autonomie demandé dans l'enseignement supérieur. Cela a des conséquences : en 2017, 60 % des élèves étaient en échec à la fin de leur première année de faculté.

Par ailleurs des inégalités territoriales existent dans l'orientation : selon un sondage IFOP, les étudiants se sentent inégaux face à leur orientation en fonction de leur origine géographique et seulement la moitié des jeunes originaires de communes rurales estiment faire des études ambitieuses, contre 67 % des jeunes de l'agglomération parisienne. De même, le degré d'ambition des jeunes en fonction de leur lieu de résidence varie : 61 % des jeunes ruraux sont optimistes contre 72 % des jeunes Parisiens.

La France est au sixième rang mondial pour la mobilité sortante des jeunes étudiants

On dénombre 90 000 étudiants français partis à l'étranger sur la période 2011-2016. En cinq ans, l'Hexagone a enregistré « une hausse de 50 % ». La France est au sixième rang mondial pour la « mobilité sortante » des jeunes étudiants et souvent ceux qui partent étudier à l'étranger s'y installent définitivement.

Les départs se concentrent essentiellement vers les pays francophones (Canada, Suisse). Selon la directrice de Campus France, ce phénomène est notamment lié à une accessibilité plus facile de certaines formations comme la médecine ou le paramédical. De plus, lors de la recherche du premier emploi beaucoup de jeunes diplômés quittent le territoire français : des secteurs importants sont très touchés par ces déplacements comme le numérique. Selon une étude menée par le Boston Consulting Group (BCG) et Cadre Emploi en 2019, 76 % des « talents digitaux » souhaitent quitter la France.

La précarité des jeunes est préoccupante : plus de 20 % des étudiants sont en dessous du seuil de pauvreté et 35 % des jeunes qui travaillent sont en situation précaire

La dernière enquête «Conditions de vie des étudiants», menée par l'Observatoire national de la vie étudiante en 2016, relate que 22,7 % des étudiants sont «confrontés à d'importantes difficultés financières durant l'année». D'après une enquête de l'Insee publiée en décembre 2018, 20,8 % des «élèves et étudiants» se situaient sous le seuil de pauvreté (60 % du niveau de vie médian), contre 12,8 % de l'ensemble de la population. Par ailleurs 46 % des étudiants travaillent pendant leur année d'études.

Le problème fondamental est le logement : selon une étude de l'institut CSA, un tiers des étudiants ont des problèmes de logement et parmi eux, 16 % dès la recherche de logement, 12 % à cause du coût du logement et 5 % du fait de son insalubrité. Selon EuroStudent, sur 100 étudiants, 33 vivent avec leurs parents, 25 vivent seuls et 15 avec une autre personne et environ une famille sur deux ne peut pas financer le logement étudiant de son enfant en dehors de sa région (48 %).

Le ministère de l'Enseignement supérieur affirme qu'au cours de l'année 2015-2016, 36,3 % des étudiants (soit 711 000 personnes) ont reçu «au moins une aide financière».

Pour l'année universitaire 2019-2020, le montant des bourses sur critères sociaux varie de 1 020 euros à 5 612 euros par an (taux annuel sur dix mois), en fonction de l'échelon.

Pour un tiers des jeunes, la précarité demeure une porte d'entrée dans la vie active : depuis le milieu des années 1980, la part de jeunes sortis depuis moins de cinq années du système éducatif qui occupent un emploi précaire a été multipliée par deux, passant de 17 % à 35,5 % selon l'Insee.

A la fin d'une formation initiale, les embauches se font plus généralement avec des contrats courts, et les jeunes éprouvent une difficulté à trouver de la stabilité dans le monde professionnel. 3,7 millions de personnes occupent un emploi précaire en France, soit 13,7 % de l'emploi total, dont la moitié ont entre 15 et 29 ans. Parmi eux, 35 % ont un contrat temporaire (CDD, intérim, apprentissage) et ne parviennent pas à acquérir ensuite, un emploi stable.

Le chômage des jeunes est plus important en France que dans les autres pays de l'UE

Les jeunes en France éprouvent une réelle difficulté à entrer dans la vie active : en 2018, un jeune actif sur cinq (19,5 %) âgé de 20 à 24 ans est sans emploi. C'est quatre fois plus qu'il y a quarante ans. Le taux d'activité des jeunes français est inférieur de 4,5 points à la moyenne européenne.

L'inadéquation entre la formation délivrée dans l'enseignement supérieur et les besoins des acteurs économiques

77 % des recruteurs, 62 % des acteurs de l'éducation et 58 % des jeunes pensent que le système éducatif prépare mal à construire une carrière professionnelle. Selon l'Insee, en 2016, 33 % des jeunes âgés de 15 à 24 ans considéraient que leurs études ont été très peu utiles, voire pas du tout utiles, dans leur travail actuel. Toujours selon l'Insee, ce sentiment d'inutilité des études est globalement croissant avec le niveau de diplôme. Il existe un véritable fossé entre les apprentissages théoriques et la pratique.

L'inadéquation entre les formations et les besoins des entreprises pénalise directement les jeunes sur le marché du travail et, a contrario, les entreprises ont du mal parfois à recruter des jeunes, notamment dans les secteurs de l'informatique, l'électronique, la mécanique ou l'enseignement et la formation, le management.

Les jeunes en apprentissage ont en moyenne un taux d'employabilité supérieure aux jeunes diplômés des universités

D'après une étude du Céreq (Centre d'Etudes et de recherches sur les qualifications), les apprentis s'insèrent mieux sur le marché du travail que les jeunes universitaires. Sortis d'un bac professionnel, les jeunes apprentis sont moins touchés par le chômage (11 %) que les élèves qui sont passés par un parcours scolaire traditionnel bac + 3 minimum (24 %). De surcroît, l'étude note que les jeunes issus d'une formation professionnelle résistent mieux à la crise.

La formation universitaire n'est pas adaptée aux besoins du marché du travail : elle reste très théorique et ne permet pas aux étudiants d'acquérir les connaissances pratiques pour s'insérer dans la vie professionnelle. Un de nos objectifs devrait être de proposer des parcours plus adaptés et progressifs.

Outre des formations parfois inadaptées, les jeunes souffrent de la réalité économique lors de leur entrée sur le marché du travail, dont les difficultés vont être exacerbées avec la crise. Il faut tout faire pour les accompagner et leur éviter un passage quasi obligé par la précarité. Afin que toute une génération ne soit pas sacrifiée, nous avons prévu dans notre plan de relance des mesures spécifiques pour les 700 000 jeunes qui arrivent sur le marché du travail, au lendemain de la crise du Covid-19.

2. AXES DE RÉFLEXION

Objectif 1 : Mieux prendre en charge l'orientation dans le lycée

- Donner aux proviseurs l'autonomie nécessaire pour être des véritables managers et chefs d'établissements afin d'embaucher leurs équipes, organiser la vie de l'établissement et mener des projets sur le terrain.
- Mettre en place un suivi beaucoup plus régulier de chaque élève par le conseiller d'orientation qui doit s'appuyer sur l'écoute et le parcours personnel de l'élève.
- Faire de la lutte contre le décrochage scolaire une priorité : pour les élèves décrocheurs, les réorienter vers une formation qualifiante adaptée à leur profil en privilégiant l'apprentissage ou l'école de la seconde chance.
- Intégrer des stages en entreprise entre la seconde et la terminale afin de permettre la découverte du monde économique, à travers, notamment, la mise en place par les lycées des conventions de stages d'été.
- Utiliser les heures consacrées à l'orientation pour les professeurs pour travailler à la création des CV, des lettres de motivation et à l'entraînement aux entretiens professionnels pour habituer les jeunes à ces exercices.
- Multiplier les forums d'orientation au sein des établissements.
- Faire participer les acteurs économiques du territoire au Conseil d'administration des lycées afin d'améliorer l'information et l'orientation des lycéens en insistant sur les besoins des entreprises dans le bassin de vie du lycée.
- Assurer une meilleure continuité entre le lycée et l'enseignement supérieur en proposant des spécialités au lycée qui pourront ensuite être poursuivies à l'université : cela permettra une meilleure cohérence dans le cursus mais aura également un effet préventif face à l'échec scolaire ou la mauvaise orientation.
- Rendre obligatoire tout au long de la scolarité des journées d'immersion dans des établissements de l'enseignement supérieur afin que les élèves puissent découvrir ce qui leur sera proposé après le baccalauréat.
- Pour les lycées volontaires, développer la pratique d'immersion des enseignants au sein des entreprises.

Objectif 2 : Redonner une place centrale à la filière professionnelle

- Rendre plus attractive la filière professionnelle auprès des élèves mais surtout en menant régulièrement des études prospectives pour connaître les métiers d'avenir et améliorer la carte des formations.
- Faire présider le Conseil d'administration des lycées professionnels par des représentants des secteurs professionnels et des acteurs économiques du territoire et former les membres du CA aux enjeux d'insertion professionnelle.
- Relocaliser l'apprentissage et en faire une compétence partagée entre les régions et les branches.
- Prévoir que les jeunes formés en apprentissage restent un certain temps dans l'entreprise formatrice : à l'image de ce qu'il se fait pour des grandes écoles publiques, cela permettra d'assurer une continuité dans la vie professionnelle de l'apprenti et d'inciter les entreprises à aller chercher des jeunes.
- Multiplier les possibilités, au sein de l'enseignement supérieur théorique, de proposer une voie professionnalisante de la formation, en alternance.
- Inciter les entreprises à créer leurs propres écoles de formation avec des aides d'État dédiées et versées directement aux entreprises. Cette mesure est à coupler avec une réforme de l'apprentissage à moyen et long terme.
- Zéro charge pour les entreprises qui embauchent des apprentis. L'exonération totale de charges sociales pour l'embauche d'un jeune en alternance permettrait de développer massivement l'apprentissage. Seuls 7% des Français âgés de 16 à 25 ans se tournent vers l'apprentissage, soit deux fois moins qu'en Allemagne (15 %) alors qu'il permet de trouver un emploi dans 9 cas sur 10.
- Mettre fin au collège unique et permettre l'apprentissage dès 14 ans.

Objectif 3 : Réformer l'enseignement supérieur pour l'adapter aux besoins des entreprises

- Faire du critère de l'employabilité des étudiants une notion centrale de la formation universitaire. Cela implique des changements structurels considérables dans l'organisation de l'enseignement supérieur. Plusieurs pistes sont évoquées telles que la régionalisation des universités ; l'entrée des représentants du monde de l'entreprise aux CA des universités ; etc.
- Parallèlement à la compétence des régions en matière de formation professionnelle, développer des outils au niveau régional permettant d'évaluer régulièrement le taux d'insertion professionnelle des différentes offres de formation.
- L'apprentissage de l'anglais est incontournable quel que soit le choix de formation.
- Soumettre les ouvertures de nouvelles formations à des commissions dédiées en étendant les commissions existantes pour les écoles privées aux formations universitaires, sur le modèle de la Commission des titres des ingénieurs (CTI).

La CTI est un organisme indépendant, chargé par la loi française depuis 1934 d'évaluer toutes les formations d'ingénieur, de développer la qualité des formations, de promouvoir le titre et le métier d'ingénieur en France et à l'étranger. Dans le cadre de ses missions, la CTI œuvre pour que les écoles françaises répondent aux besoins nouveaux des jeunes et des entreprises, en prenant en compte l'ouverture mondiale de l'enseignement supérieur. L'objectif serait de créer de telles commissions pour chaque secteur afin de faire évoluer les formations universitaires en fonction des besoins.

- Intégrer les secteurs d'avenir aux cursus de l'enseignement supérieur. Ces combinaisons permettraient alors de développer de nouveaux métiers, avec de nouvelles méthodes d'apprentissage et surtout d'assurer une compétitivité de la France dans les secteurs d'avenir.
- Intégrer la transversalité aux parcours universitaires : une formation doit pouvoir proposer de manière plus globale des ouvertures sur des thématiques nouvelles. Cela passe par une coopération entre les différentes filières par exemple entre les étudiants en médecine et en école d'ingénieur pour développer les biotechnologies.
- Multiplier les stages lors du cursus dans l'enseignement supérieur.
- Créer de véritables réseaux entre les différents acteurs pour permettre une adéquation entre les réalités de terrain et les formations, notamment en confiant à la région le soin d'organiser les réseaux d'anciens étudiants et des rencontres régulières entre ces derniers, leurs employeurs, les étudiants et les professeurs.

Objectif 4 : Réduire la précarité des jeunes

- Éviter que la génération des jeunes de l'après Covid-19 ne soit sacrifiée en prenant des mesures incitatives spécifiques pour l'emploi des 700 000 étudiants terminant cette année parmi lesquelles zéro charge pour l'embauche d'un jeune en CDI. Les premiers six mois de salaire des jeunes diplômés embauchés par les entreprises pourraient être pris en charge par l'État. Cette mesure sera suivie d'une exonération totale de cotisations sociales de deux ans pour l'entreprise qui emploie un jeune en CDI.
- Revoir le cadre juridique des stages et faire évoluer le CDD.
- Développer la construction et la rénovation de bâtiments destinés aux logements d'étudiants et inciter les propriétaires particuliers à louer à des étudiants.



FORUM 5 : GARANTIR AUX FRANÇAIS LA QUALITÉ DE LEUR ENVIRONNEMENT ET DE LEUR ALIMENTATION

Environnement et santé

1. CONSTATS

Notre famille politique est à l'origine des marqueurs les plus importants de la politique environnementale de la France :

- **1996** : loi-cadre sur l'air et l'utilisation rationnelle de l'énergie.
- **2005** : sous l'impulsion de Jacques Chirac, la Charte de l'Environnement est intégrée à la Constitution avec le principe de prévention, le principe de précaution, et le principe du pollueur-payeur.
- **2006** : loi sur l'eau et les milieux aquatiques.
- **2008** : Grenelle de l'environnement ; Jean-Louis Borloo, sous le quinquennat de Nicolas Sarkozy, présente le Grenelle 1 qui est adopté à l'unanimité par l'Assemblée nationale. Le Grenelle 2 suit en 2010 avec la mise en place du triptyque : éviter, réduire, compenser.
- **2011** : proposition de loi de Christian Jacob contre l'exploration et l'exploitation des huiles et gaz de schiste.

Déchets

Cette crise a mis en lumière la limite du pouvoir étatique et de la centralisation en matière de transition écologique

L'État a donné des préconisations dogmatiques sur la collecte des déchets en période de confinement en méconnaissant les réalités locales, donnant ainsi lieu à un florilège de demandes et de décisions irréalistes et contradictoires, notamment sur la protection des agents de collecte. Fort heureusement, les collectivités n'ont pas attendu les consignes de l'État pour faire des choix importants et décisifs. Souvent, elles se sont équipées d'elles-mêmes et ont commandé en masse des masques chirurgicaux pour certaines activités spécifiques aux déchets. La métropole de Nice, par exemple, s'est dotée de masques et d'équipements spécifiques afin de protéger ses agents, tout en demandant à ceux ayant des problèmes de santé de rester chez eux ; les rues ont été désinfectées à l'eau de javel, sans attendre l'avis du conseil scientifique qui tardait à venir.

La crise a démontré que les collectivités territoriales sont les vrais acteurs de la transition écologique dans la prise de décision quotidienne ; elles ont su pallier les défaillances de l'État mais ont été souvent freinées par l'appareil étatique. Les territoires sont en mesure de prendre davantage de responsabilités, s'ils disposent des moyens financiers adéquats.

La fiscalité écologique est brouillonne, illisible et non affectée

La fiscalité écologique représente environ 50 milliards d'euros dans le budget de l'État, soit plus que l'impôt sur les sociétés. Or, force est de constater qu'elle est fragmentée, trop diverse, illisible et mal affectée. Il y a eu une fracture entre le prélèvement fiscal environnemental et la perception qu'en a la population.

Par exemple, aujourd'hui, les déchets, via la TGAP (Taxe générale sur les activités polluantes), pèsent 600 millions d'euros (et pèseront 1 milliard dans les 3 ans) alors que seulement 120 millions d'euros vont à l'ADEME pour financer le plan déchets.

Un fléchage massif de la fiscalité environnementale est nécessaire. Cette crise sanitaire peut être un moyen de refaire le lien entre les niveaux de prélèvements qui existent et leur affectation environnementale.

Les entreprises françaises sont au cœur de l'économie circulaire

La France est pionnière dans le domaine de la collecte et du traitement des déchets et certaines entreprises peuvent jouer un rôle très important dans la transition vers une société plus durable et être un vrai moteur de la relance économique. Par exemple l'entreprise SULO (350 millions d'euros de chiffre d'affaires, 25 filiales) est un leader européen et mondial dans l'activité de pré-collecte des déchets et travaille depuis 10 ans sur des matières recyclées : au lieu d'imaginer un système qui consiste à récupérer du plastique, le transformer et le réutiliser, elle a fait le pari de récupérer du plastique, le trier, le rendre plus propre et le réinjecter directement sans passer par la phase d'exclusion. Les bacs SULO roulants sont 100 % recyclés depuis quatre ans. Il est essentiel de faire des entreprises les premiers acteurs de la transition écologique.

Les objectifs du projet de loi sur l'économie circulaire sont louables mais doivent être adaptés pour être réalistes

Les objectifs affichés dans la loi : 100 % de plastique recyclé en 2025 ; interdiction de mise sur le marché des emballages plastiques à usage unique d'ici 2040 ; réduction de 50 % d'ici à 2030 du nombre de bouteilles en plastique à usage unique.

En France, nous avons un modèle qui fonctionne plutôt bien. Il est fondé sur la REP, la responsabilité élargie des producteurs, selon laquelle les entreprises paient une écocontribution à un organisme labellisé par l'État qui module cette redevance en fonction des déchets plastiques et papier que l'entreprise produit par an. Dès lors, plus elle produit de déchets plus elle paie, selon un système de bonus-malus vertueux, car l'entreprise est incitée à l'écoconception des produits.

Cependant, selon Plastics Europe, la France se situerait seulement à la 25^e position dans l'Union Européenne pour son taux de recyclage, avec 24,2 % des déchets plastiques recyclés en France en 2018 contre 50,1 % en Allemagne ; 49,2 % aux Pays-Bas ; 45 % en Espagne et une moyenne européenne à 40,8 %. Des chiffres à prendre avec des pincettes car les critères d'évaluation ne sont pas les mêmes selon les pays (même si l'Union européenne devrait harmoniser les méthodes de calcul d'ici peu). Par exemple, en Allemagne, un déchet est considéré comme recyclé dès qu'il rentre dans un centre de tri, ce qui n'est pas le cas en France. L'association note cependant que la progression annuelle de la France s'élève à 6,8 %, mieux que la moyenne européenne qui croît de 5,7 %.

Ce faible taux est dû aux différents types de plastiques : le plastique des bouteilles et flacons, qui sont mis dans les poubelles jaunes et sont donc parfaitement recyclables ; les films plastiques qui sont seulement pris en charge par une entreprise en France (Machaon) ; les plastiques que nous ne savons pas recycler (lorsque plusieurs résines plastiques sont mélangées avec certains additifs comme dans les barquettes multicouches, les emballages de charcuterie ou de fromage). La seule solution pour ces déchets est la valorisation énergétique (incinération). La France fait partie des pays européens qui utilisent le plus ce procédé. Selon Eurostat, le total des déchets de matières plastiques en France s'élève à 1 248 558 tonnes en 2016 dont 67,5 % sont incinérés, 25 % recyclés et 7,5 % déposés en décharge. La priorité en France est donc aujourd'hui d'étendre les consignes de tri pour tous les plastiques.

Un autre problème en France est que la part des matières premières recyclées ne représente que 6 % dans la production de plastique, d'où la nécessité d'augmenter cette part de matières recyclées dans les produits en amont. Il s'agirait donc d'inciter davantage les entreprises à l'éco-conception.

Par ailleurs, la question de la collecte des déchets sauvages, à savoir les mégots ou les déchets dans la rue, est problématique, car il faut prendre en compte le coût de traitement qui implique une contribution de la filière industrielle et des coûts accrus pour les collectivités locales.

La lutte contre l'obsolescence des produits est également un enjeu important et difficile à traiter car à la dimension environnementale s'ajoutent les sujets du pouvoir d'achat et de la liberté d'entreprendre. Les questions environnementales appellent des solutions innovantes non seulement pour ce qui est des questions industrielles mais également en matière de gouvernance à plusieurs niveaux : partenariats public privés, DSP, filières REP. La marche vers une société plus durable ne peut être que collective et décentralisée.

Eau

La France a de l'eau de qualité, en quantité, à un prix abordable

Afin de comprendre les enjeux et de prendre les bonnes décisions, il est primordial de rappeler que nous avons la chance d'être dans un pays qui, par son climat, ses grands fleuves, ses grands plans d'eau, ses barrages hydroélectriques, ses mers et son océan, a de l'eau en quantité, de qualité, et à un prix raisonnable. Le prix moyen de l'eau en France est de 3,6 euros le m³ d'eau. Les fleuves français, sont une chance pour notre pays, et notamment pour l'agriculture car ils sont une source d'irrigation.

La qualité de l'eau s'améliore constamment, grâce aux investissements des collectivités territoriales en matière d'assainissement, grâce aux efforts des industriels et des agriculteurs : la Bretagne est par exemple un modèle européen du fait de ses efforts sans précédent sur l'azote. Les agriculteurs ont engagé beaucoup de moyens pour améliorer la qualité de l'eau, notamment sur les pesticides en divisant par deux la toxicité des molécules présentes dans les nappes superficielles et profondes, et, même s'il reste encore des efforts à faire dans ce secteur, les indicateurs sont globalement positifs, notamment sur les plans d'eau de baignade - les bassins français ont 98 % d'indicateurs positifs. L'eau en France est aussi bien gérée : il y a une déconnexion entre les zones géographiques qui produisent l'eau potable et les zones qui consomment (zones urbaines) mais l'action des agences de l'eau et la gestion par bassin permettent une solidarité territoriale : 93 % de l'argent prélevé par les agences de l'eau retournent vers les zones périphériques.

La politique de l'eau en France est encadrée par la DCE (directive-cadre sur l'eau), transposée en droit français par la loi sur l'eau et les milieux aquatiques du 30 décembre 2006. La DCE arrive à son terme en 2027 et il est nécessaire de la réformer en partie. Il faut notamment, impérativement revoir le système de classement des eaux et son principe « one out, all out ». Sur l'ensemble des critères analysés pour classer l'état d'un point d'eau, d'un bassin de vie ou d'une nappe stratégique (classement qui a une incidence sur les autorisations de pompage et d'exploitation), si un seul critère est considéré comme négatif, c'est l'ensemble de l'eau qui est déclassé. Cette méthode entraîne beaucoup d'inertie et de démotivation car malgré tous les efforts réalisés, un seul point négatif est très pénalisant.

Mais les pénuries d'eau sont possibles et vont s'accroître avec l'évolution démographique et le réchauffement climatique

L'accroissement démographique, entraînant en partie l'augmentation de la consommation d'eau, a des incidences très importantes. Alors qu'à la fin du XIX^e siècle, la consommation d'eau par personne et par jour s'élevait à 15-20 L. Elle est montée à 165-170 L en 1975, pour finalement redescendre à 148 L aujourd'hui. Sur les 6 milliards de m³ d'eau pompés chaque année, seulement 7 % sont dédiés aux besoins dits vitaux (1 % pour la potabilité et 6 % pour le lavage de la nourriture).

Par ailleurs, le réchauffement climatique a une incidence directe sur la quantité d'eau car, à quantité de précipitation égale, on estime que 100 millimètres (schématiquement, un mois de précipitation) ont été perdus du fait de l'évaporation et d'un cycle de végétation plus long. Certains bassins sont déjà en pénurie et devront faire des économies : la Loire, le Rhône-Méditerranée-Corse, le bassin Adour-Garonne. Pour le bassin Rhône-Méditerranée-Corse, 40 % des nappes stratégiques sont déficitaires.

Les différents usages de l'eau

La masse globale de l'eau en France s'élève à 33,4 milliards de m³ par an. Le plus gros prélèvement est dû à l'énergie, et notamment au nucléaire (64 %), même si ces prélèvements sont en majorité rejetés. Le secteur agricole, quant à lui prélève environ 9 % (quatre milliards de m³ d'eau soit 0,8 milliard pour l'alimentation animale et 3,2 milliards pour la production végétale). Cependant, il faut distinguer la consommation nette et la consommation brute d'eau : si le nucléaire semble consommer énormément d'eau, celle-ci est finalement rejetée, alors que l'eau du secteur agricole est intégralement absorbée. En prenant en compte ce phénomène, le prélèvement en eau de l'agriculture s'élèverait à 48 % en valeur brute. S'il y a par ailleurs des inégalités de traitement de la gestion de l'eau selon les territoires et s'il est impératif d'arriver à une approche harmonisée des agences de l'eau, les problématiques restent avant tout locales.

Évaluer les résultats des dernières Assises de l'eau

On estime entre 500 millions et un milliard d'euros par an le coût du traitement d'eau potable dû aux pollutions par les nitrates et les pesticides des aires de captage de l'eau. Le gouvernement devait mettre en place un plan spécifique pour traiter les 1 000 captages prioritaires d'ici fin 2021. Les Assises de l'eau ont fixé un objectif de réduction des prélèvements d'eau de 10 % en 5 ans et de 25 % en 10 ans et de doublement de la superficie des aires protégées contenant des milieux humides d'ici 2030. Au total ce sont 5,1 milliards d'euros, sur la période 2019-2024, qui devraient être apportés par les agences de l'eau, mais le gouvernement actuel a amputé leur budget de 320 millions d'euros en 2020, au profit de l'Office français de la biodiversité.

Vers une généralisation de la tarification sociale de l'eau ?

Depuis 2013, 50 collectivités participent à l'expérimentation pour une tarification sociale de l'eau dont les métropoles de Lille, Nantes, Brest, les syndicats d'eau de Vendée et de Dunkerque ou les collectivités de Nancy, Évry, Angoulême ou Chambéry. Le gouvernement a souhaité ouvrir la possibilité d'instaurer une tarification sociale de l'eau pour toutes les collectivités volontaires.

Le stockage de l'eau

Les barrages hydroélectriques représentent le stockage artificiel d'eau le plus important en France : 7 milliards de m³ pour 447 barrages dans l'hexagone dont la moitié est gérée par Edf pour la production d'électricité. Les règles européennes prévoyant la libéralisation du secteur de l'énergie imposent de passer un appel d'offre pour le renouvellement des concessions des barrages hydroélectriques français, alors qu'il s'agit d'une ressource stratégique pour la France qui doit être considérée comme patrimoine national. Bon nombre de ces barrages ont vocation à servir de bassins de rétention d'eau afin de pallier les problèmes de sécheresse dans certaines régions et de permettre l'irrigation des cultures, mais c'est loin d'être suffisant : à titre d'exemple la production française de maïs a chuté de 12,6 % en 2018, celle de blé de 5,5 % et celle de tournesol de 22,5 % à cause de la sécheresse.

La France stocke actuellement seulement 6 % l'eau de pluie (relativement peu quand l'Espagne a poussé cette logique au paroxysme en stockant près de 50 % d'eau de pluie). Développer le stockage de l'eau pour irriguer plus de surface, voire constituer des vraies réserves d'eau pour les temps de sécheresse, est un enjeu majeur pour les agriculteurs qui ont déjà fait beaucoup d'efforts en réduisant l'apport d'eau de 30 % environ pour la même quantité de récolte. De nouvelles retenues collinaires d'eau doivent être créées, car les retenues de substitution ne font que modifier l'utilisation et la répartition de l'eau dans les différentes périodes de l'année sans augmenter la quantité d'eau ni permettre d'irriguer plus de surface. Il faut parvenir à stocker plus d'eau pour irriguer plus de surface, avec une utilisation au minimum de l'eau et des moyens financiers pour aider les agriculteurs à faire face aux investissements nécessaires.

Une gouvernance locale est nécessaire afin de permettre à tous les acteurs de négocier et se mettre d'accord sur l'emplacement du bassin et sa consommation. Il faut être très vigilant aux conditions d'emplacement et de remplissage des bassins en identifiant leur capacité spécifique de retenue et d'usage.

Air

La pollution atmosphérique est un enjeu de santé publique

Selon le ministère de la Transition écologique en France, la pollution de l'air extérieur représente :

- 48 0000 décès prématurés par an, soit 9 % de la mortalité en France et une perte d'espérance de vie à 30 ans pouvant dépasser deux ans ;
- un coût sanitaire annuel entre 67 et 98 milliards d'euros, évalué par la Commission d'enquête du Sénat en 2015 ;
- 30 % de la population atteinte d'une allergie respiratoire.

Au niveau européen, les directives (2004/107 et 2008/50/CE) fixent les obligations pour les États membres de :

- surveiller la qualité de l'air ;
- informer les populations sur la qualité de l'air ;
- respecter les normes sanitaires fixées pour les 4 principaux polluants : particules (PM₁₀) et particules fines (PM_{2,5}) ; ozone ; dioxyde d'azote (NO₂) ; dioxyde de soufre (SO₂) ;
- mettre en œuvre des plans d'action dans les zones pour lesquelles des dépassements des normes sanitaires sont observés afin qu'elles soient respectées dans les délais les plus courts.

Les sources de pollution de l'air

Les principales émissions de polluants par secteur d'activité en France sont :

- les transports : 61 % des émissions de NO_x, 8 % des émissions de COV_{nm} (composés organiques volatiles non méthaniques), 14 % de particules PM₁₀ et 18 % de particules PM_{2,5} ;
- les activités dans les bâtiments (résidentiel et tertiaire) : c'est le secteur le plus émetteur de particules PM₁₀ (31 %) et PM_{2,5} (49 %) et de COV_{nm} (46 %) ;
- L'industrie est à l'origine d'une grande partie des émissions de dioxyde de soufre (83 %) de 40 % des COV_{nm}. À cela s'ajoutent des polluants spécifiques à certaines activités industrielles : chrome, nickel, mercure, cadmium, arsenic ;
- l'agriculture : le secteur est à l'origine de la quasi-totalité des émissions d'ammoniac (97 %) et de 28 % des émissions primaires de PM₁₀.

Depuis 25 ans, la qualité de l'air s'est fortement améliorée en France

Notre famille politique est à l'origine de la politique publique en faveur de la qualité de l'air. Le premier grand rendez-vous législatif sur la qualité de l'air a lieu en 1996 sous le gouvernement Juppé II, autour de la problématique des CFC (chlorofluorocarbures) causant un trou dans la couche d'ozone et des pluies acides. La loi sur l'air et l'utilisation rationnelle de l'énergie de 1996 a donné naissance à l'essence sans plomb et à un effort conséquent des industriels.

Sur les quarante dernières années, c'est bien le secteur industriel qui a engagé de nombreux efforts sur ce sujet. La loi instaure également une surveillance à travers le système AASQA (Association agréée de surveillance de la qualité de l'air), l'ensemble des associations qui couvrent tout le territoire, via la création de stations de mesure et la gouvernance à travers les PPA (Plan de protection de l'atmosphère). En 1996, pour la première fois, on ne considère pas la qualité de l'air seulement en termes de nuisance visuelle et olfactive mais comme un vrai enjeu de santé publique : la loi instaure le droit de respirer un air qui ne nuit pas à la santé.

C'est sur la période 2010-20, que des progrès spectaculaires ont été faits en France en matière de particules en suspension (PM10 et particules fines) : suite à la directive de 2008, la France a réduit de 30 % les particules fines, essentiellement par la rénovation du chauffage. Sur les particules fines, une baisse s'enregistre, notamment grâce au renouvellement naturel des moteurs, mais également grâce à l'amélioration des chauffages, la réduction des chaudières-fioul et la diminution des foyers ouverts. La situation peut encore être améliorée, notamment sur la sensibilisation de la population aux bonnes pratiques : par exemple, une cheminée ouverte rejette énormément de PM10. Nous avons du bois en quantité et de qualité mais il faut sensibiliser la population à brûler du bois sec dans un foyer fermé avec une très forte combustion.

La France fait l'objet de procédures en cours

La France a été condamnée à l'automne 2019 sur les NO2 car beaucoup de zones dépassent les normes établies. Le problème est similaire au déclassement des points d'eau : Il y a deux types de stations de mesures, les stations urbaines (au cœur de la ville) et les stations routières (à 2m du bord de la route sur tous les axes). Ces stations mesurent de façon inégale les différents polluants : une zone est déclassée dès qu'une seule d'entre elles est considérée comme mauvaise, même si les autres sont vertueuses. Par ailleurs, ces zones sont découpées de façon administrative : par exemple, la zone de Paris, qui englobe toute l'Île-de-France, avait encore sept stations de mesure au-delà des normes pendant le confinement. De plus la Commission européenne, suivant les normes de l'OMS, tend à baisser les seuils autorisés de polluants, ce qui signifie que des zones aujourd'hui classées vertes pourraient être déclassées dans les années à venir.

D'ici 18 mois ou deux-trois ans, la France pourrait être condamnée financièrement, sous forme d'astreinte journalière, pour mise en danger de la vie d'autrui.

Les nouveaux enjeux de la qualité de l'air

Les micropolluants représentent un nouveau défi, notamment ceux qui proviennent de l'industrie du plastique, mais aussi des émissions automobiles et de la fumée de cigarette. L'industrie a fait de nombreux progrès mais il reste encore du chemin sur les nouveaux polluants et micropolluants, qui devraient être traités à la source plutôt qu'à l'épuration.

Les particules ultrafines (PUF) : des travaux et des recherches sont en cours, notamment autour des aéroports, pour améliorer nos connaissances en la matière et notre capacité à les mesurer.

Du fait du rayonnement solaire et du réchauffement climatique, **l'ozone** se développe (provenant notamment des NOx), polluant majeur de l'air et nocif pour la santé, la faune et la flore, et très mobile. Avant, on parlait davantage de pollution l'hiver (chauffage) mais avec la croissance de l'ozone, on parlera aussi de pollution l'été ; si les seuils européens sont abaissés, l'Union européenne pourrait être affichée en permanence comme très polluée.

L'air intérieur est en train de devenir un enjeu majeur car nous passons, en moyenne, près de 80 % de notre vie dans un milieu confiné (le logement, la voiture, le bureau). Il faut donc garantir que les maisons, (chambres, bureaux) ne soient pas composés d'éléments rejetant des micropolluants. Alors que les rénovations de bâtiments se concentrent majoritairement sur l'isolation pour économiser l'énergie, il serait intéressant d'entamer une réflexion sur les systèmes de ventilation et d'aération. Il faudrait que les écoles d'architecture, par exemple, réfléchissent davantage, dans la conception de bâtiment, à la qualité de l'air.

La nécessité de la bonne gouvernance de la qualité de l'air

Le premier enjeu en matière de qualité de l'air est la connaissance des polluants et ses origines par zone géographique.

Il faut également revoir la gouvernance des PPA, la simplifier et y associer l'ensemble des collectivités territoriales.

Il est aussi urgent d'identifier un binôme de collectivité territoriale qui soit chef de file. Il y a tant d'entités (PPA, SRADDET, etc.) qu'on ne sait plus qui fait quoi. Compte tenu des enjeux et des périmètres, sans que ce soit une compétence exclusive, il faut que les communautés de communes et les régions soient très impliquées avec l'appui des départements.

L'enjeu de la qualité de l'air et l'enjeu climatique ont été séparés. Il faut remédier à cette erreur car le combat est commun : toutes les mesures prises doivent viser à la fois une meilleure qualité de l'air et la lutte contre le réchauffement climatique. L'exemple du diesel est criant : supposé remplacer l'essence et éviter des émissions de CO₂, il est en réalité responsable de l'émission de nombreuses particules fines nocives pour la santé.

Les priorités par secteur d'activité

L'agriculture : le travail dans les champs, l'épandage d'engrais et de matières organiques ou encore les fosses ouvertes dégagent des particules fines et des NO₂. Les pays nordiques ont déjà rendu obligatoire l'enfouissement des matières organiques et la couverture des fosses. De plus en plus de pays vont leur emboîter le pas. Dès lors, on peut déjà prévoir que l'Union européenne rendra bientôt ces normes obligatoires. Il faut également engager une réflexion sur l'agriculture de conservation et sur certains pesticides pour éviter de retourner les sols. Pour cela, on peut imaginer la mise en place d'une grande étude comparative des coûts/bénéfices de chaque solution afin de choisir la plus optimale. Par exemple, dans le sud de la France, l'écobuage est, pour l'instant, le meilleur moyen d'éviter les incendies de forêts et doit être maintenu en attendant de trouver mieux.

Le secteur tertiaire et le bâtiment : les nouvelles constructions doivent être aux normes (chauffage et isolation) mais il faut également prendre en compte les enjeux de climatisation. La lenteur du rythme des rénovations en général et le reste à charge important pour les particuliers restent des facteurs bloquants. Les dispositifs d'aide (changement des chaudières fioul, cuves à fioul, isolation etc.) n'entraînent pas un effet de levier assez significatif pour engager des travaux, alors que ces derniers représentent une source d'économie d'énergie et un vrai enjeu pour la qualité de l'air. Le CITE (crédit d'impôt pour la transition énergétique) devrait être remplacé par des primes conditionnées aux résultats des travaux.

Au-delà de l'écoconception des objets du quotidien, il faudrait réfléchir à la construction des bâtiments (matériaux bio-sourcés innovants, etc.) Par ailleurs, les chantiers de démolition sont d'importantes sources d'émission de particules fines. Il faudrait mettre en place des protocoles sur tous les chantiers afin de protéger la qualité de l'air. Par exemple, en Haute-Savoie, les canons à neige sont utilisés comme brumisateurs pour diffuser de l'eau lors des phases critiques des chantiers pour éviter la propagation de particules fines.

Les véhicules : leur durée de vie moyenne (7-10 ans) entraîne un renouvellement plutôt naturel et qui continuera à s'améliorer avec les progrès technologiques, mais il faut également investir dans les secteurs d'avenir tel que les moteurs au gaz naturel et l'hydrogène, le tout-électrique étant illusoire, car, pour les véhicules à batterie, il y a un réel problème environnemental dans l'extraction de la batterie et son démantèlement. Il faut envisager d'étudier l'impact environnemental d'un véhicule sur l'ensemble de sa durée de vie (fabrication, utilisation, démantèlement) et pas uniquement sur l'impact de son utilisation. Il faut absolument éviter que la voiture électrique devienne le « nouveau diesel ».

Il faut être vigilant sur le sujet des véhicules utilitaires. Par exemple, à Chamonix-Genève, le PPA a développé 1 000 utilitaires euro-zéro, qui ne rejettent donc presque pas de polluants dans l'air, et a généralisé ce système à tout le secteur de la vente à emporter sur le territoire. Il faut que les grosses plateformes de livraison notamment, investissent dans des véhicules utilitaires vertueux.

2. AXES DE RÉFLEXION

Déchets

Nous ne devons pas parler d'écologie mais de développement durable, fondé sur trois piliers : la viabilité économique, la protection de l'environnement et le progrès social. Aucun de ces trois piliers ne devrait être déséquilibré par rapport aux autres. Ce qui signifie qu'il faudra réconcilier économie et écologie et que la transition écologique ne pourra pas se faire au détriment du progrès social et de la croissance économique.

Objectif 1 : Poser des objectifs en matière d'économie circulaire cohérents, réalistes et atteignables

- Demander un report de l'obligation de la consigne des bouteilles plastiques et accorder un délai aux collectivités pour atteindre les objectifs de la loi économie circulaire car les taux actuels de collecte des ménages sont bons (70 %), et progressent de manière constante grâce au principe vertueux de la tarification incitative. Par ailleurs, les collectivités ont déjà fait des efforts d'investissement très importants ces dernières années et le principe de la consigne n'a pas prouvé son efficacité.

Objectif 2 : Promouvoir une société durable

- Renforcer la lutte contre l'obsolescence programmée en affirmant le principe de garantie sur la durée de vie des appareils électroniques et de l'électroménager et en créant un droit au remplacement des pièces détachées (ex : batteries de téléphones).
- Soutenir l'économie sociale et solidaire (qui représente 10 % du PIB) en tant que vecteur du développement durable grâce à ses trois composantes économique, sociale et environnementale, en renforçant sa solvabilité et en valorisant les gisements d'emploi qu'elle représente. Pour financer son développement, soutenir la création d'un fonds d'amorçage abondé par l'État, l'Unedic et les régions comme proposé par l'Union des employeurs de l'économie sociale et solidaire (UDES).
- Soutenir les filières et les activités de réemploi et de réutilisation.
- Rationaliser la collecte des déchets : généraliser les puces GPS sur les camions de collecte.

Objectif 3 : Mettre en œuvre un nouvel acte fort de décentralisation

- Transférer davantage de compétences aux collectivités avec des moyens pérennes, car les collectivités sont plus agiles que l'État. La loi sur l'économie circulaire n'a pas suffisamment décentralisé et elle remet encore trop de décisions importantes entre les mains de l'État, qui impose ce qui doit être incinéré, stocké, recyclé et taxé si les collectivités n'atteignent pas leurs objectifs.
- Les acteurs locaux publics et privés doivent pouvoir disposer d'un guichet unique de l'État pour les demandes d'autorisation des projets. L'actuelle démultiplication des demandes auprès de différents guichets à laquelle sont soumis les acteurs locaux est source de retards inutiles, voire de blocages qui empêchent la réalisation de projets.

Objectif 4 : Lancer un grand plan de relance par le volet environnemental

- Pour relancer le pays, un grand plan de relance et d'investissement européen et français dans le domaine environnemental est nécessaire. La transition écologique doit devenir un levier important de décentralisation et de relance de l'économie par une coopération entre les collectivités locales et les entreprises.
- Définir les secteurs prioritaires d'investissement et les expérimentations des collectivités territoriales qui fonctionnent et que nous devrions pérenniser.
- Valoriser les savoir-faire des agriculteurs français pour renforcer l'économie circulaire à travers la valorisation de biodéchets, véritable vecteur de croissance et de valeur ajoutée.
- Lancer une stratégie plastique européenne, afin de structurer une véritable filière de recyclage du plastique mécanique mais surtout chimique, facteur d'innovation.
- Instaurer la préférence locale dans la commande publique pour qu'elle bénéficie en priorité aux entreprises françaises du secteur des déchets, notamment par les collectivités locales qui doivent être des acteurs de premier plan de la relance économique (elles représentent 70 % de l'investissement public).

Objectif 5 : Mettre en place une fiscalité verte fléchée, lisible, intégralement affectée à la transition écologique

- Clarifier la fiscalité environnementale : il faut que « l'eau paye l'eau », « les déchets payent les déchets » et « l'énergie paye l'énergie ».
- Informer et communiquer, auprès des élus et de la population sur les détails et le fonctionnement de la fiscalité environnementale.
- Encourager la généralisation de la « tarification incitative », une mesure qui a fait ses preuves dans de nombreuses communes et agglomérations.

Eau

Objectif 1 : Préserver les ressources en eau

- Encourager les pratiques de désimperméabilisation des sols car les nappes stratégiques sont un moyen de stockage naturel efficace de l'eau. Les futures constructions de villes ou de zones économiques devront se faire sans imperméabiliser les sols.
- Préserver les zones humides : les zones humides sont indispensables car elles alimentent et améliorent le rendement en eau potable. En moyenne sur le territoire national, on obtient 80 % de rendement en eau potable mais avec des disparités (parfois 50 % sur certaines collectivités) : il faut donc les identifier et investir massivement dans ces zones.
- Pousser la recherche sur les nouveaux modes d'irrigation dans certaines zones géographiques. Il est illusoire de penser qu'il sera possible de continuer l'aspersion sur frondaison pendant encore 30 ans.
- Lancer une campagne de communication sur les économies d'eau impliquant les milieux socioprofessionnels, l'éducation nationale et les collectivités territoriales.
- Développer le stockage de l'eau en mettant en place une gouvernance locale partagée pour permettre à tous les acteurs de s'accorder sur le choix de la localisation du bassin, sa production, l'arrêté de remplissage, en le faisant financer par les agences de l'eau. Il faut notamment veiller à accompagner financièrement les agriculteurs.

Objectif 2 : Améliorer la qualité de l'eau

- Poursuivre les efforts sur les stations d'épuration en identifiant celles qui ne sont pas encore aux normes et en investissant pour les rénover.
- Revenir à l'assainissement non-collectif afin de ne pas abandonner la ruralité.
- Accompagner les agriculteurs afin de réduire les effets de pollution diffuse, notamment dans les endroits stratégiques et prévoir des compensations financières pour les agriculteurs qui s'engagent et supportent une baisse du rendement.
- Réviser la Directive Cadre sur l'Eau en modifiant notamment le système de classement des eaux et son principe « *one out, all out* ».
- Déclarer les barrages hydrauliques français patrimoine national et s'opposer à leur mise en concurrence dans le cadre du renouvellement des concessions.

Objectif 3 : Consolider et généraliser la gouvernance locale de l'eau

- Promouvoir une gouvernance locale systématique pour la gestion de plusieurs usages de l'eau en incitant les élus des grandes collectivités locales à s'investir dans les instances dirigeantes de la politique de l'eau.
- Créer un service unique, sorte de « guichet unique », car l'instruction trop longue et le nombre considérable d'intervenants de l'administration, souvent avec des décisions contradictoires, alourdit les procédures et retarde les projets dans les territoires.

Objectif 4 : Garantir des financements pérennes

- Préserver le modèle "l'eau paye l'eau" et sanctuariser le budget "eau" des Agences de l'eau afin que la totalité des redevances de l'eau alimente les projets territoriaux.
- Garantir les financements des projets par la notion de contrat territorial : sur un bassin, identifier tous les sujets (réseaux d'eau potable, station d'épuration à rénover, etc.), discuter avec tous les acteurs (communes, coopératives agricoles etc.) et engager un contrat sur 3 ou 4 ans en sanctuarisant le financement.
- Se poser la question de la tarification incitative fondée sur le principe du « pollueur-payeur » : plus on consomme d'eau, plus on paye l'eau. Ce principe existe déjà pour les collectivités territoriales et les entreprises dans l'application des redevances des agences de l'eau. Cependant, il faut être vigilant aux effets pervers de cette mesure et envisager des compensations, notamment pour les familles, qui risquent d'être pénalisées.

Air

Objectif 1 : Mettre en place une gouvernance claire de la qualité de l'air

- Décentraliser et clarifier la gouvernance de l'air autour du binôme de collectivités chef de file région/communautés de communes.
- Donner la prédominance aux financeurs en rééquilibrant la composition de la gouvernance en deux étages : un étage avec le comité financeur, un étage élargi avec la société civile et l'ensemble des acteurs.
- Lier systématiquement les enjeux de qualité de l'air avec les enjeux climatiques.

Objectif 2 : Réduire la pollution de l'air (propositions communes au forum 6)

Dans le transport :

- Apprécier le bilan énergétique du véhicule sur le cycle de vie et non pas uniquement sur sa phase d'utilisation.
- Lancer un grand plan de développement de l'hydrogène (v. propositions forum 6).
- Identifier les flottes de véhicules utilitaires polluants et imposer, dans le cadre du PPA, leur renouvellement en contrepartie d'aides financières.
- Inciter les entreprises à faciliter le télétravail.

Dans l'agriculture :

- Défendre, auprès des aides de la PAC, des agences de l'eau, de l'ADEME une aide financière pour accompagner les agriculteurs à changer les pratiques culturales polluantes (couverture des fosses, renouvellement du matériel d'épandage...).
- Lancer une étude globale sur les coûts/bénéfices des différentes pratiques agricoles pour choisir la plus optimale, en fonction des aires géographiques.

Dans le bâtiment :

- Remplacer le CITE par des primes plus concrètes, directes et visibles pour le particulier, conditionnées aux résultats des travaux.
- Encourager les constructeurs et les architectes à l'écoconception des bâtiments avec des matériaux bio-sourcés.
- Recréer le fonds bois et le fonds air, financés conjointement par l'État et les collectivités.
- Mettre en place des protocoles sur les chantiers pour protéger la qualité de l'air et prendre en compte, dans les appels d'offres publics, l'accompagnement du secteur BTP dans les phases critiques de chantier (démolition).

Objectif 3 : Réviser la directive européenne sur l'air

- Défendre une méthode de calcul de déclassement des zones plus rationnel qui différencie les stations routières et urbaines.
- Revoir les méthodes de délimitation et d'identification des zones géographiques.

Agriculture et alimentation

1. CONSTATS

La France est un leader mondial en matière agricole mais pour combien de temps ?

La France représente près de 17 % de la production européenne et est au premier rang pour les productions végétales (18 %) et animales (15 %), céréales, plantes fourragères, vins, pommes de terre et bétails.

Cependant, elle est exposée de plus en plus à l'érosion de son potentiel productif : la surface agricole dédiée à l'agriculture a chuté de 17 % depuis 1961 (l'équivalent de la région du Grand-Est) ; le secteur agroalimentaire représentait 12 % de l'emploi total en 1980 contre 5,5 % aujourd'hui ; un tiers des exploitants ont plus de 55 ans, ce qui pose le problème du renouvellement des générations. En 2008, on comptait 514 000 agriculteurs contre 448 500 agriculteurs en 2018, soit une baisse de 12,74 % en 10 ans. La France perd entre 1,5 et 2 % de chefs d'exploitation par an.

Par ailleurs, son excédent agricole est en train de fondre : les agriculteurs français tirent 25 % de leur revenu de l'exportation mais la France, troisième exportateur mondial en 2005, a reculé à la sixième place, avec 4,5 % des parts de marché, et son excédent agricole a été divisé par deux entre 2011 et 2017. Sans les vins et les spiritueux la France aurait un déficit agricole de plus de 6 milliards d'euros.

L'agriculture est un enjeu stratégique pour la France et l'Europe

La croissance de la demande alimentaire liée à l'accroissement démographique mondial est un enjeu majeur pour l'agriculture française, non seulement en termes de sécurité alimentaire, mais aussi pour l'opportunité de marchés à conquérir. La population mondiale augmentera de 1,5 milliard d'habitants d'ici 2030, surtout en Afrique. L'agriculture va devoir dans les prochaines années relever un défi de taille : produire suffisamment pour nourrir les populations, alors que les surfaces agricoles vont probablement diminuer sous l'effet de l'urbanisation et du changement climatique.

Dès lors le maintien d'une forte production agricole sur le sol français est un enjeu stratégique et économique fondamental pour la France.

C'est la raison pour laquelle il est indispensable de s'opposer à toute baisse du budget de la PAC et à sa renationalisation, qui est de nature à tuer la Politique agricole commune à terme, et à accentuer davantage les distorsions de concurrence intra-européenne. Bien au contraire nous voulons que la PAC devienne une véritable politique stratégique commune pour l'Europe.

Des normes de plus en plus contraignantes en France en même temps qu'une augmentation des importations de produits qui ne respectent pas les normes européennes

Mise en place des zones de non-traitement aux pesticides (ZNT), Plan Ecophyto (réduction des pesticides de 50 % d'ici 2025), sortie du glyphosate avant trois ans... : à chaque nouvelle contrainte imposée aux seuls producteurs français succède une vague d'importations de produits étrangers. Multipliées par deux depuis 2000, elles occupent désormais une place significative dans l'alimentation quotidienne des Français. La France importe 20 % de son alimentation et chaque Français consomme plus d'un jour et demi par semaine uniquement des produits importés.

On peut estimer qu'entre 10 et 25 % des denrées alimentaires importées des pays tiers ne respectent pas les normes européennes de production minimales imposées aux producteurs français et sont susceptibles de porter atteinte à la sécurité sanitaire de nos concitoyens.

La détresse des agriculteurs et l'insuffisance de la rémunération de l'acte de production

Selon la Mutualité sociale agricole, un agriculteur se donne la mort tous les deux jours en France. Ce phénomène existe depuis longtemps, mais son entrée dans le champ médiatique est récente. Ce taux de suicide est supérieur de 20 à 30 % au reste de la population. Depuis les années 1960, le nombre de suicides au sein de cette catégorie socio-professionnelles ne cesse d'augmenter.

En 2018, le revenu moyen des agriculteurs a augmenté de 10,8 % selon l'Insee mais ces revenus restent très inégaux : en 2017 environ 50 % des exploitations agricoles affichaient un revenu avant impôt inférieur à 20 700 euros par actif non salarié, mais pour d'autres, un quart de ces exploitations affichaient des résultats annuels inférieurs à 7 700 euros. En 2017, selon l'Insee, 20 % des agriculteurs français n'ont pas pu se verser un revenu.

Les prix des matières premières agricoles étaient au plus bas en 2018. Selon l'Agence Option Finance ils ont reculé de 3,7 % en juillet 2018, notamment pour les produits laitiers (-6,6 %), les céréales (-3,6 %), les huiles végétales (-29 %) ou encore la viande (-1,9 %).

La déception à la suite des États généraux de l'agriculture (EGA) concerne quasiment toutes les filières, la filière du lait, où on constate une hausse des prix qui reste, toutefois, en deçà des annonces.

L'agri-bashing et l'aggravation des attaques contre les agriculteurs et les éleveurs français par les antispécistes

Il y a aujourd'hui une déconsidération croissante du monde agricole dans la société qui s'ajoute aux difficultés économiques des agriculteurs.

L'agriculture a fait considérablement progresser ses rendements, ses volumes, mais aussi la qualité sanitaire de ses productions : au début du XX^e siècle, en France, plus de 4 000 enfants mourraient chaque année à cause de lait malsain, des contaminations par les mycotoxines dans les céréales, de la toxine botulique dans la charcuterie n'étaient pas rares.

Aujourd'hui, à la vérité rationnelle s'est substituée une vérité émotionnelle, alimentée par les réseaux sociaux et pour certains, la réassurance de la sûreté sanitaire passe soit par le bio, soit par une agriculture hors sol, ou sous serre, voire très travaillée industriellement.

Par ailleurs, le passage d'un véganisme pratiqué de façon individuelle à un diktat qui serait imposé à tous comme un choix moral se répand via une incroyable pression médiatique et une action très violente, notamment des antispécistes de l'association L 214, dont le but est de faire disparaître les élevages et les éleveurs.

Dans le même temps, l'arrivée sur le marché de la viande en vitro, appelée aussi « viande sans abattage » se prépare, selon certains, d'ici cinq ans.

Malgré ces paradoxes, la défense de la cause animale touche de plus en plus de Français, tout comme la montée en puissance des sujets santé-environnement, et appelle une réponse efficace. Le monde agricole a aussi besoin de changer pour répondre aux attentes des consommateurs qui veulent des produits locaux, à la qualité toujours améliorée, avec des impacts environnementaux les moins importants possibles...

C'est par la recherche et le progrès technologique que nous pourrons répondre aux défis qui se posent à l'agriculture tels que le bien-être animal, la baisse des phytosanitaires et le réchauffement climatique

Plusieurs types d'innovations sont attendues pour permettre à l'agriculture de relever tous ces défis, notamment dans l'amélioration de la résistance des plantes à la sécheresse, dans les agroéquipements intelligents, dans l'optimisation des bâtiments d'élevage pour le bien-être animal, dans les pratiques agronomiques innovantes, le biocontrôle comme alternative aux produits phytosanitaires, les applications numériques, etc.

Une question importante à ce stade concerne le délai dans lequel ces innovations vont s'opérer pour qu'elles soient adoptées à grande échelle. L'innovation devra être mobilisée à plusieurs niveaux pour accompagner la transformation de l'agriculture mais l'importance inédite des défis à relever va nécessiter des sauts d'innovation très importants relevant plus de la rupture que de l'amélioration continue.

L'acceptabilité sociétale de l'innovation est également indispensable pour assurer son avenir. Le fait nouveau de ce début de siècle est la montée de l'influence sociétale sur les choix techniques et stratégiques qui concernent l'agriculture. On peut imaginer que dans le futur, les innovations devront non seulement être utiles aux agriculteurs mais aussi plaire à l'opinion publique.

Focus : les propositions des Républicains pour l'agriculture face à la crise du Covid-19

(Cf. liste complète en annexe)

Toutes les filières agricoles ont été impactées, bien qu'à des degrés différents, par la crise du Covid-19, notamment à cause du manque des débouchés pendant la période de confinement, dû à la fermeture des cafés restaurants, fast food, restauration collective, marchés (notamment vins ; pommes de terre industrie ; lait ; volaille ; fromages AOC ; fruits et légumes ; horticulture). En particulier les filières éthanol et sucre, déjà fragilisées à cause de la fin du quota betteravier et de la suppression des néonicotinoïdes vont être confrontées à un surstock d'éthanol sur le marché européen et outre-Atlantique.

Si les grandes cultures n'ont pas été, quant à elles, impactées négativement pendant la période du confinement - au contraire la production locale notamment, a plutôt enregistré une hausse les trois premières semaines - la filière de l'élevage bovin, malgré une augmentation de la consommation pendant le confinement, a subi une chute de prix de 10 %. Cette crise a par ailleurs permis de se recentrer sur la production locale ce qui nécessite, pour qu'elle soit viable dans le long terme, de rééquilibrer les relations commerciales et de mieux structurer les filières en termes de recherche de débouchés.

Nous avons présenté un plan d'urgence pour l'agriculture en 4 objectifs :

Objectif 1 : Protéger les agriculteurs français

Objectif 2 : Soutenir les filières fragilisées

Objectif 3 : Garantir des débouchés aux filières agroalimentaires

Objectif 4 : Garantir des relations commerciales équilibrées

2. AXES DE RÉFLEXION

Objectif 1 : Valoriser et développer la production française

- Valoriser les agriculteurs français et leur talent par le biais de la qualité de leurs produits et les garanties qu'ils apportent en termes de sécurité sanitaire et durabilité par rapport aux produits importés en communiquant sur les signes de qualité et les labels.
- Contrôler l'ouverture de nouveaux magasins alimentaires en renforçant le pouvoir décisionnaire des maires. Les producteurs locaux sont souvent victimes des guerres des prix que se livrent les magasins entre eux. Il apparaît nécessaire que les maires soient associés aux décisions d'implantation des grandes surfaces pour éviter ce phénomène qui tue les petits producteurs.
- Obliger la mise en place d'un système de référencement rapide et simplifié pour les producteurs locaux en GMS : il est souvent très compliqué pour un producteur local de se faire référencer en GMS, il faut passer par le directeur de magasin, la centrale d'achat régionale, nationale et parfois même européenne, cela peut prendre des semaines, voire davantage si la centrale d'achat n'a aucune envie de référencer un petit producteur local. Dans l'esprit de production de proximité il faudrait obliger les magasins à accorder un référencement local simplifié et rapide.
- Réduire la TVA sur la vente directe des produits des agriculteurs locaux afin de développer les circuits courts.
- Mettre un objectif de 100 % de produits français dans la restauration collective (administrations, établissements scolaires, hôpitaux...). Cet objectif ambitieux, atteignable en cinq ans, suppose une révision du droit européen relatif aux marchés publics.
- Faire évoluer la loi Egalim qui a prévu que la restauration collective ait l'obligation d'acheter 20 % de bio sans tenir compte de l'origine des produits. L'écologie impose pourtant de consommer d'abord local.
- Soutenir les agriculteurs français en poussant la préférence locale dans la commande publique, en utilisant les critères des marchés publics en France fixés par le décret n° 2016-360 du 25 mars 2016, notamment, à l'article 62, le critère de performance en matière de développement des approvisionnements directs de produits agricoles ainsi qu'en matière de délai de livraison. L'acheteur peut invoquer ces critères pour attribuer le marché de la restauration collective, administrative ou scolaire aux producteurs français ou locaux en justifiant une plus grande rapidité d'intervention du prestataire ou de sa plus grande disponibilité.

Objectif 2 : Assurer notre sécurité alimentaire

- Conserver la diversité de l'agriculture française et sa capacité à couvrir toutes les gammes. Prétendre vouloir sauver l'agriculture française en gamme est une illusion.
- Lancer un plan ambitieux européen pour les protéines : la France dépend encore trop largement du soja d'Amérique du Sud alors que l'Europe est capable de produire ses protéines. Il faut soutenir la filière des biocarburants à base d'huiles de colza dont les tourteaux remplacent le soja dans l'alimentation animale et en réviser le cadre européen.
- Pérenniser la production agricole en renforçant les dispositifs aidant l'installation des jeunes agriculteurs.
- S'opposer à toute baisse du budget de la PAC et en faire une véritable politique stratégique commune. Pour cela, il faut inscrire le triple enjeu du développement économique et social, de la durabilité de notre agriculture dans la future PAC et permettre l'adaptation des règles communes au plus près des agriculteurs.
- Réformer la réserve de crise de la PAC au profit d'un fond indépendant de gestion des marchés et des crises.
- Maintenir une agriculture d'exportation, pour reconquérir les marchés internationaux et nationaux, notamment celui de la restauration où les importations de produits sont massives.

Objectif 3 : Améliorer le revenu des agriculteurs

- Stabiliser les prix agricoles au niveau européen via une réforme de la PAC afin de renforcer les instruments contracycliques tout en maintenant ces paiements directs.
- Créer une cellule de surveillance de l'évolution des prix d'achats et de vente des produits agricoles. Il faudrait pouvoir analyser par semaine (et non seulement tous les mois) l'évolution des prix en GMS, afin d'observer si les augmentations de volume n'entraînent pas une baisse des prix permettant aux GMS de conserver leurs marges mais mettant les producteurs en difficultés.
- Remettre en place des états généraux de l'alimentation sous forme de tables rondes annuelles afin de faciliter les discussions entre tous les acteurs de la filière, de négocier et d'agir.

Objectif 4 : Augmenter la compétitivité de l'agriculture française et réduire les importations

- Revenir sur les décisions de la loi EGALIM concernant l'interdiction de certains produits phytosanitaires s'il n'existe pas de produits de substitution.
- Donner la possibilité d'une flexibilité horaire pour le travail agricole afin de permettre de travailler davantage lorsqu'il y a des pointes de travail et en fonction de la saisonnalité des cultures et de la météo.
- Mettre en place la barrière écologique aux frontières de l'Union européenne.
- Arrêter la surtransposition des directives européennes en France.
- Interdire l'importation en Europe des produits qui ne respectent pas les normes de production européenne.
- S'opposer à la ratification du CETA - si une clause d'exclusion de la viande bovine n'est pas intégrée - et aux négociations commerciales avec le Mercosur, le Mexique et la Nouvelle Zélande.
- Demander à la Commission européenne de faire un bilan de l'effet des différents accords commerciaux, filière par filière.
- Intégrer dans le mandat des négociations donné à l'Union européenne, pour chaque accord commercial, le critère de « produit sensible » pour lequel nous estimons que les impacts de l'accord seront négatifs, afin de l'exclure de la négociation.
- Prévoir un débat avec vote au Parlement avant de donner à la Commission le mandat de la France pour négocier un accord commercial.

Objectif 5 : Restaurer la confiance de l'opinion publique vis-à-vis des agriculteurs et lutter contre l'agri-bashing

- Valoriser le rôle que joue l'agriculture dans la lutte contre le changement climatique et la réduction des émissions GES pour contrecarrer l'image de l'agriculture « qui pollue ».
- Vulgariser la parole des scientifiques et faire connaître les innovations en agriculture non seulement en matière de pratiques culturales et de création variétale mais également dans l'amélioration du matériel agricole car c'est par le progrès technologique que nous pourrons répondre tant à l'enjeu du bien-être animal qu'à celui de la baisse des phytosanitaires et de la sécurité alimentaire.
- Faire une grande campagne de communication sur le « bien manger » : bien manger, c'est aussi comprendre que dans chaque assiette il y a des agriculteurs et qu'il faut reconstituer le lien entre l'acte de production et notre nourriture.



FORUM 6 : RÉDUIRE NOS ÉMISSIONS DE GAZ À EFFET DE SERRE SANS PÉNALISER LES FRANÇAIS

1. CONSTATS

Le réchauffement climatique de la planète est irréfutable et lié à l'activité humaine

Le réchauffement de la planète est irréfutable et d'origine humaine. Il est lié à l'accroissement des gaz à effet de serre dans l'atmosphère, eux-mêmes liés à l'impact des sociétés humaines. On en trouve confirmation dans toutes les mesures effectuées depuis le début des années 1960. Elles attestent à la fois de la hausse des températures et des émissions de CO₂. Si des cycles naturels de hausse de température et de CO₂ ont toujours été observés au cours des temps géologiques, l'anormalité actuelle de ces cycles ne peut s'expliquer que par l'intervention humaine.

Si personne ne remet en cause l'urgence climatique, il est toutefois important de ne pas systématiquement assimiler climat et météo. Tous les événements météorologiques (précipitations, canicules etc.) ne sont pas des preuves de réchauffement climatique. En revanche, la fonte significative des glaciers en est une preuve irréfutable.

Les preuves du réchauffement climatique et de l'accroissement de CO₂ dans l'atmosphère ne sont pas que scientifiques. Ainsi, la corrélation entre hausse du CO₂ et hausse de la croissance économique observée entre 1850 et aujourd'hui prouvent l'incidence humaine. Il est également intéressant d'observer la stagnation des deux courbes lors de la Seconde Guerre mondiale : la production cesse d'augmenter, le CO₂ également.

La neutralité carbone n'est pas atteignable si on ne développe pas le CCUS

En fonction de nos actions futures et de leurs impacts sur la teneur en CO₂ dans l'atmosphère, le GIEC a considéré trois scénarios. A l'horizon 2100, 450 ppm de teneur en CO₂ dans l'atmosphère auraient comme conséquence d'augmenter la température de deux degrés supplémentaires, 560 ppm de CO₂ de 3 degrés supplémentaires. Si nous ne changons rien à nos comportements, le seuil de 730 ppm serait atteint en 2100 et provoquerait une hausse supérieure à 3 degrés. En 2020 nous approchons les 420 ppm de CO₂ dans l'atmosphère.

L'objectif de la COP21 est de limiter l'accroissement de température à +2 degrés, ce qui correspond au premier scénario du GIEC. Atteindre ces objectifs requiert de modifier profondément nos habitudes de production et de consommation. Il s'agit notamment d'atteindre la neutralité carbone en 2050.

Or, tous les scénarios sérieux prédisent que le mix 2050 contiendra encore une part significative d'énergies fossiles avec un mix profondément modifié : presque plus de charbon, beaucoup moins de pétrole mais davantage de gaz. Atteindre la neutralité carbone ne signifie donc pas zéro fossile mais un solde de zéro émission. Les émissions résiduelles devront donc être « capturées ». Les principaux capteurs naturels de CO₂ sont les végétaux. Planter des arbres est donc une première méthode pour atteindre la neutralité carbone. Mais, cette méthode ne pourra couvrir que très partiellement le captage. Aussi faudra-t-il développer la technique du CCUS (Carbon Capture, Utilization and Storage ou séquestration géologique du dioxyde de carbone). Elle consiste à capter le CO₂ concentré produit par de gros émetteurs (centrales électriques, industrie sidérurgie, cimenteries, verriers etc.) et le réinjecter dans le sous-sol.

La mise en œuvre du CCUS à grande échelle représente un défi technologique et économique. Cette technique pose encore un certain nombre de problèmes dont l'étanchéité du stockage en profondeur (plusieurs milliers de mètres). Notons que s'il n'est pas réinjecté, le CO₂ peut aussi être valorisé : en conditions super-critiques (entre l'état liquide et gazeux), il agit comme un solvant très efficace.

L'énergie de la France est une des moins carbonées au monde

Rappelons d'abord quelques définitions-clé. Deux indicateurs caractérisent la qualité d'un mix énergétique :

Intensité carbone : c'est le rapport entre la quantité de CO₂ émise et la quantité d'énergie consommée. Plus l'intensité carbone est basse moins l'énergie émet de GES. L'intensité carbone représente l'efficacité environnementale d'une économie.

Intensité énergétique : c'est le rapport entre l'énergie consommée et la richesse produite (PIB). Plus l'intensité énergétique d'un pays est basse plus son économie est efficace. L'intensité énergétique représente donc l'efficacité énergétique d'une économie...

Le tableau ci-dessous compare les différents indicateurs par pays et montre la très bonne place de la France notamment, en termes d'émissions GES, par rapport aux moyennes européenne et mondiale.

Pays/Région	Intensité énergétique	Intensité carbone	Sobriété énergétique	Emissions par habitant
	MWh/k\$	kg _{co2} /MWh	MWh/hab	t _{co2} /hab
Non-OCDE	2.87	224	15	3.39
Chine	2.80	248	27	6.77
Inde	3.46	263	7	1.83
Russie	5.29	177	61	10.76
Monde	1.88	210	21	4.46
OCDE	1.25	190	51	9.60
Etats-Unis	1.30	192	82	15.73
Allemagne	0.95	193	45	8.75
RU	0.78	176	34	5.93
France	1.02	110	42	4.65
Europe	1.05	177	38	6.78

Mix énergétique mondial

Le mix énergétique mondial contenait en 2018, 85 % d'énergies fossiles. Le mix européen n'en renferme que 76 %. C'est nettement moins que la Chine (88 %) et les États-Unis (86 %). L'Européen émet à peine plus que le Chinois (pourtant trois fois plus nombreux) mais deux fois et demi moins que l'Américain, l'un des plus mauvais élèves du monde.

Depuis 2006, plus de 4 300 milliards de dollars ont été investis dans le monde pour développer les énergies renouvelables et pourtant les émissions se sont accrues de 10 %. La planète a mis en œuvre, en 2018, 145 GW de puissance renouvelable supplémentaire pour un coût de 332 milliards de dollars. Cependant, ces nouveaux GW n'ont couvert que 18 % de l'accroissement de la consommation d'énergie contre 71 % pour les fossiles.

Le nucléaire, qui pourrait impacter significativement la décarbonation du mix mondial, est de plus en plus marginalisé. Il n'a contribué qu'à hauteur de 4 % à la croissance de la consommation mondiale en 2018 et ses investissements ne représentaient que 3 % des investissements énergétiques globaux.

Mix énergétique français

- La France possède l'un des mix les plus décarbonés du monde (51 % de fossiles vs 85 %) et émet deux fois moins que l'Allemagne, dont le mix contient toujours 80 % de fossiles. La France n'émet que 1 % des émissions mondiales de GES.
- Le charbon a presque totalement disparu du mix français (3 % du mix).
- Le nucléaire correspond à 42 % du mix primaire et produit 71 % de l'électricité, l'hydro correspond à 2 % du mix primaire et produit 10 % de l'électricité, en y ajoutant les ENR (6 % du mix électrique en 2018), la France a donc une électricité quasi-décarbonée (à 89 %).

La France a des progrès à faire pour réduire son intensité énergétique

Même si la France apparaît comme l'un des meilleurs élèves du monde, elle possède aujourd'hui encore d'importantes marges de progrès pour réduire les GES. Les deux leviers les plus importants sont la diminution de notre consommation d'énergie fossile et la réduction de l'intensité énergétique de notre économie, en augmentant l'efficacité énergétique.

En 2018, la consommation énergétique en France se répartissait comme suit : habitat (37 %), transports (27 %), industrie (27 %).

Il faut en priorité décarboner les transports (91 % fossiles), l'industrie (54 % fossiles) et réduire la consommation dans l'habitat (43 % fossiles).

Cette décarbonation se fera en grande partie via une électrification de la société : électrification des transports courte distance, électrification pour produire de l'hydrogène vert pour les longues distances (voitures mais aussi camions, avions et bateaux), électrification pour remplacer dans l'habitat les chaudières au fioul et au gaz par des pompes à chaleur.

Les sources d'électricité intermittentes, si elles peuvent contribuer jusqu'à 30 % du mix électrique, ne pourront jamais à elles seules décarboner l'ensemble du mix. Aussi le mix du futur sera-t-il arc-en-ciel incluant l'hydraulique, le nucléaire et un peu de biomasse pour pallier les intermittences du solaire et de l'éolien.

La crise du Covid-19 nous démontre que la transition énergétique ne peut se faire au détriment de la croissance et qu'il est primordial de changer la politique énergétique du gouvernement

La crise du Covid-19 aura des conséquences environnementales positives dans la mesure où la consommation d'énergies fossiles devrait se contracter de façon significative par rapport à 2019 et, avec elle, les émissions de gaz à effet de serre et la pollution atmosphérique.

Parallèlement le confinement total faisant suite à la pandémie constitue un essai grandeur nature de la société de décroissance prônée par certains mouvements écologistes. Même si la décroissance entraîne mécaniquement, via la contraction de l'activité économique, une réduction des émissions de GES, elle n'est pas pour autant viable de par ses conséquences sociales : la chute de 11 % du PIB anticipée par l'INSEE en 2020 se traduira par un accroissement vertigineux du chômage, de la dette et probablement de l'inflation.

Rejeter le modèle décroissantiste et souhaiter un retour rapide à la croissance économique ne doit pas pour autant encourager un recours facile aux énergies fossiles dont les cours se sont effondrés.

Le recours aux hydrocarbures bon marché pour soutenir la reprise, associé à une baisse significative des investissements dans les technologies vertes, pourrait mettre un coup d'arrêt à la transition énergétique et faire repartir les émissions à la hausse en 2021 et 2022 comme ce fut observé après la crise de 2009. Les

premiers à pâtir d'une crise économique sont en effet les investissements en recherche et développement : les entreprises, en manque de trésorerie, privilégiant le court terme au long terme, pourraient, dans les années à venir, fortement différer voire réduire leurs budgets de R&D consacrés à la transition énergétique (voitures électriques et à hydrogène, bateaux au gaz naturel). Il y a donc, à moyen terme, un vrai risque que l'urgence climatique redevienne une variable d'ajustement économique et ne soit plus intégrée dans les stratégies du futur.

Il faut au contraire saisir la récession faisant suite à la pandémie comme une opportunité pour remettre à plat les politiques de transition énergétique qui ne sont pas efficaces. Il faudra notamment rééquilibrer le financement des énergies renouvelables intermittentes pour investir davantage dans l'habitat, les transports et l'industrie.

Par ailleurs, la crise sanitaire a mis en évidence la nécessité pour la France de retrouver une indépendance sanitaire mais également de limiter, dans la mesure du possible, sa dépendance industrielle et énergétique. Pour cela, il faut éviter à tout prix de supprimer, pour des raisons idéologiques, des activités qui nous rendraient encore davantage dépendants.

Remplacer massivement le nucléaire par des énergies renouvelables, comme le souhaitent Les Verts, provoquerait une perte supplémentaire de souveraineté énergétique au profit des équipements renouvelables, fabriqué à 90 % dans le sud est-asiatique mais aussi une perte de souveraineté vis-à-vis de nos voisins européens.

L'actuelle Programmation Pluriannuelle de l'Energie (PPE) ne permet pas une transition énergétique efficace et ses objectifs sont à revoir

Afin de réduire à 50 % la part de nucléaire dans la production d'électricité d'ici 2035, la PPE prévoit de fermer 14 réacteurs de 900 MW, à commencer par la centrale de Fessenheim dont le premier réacteur a été arrêté en février dernier et dont l'arrêt total a eu lieu le 29 juin 2020. Le remplacement du nucléaire serait assuré par une montée en puissance des ENR : 40 % de renouvelable dans la production d'électricité d'ici 2030 ce qui représente 32 % des ENR dans le mix énergétique. Cela représente presque un doublement par rapport à aujourd'hui : augmentation de 50 % pour l'éolien et multiplication par 3 ou 4 du solaire. Le coût annuel des subventions est estimé à 1,8 milliard d'euros.

En même temps, la PPE prévoit de réduire la consommation d'énergie fossile : - 80 % pour le charbon ; - 34 % pour le pétrole et -22 % pour le gaz naturel.

Si nous soutenons l'objectif de baisser globalement la part des énergies fossiles, il est nécessaire de revoir l'objectif de croissance de l'éolien et du solaire : la Cour de comptes a déjà alerté, dans son rapport de 2018, sur les coûts exorbitants pour l'État du soutien au solaire et à l'éolien : 121 milliards d'euros entre 2001 et 2019 et 7 milliards d'euros supplémentaires par an en 2025.

Par ailleurs, la plupart de ces technologies vertes étant importées de Chine (éoliennes, panneaux solaires, piles à combustibles et batteries) cette stratégie augmenterait mécaniquement notre dépendance énergétique et ce, même si l'Europe essaye de se lancer dans la fabrication des technologies vertes (i.e. « Airbus des batteries »). Ces dernières sont en effet truffées de métaux rares et semi rares extraits principalement en Chine et en Amérique du Sud (pour le lithium). Relocaliser l'industrie verte en Europe ne pourrait se faire qu'en rouvrant des mines de lithium et de métaux rares : l'opinion publique est-elle réellement prête à soutenir une telle initiative ?

Il serait donc préférable de réorienter les financements vers l'habitat pour y réduire à la fois la consommation d'énergie et les émissions de GES. Cette initiative permettrait de soutenir nombre de filières industrielles non délocalisables et générant de l'emploi et de la richesse en France. Cela pourrait se faire à travers le lancement d'un plan de rénovation des bâtiments à grande échelle.

Parallèlement, l'objectif de réduction du nucléaire dans l'électricité à 50 % d'ici 2035 est à récuser. Il faut au contraire prolonger la durée de vie du parc existant en lançant sous le contrôle de l'ASN un grand plan de carénage mais aussi engager la construction de 6 EPR de nouvelle génération, dès que la filière industrielle aura prouvé sa capacité à en maîtriser les coûts et les délais.

Le gouvernement veut aussi électrifier totalement le parc automobile à hauteur de 5,3 millions de véhicules particuliers à batterie ou hybrides rechargeables, et installer 100 000 bornes de recharges ouvertes au public ; développer timidement l'hydrogène vert dans les transports (50 000 véhicules légers et 2 000 véhicules lourds, 100 stations en 2028) et dans l'industrie et remplacer, d'ici à 2028, 20 000 chaudières à charbon et 3,5 millions de chaudières fioul par un chauffage renouvelable (biomasse solide, pompe à chaleur, solaire thermique, raccordement réseau de chaleur renouvelable) ou éventuellement par des chaudières à gaz (de préférence biogaz) à très haute performance énergétique.

Notre position est différente sur les véhicules électriques, car il est nécessaire d'intégrer dans le bilan carbone d'un véhicule l'amont de sa construction en considérant le cycle de vie complet du véhicule et non pas seulement les émissions de GES rejetées durant sa phase d'utilisation. En procédant de la sorte, on démontre aisément que la solution pour décarboner le transport ne réside pas dans le tout électrique. Sur les trajets urbains et périurbains la voiture électrique à batterie représente une solution crédible. En revanche, pour des raisons d'autonomie, de temps de charge, de recyclage et d'émissions en amont, son utilisation systématique est à proscrire sur les longues distances. Aussi aurons-nous encore besoin, dans les années à venir de moteurs thermiques utilisés soit dans les voitures hybrides, soit via l'utilisation de carburants moins polluants comme le GNV ou les biocarburants.

Par ailleurs, les investissements prévus dans l'hydrogène sont beaucoup trop timides alors qu'il faudrait faire de ce secteur une priorité. L'hydrogène a de nombreux avantages : au-delà d'être un vecteur énergétique décarboné qui ne rejette que de l'eau, c'est également une énergie qui peut se stocker après électrolyse. Il élimine les problèmes de temps de charge et d'autonomie puisqu'il permet de fabriquer l'électricité directement à bord des voitures, des camions des bus, des trains, des bateaux et même des avions grâce à des piles à combustible. Aujourd'hui il représente moins de 2 % de la consommation mondiale d'énergie mais sa demande pourrait globalement être multipliée par dix d'ici à 2050 : à titre d'exemple la SNCF prévoit de remplacer son parc de train diesel par de l'hydrogène d'ici 2035 ; l'Allemagne vient d'adopter un plan de développement de l'hydrogène de 9 milliards d'euros. Énergie d'avenir, l'hydrogène présente toutefois quelques externalités négatives. Il s'agit notamment d'un combustible dont les limites d'inflammabilité sont très larges. Bien que les problèmes de sécurité associée puissent se gérer sans difficulté, ces aspects sécurité ne doivent pas pour autant être occultés vis-à-vis de l'opinion publique. La France doit devenir un leader dans ce secteur d'avenir.

Enfin, si nous recommandons de soutenir les mesures de la PPE relatives à l'isolation thermique des bâtiments et de supprimer progressivement le chauffage charbon et le chauffage fioul, la rénovation thermique doit d'abord et avant tout se concentrer sur les « *passoires thermiques* » (E/F/G). Il est aussi nécessaire d'évaluer en continu la performance des installations de chauffage renouvelable installées en substitution et de remplacer les CITE par des primes, beaucoup plus concrètes et visibles pour les particuliers. Il faut à la fois proposer des solutions innovantes et les intégrer dans un plan de grande envergure qui serait financé par la réaffectation des subventions excessives destinées au développement de l'éolien, notamment.

Il faut veiller à l'acceptabilité sociétale de la transition énergétique

Le point de départ de la crise des gilets jaunes fut l'augmentation des taxes sur les carburants. La transition écologique ne peut se faire sans l'acceptation des citoyens. La transition se doit notamment de prendre en compte les inégalités sociales et territoriales. Ainsi, contrairement aux habitants des agglomérations urbaines qui peuvent aisément se déplacer dans les transports en commun, les habitants des zones rurales sont obligés de prendre leur voiture pour aller travailler. En France, 1/3 de la population vit dans des territoires ruraux représentant 80 % du territoire. Les plus défavorisés souvent sans alternatives ne doivent pas être stigmatisés. Il faut au contraire les accompagner financièrement.

Seuls 20 % de la fiscalité écologique sont affectés à la transition énergétique

L'ensemble de la fiscalité écologique représente environ 50 milliards d'euros dans le budget de l'État, c'est à dire plus que l'impôt sur les sociétés. Or, force est de constater, qu'elle est fragmentée, illisible et mal affectée. A titre d'exemple, sur les 37 milliards de recettes de la TICPE en 2019 seulement 20 % ont été affectés à la transition écologique : 7,2 milliards pour les aides au développement d'énergies renouvelables et 1,2 milliard vers l'Agence de financement des infrastructures de transport en France. Trop souvent l'affectation de la fiscalité écologique est détournée au profit du tonneau des danaïdes du budget de l'État.

Rendre la fiscalité écologique acceptable nécessite de l'affecter entièrement à la transition énergétique et d'apporter davantage de clarté, de cohérence et de lisibilité pour que le citoyen ait conscience de ce qu'on lui prélève et dans quel but. Cela vaut autant pour la fiscalité des carburants que pour le financement des ENR.

2. AXES DE RÉFLEXION

Objectif 1 : Baisser la consommation d'énergie et les émissions de GES dans l'habitat (43 % de fossile)

- Lancer un grand plan d'isolation des bâtiments en réorientant une part des financements dédiés à l'éolien et au solaire afin de soutenir le BTP, une filière industrielle très créatrice d'emplois.
- Remplacer le CITE par des primes, beaucoup plus concrètes et visibles pour les particuliers. A défaut, revenir au CITE sans conditions de ressources. Le gouvernement a fait un mauvais choix en transformant le CITE en avance de travaux pour les seuls ménages modestes car il a exclu de ce fait 20 % de ménages plus aisés qui réalisent 50 % des travaux de rénovation énergétique. Il faut également augmenter l'enveloppe globale du CITE et étendre la palette des travaux éligibles mais les conditionner aux seules performances énergétiques de l'habitat.
- Faire un devis systématique des bâtiments à rénover pour évaluer l'aide publique nécessaire ; proposer des prêts à taux zéro et les réserver en priorité aux passoires thermiques avec un diagnostic solide, des caméras thermiques etc. Il faut aussi rendre possible la démolition et la reconstruction des logements si nécessaire ; encourager le remplacement de toutes les chaudières à fioul encore en utilisation par des pompes à chaleur ou, à défaut, par des chaudières à gaz.
- Soutenir les mesures de la PPE relatives à la suppression du chauffage charbon et du chauffage fioul, à condition de garantir la performance des installations de chauffage renouvelable installées en substitution.

Objectif 2 : Réduire les émissions GES dans les transports (91 % fossiles)

- Limiter le soutien public aux véhicules électriques à batterie et véhicules hybrides équipés d'une batterie de capacité limitée (autonomie jusqu'à 200 km) correspondant à un usage urbain et périurbain pour des trajets quotidiens.
- Promouvoir des moteurs à basse consommation et des carburants de moins en moins polluants :
 - Encourager les motoristes à développer le moteur thermique 2l aux 100 kms (réduction de poids, voitures plus aérodynamiques, s'éloigner des SUVs)
 - Promouvoir le GNV (Gaz naturel pour véhicule), pour les camions et les bateaux à court et moyen terme ;
 - Promouvoir les biocarburants à court, moyen et long terme. Pour cela soutenir fiscalement les filières de l'éthanol et du biodiesel pour inciter les pétroliers à augmenter les volumes d'incorporation.

Objectif 3 : Investir davantage dans l'hydrogène et propulser la France comme leader de cette énergie

- Engager un plan de développement très ambitieux de la mobilité hydrogène, intégrant les véhicules des particuliers, en soutenant les technologies françaises et européennes. Il faut multiplier par dix les investissements dans l'hydrogène (seulement 80 millions d'euros par an sont prévus par la PPE) et positionner la France comme futur leader dans ce secteur.

Objectif 4 : Revenir sur les objectifs de développement à outrance des énergies renouvelables intermittentes (éolien et solaire) et privilégier la délocalisation des ENR

- Appliquer un moratoire sur l'éolien terrestre et continuer le même rythme d'investissement dans le solaire, et, avec les subventions économisées, réinvestir dans la rénovation énergétique des bâtiments ou la décarbonation des transports.
- Développer la cogénération. Cette technologie est à développer fortement car elle permet de récupérer la chaleur fatale produite dans les centrales électriques pour produire l'eau chaude. La cogénération peut s'appliquer à toute centrale thermique et donc également à partir de la méthanisation des déchets. Des petites centrales à cogénération pourraient alors intervenir localement en support de parcs renouvelables. La méthanisation est par ailleurs un atout pour les agriculteurs car le biogaz permet une autonomie énergétique, une revente de l'électricité et le digestat peut être utilisé comme fertilisant. Le biométhane peut aussi être utilisé dans les moteurs ou injecté dans le réseau.
- Développer la biomasse car c'est une des solutions pour assurer la sécurité des approvisionnements et la durabilité de l'énergie. Soutenir le plan de l'UE en faveur de la biomasse pour structurer une véritable filière européenne.

Objectif 5 : Maintenir en exploitation le parc nucléaire existant et investir dans un programme industriel de construction d'EPR de nouvelle génération

- Prôner l'idée du mix ENR/nucléaire/biogaz et travailler sur l'image du nucléaire en France en rappelant qu'aujourd'hui la France produit une électricité à 90 % sans CO₂, grâce au nucléaire.
- Exiger un moratoire sur la fermeture de 14 réacteurs prévues par la PPE. La fermeture de Fessenheim à elle seule coûte à la France 4,4 milliards d'euros. Il faut chercher à conserver la part actuelle du nucléaire dans le mix énergétique français.

- Maintenir en exploitation le parc existant en prolongeant la durée de vie des réacteurs jusqu'à 60 ans par des investissements de maintenance et de sûreté (grand plan carénage) sous le contrôle de l'ASN, et conformément aux avis et préconisations de l'AIE et du GIEC.
- Engager la construction de 6 EPR de deuxième génération dès que la filière industrielle aura pu prouver sa capacité à en maîtriser les coûts et les délais.
- Recouvrer notre souveraineté dans les technologies de pointe du secteur nucléaire et hydraulique (turbines), passées sous pavillon américain en 2014.
- Engager une campagne de communication et d'information et renommer le nucléaire « énergie décarbonée de transition à bas coût ».

Objectif 6 : Développer la recherche dans les nouvelles technologies et soutenir les projets innovants qui ont été abandonnés (Astrid, ITER, centrales à sel de thorium, etc.)

- Investir dans la technologie CCUS (Carbon Capture, Utilization, and Storage ou séquestration géologique du dioxyde de carbone). A titre d'exemple, le projet Northern Lights, piloté par le gouvernement norvégien, et dans lequel sont engagés Equinor, Shell et Total, pourrait devenir le premier site de stockage de dioxyde de carbone au monde provenant de sources industrielles de plusieurs pays européens. 800 000 tonnes de CO₂ pourraient ainsi être captées et stockées chaque année pour une capacité totale de cinq millions de tonnes.

Objectif 7 : Mobiliser les collectivités territoriales, notamment par le développement des Contrats de Transition Énergétique

Objectif 8 : Trouver des consensus au sein de l'Union européenne

- Instaurer une taxe carbone aux frontières de l'UE. La Commission européenne envisage de présenter les textes sur le mécanisme d'ajustement carbone normalement au deuxième semestre 2021. Il faut soutenir cette initiative le temps d'en connaître les détails, notamment le nombre des secteurs concernés, le taux et l'affectation de la taxe, etc.
- Intégrer l'intensité carbone et l'intensité énergétique dans le calcul de l'Indice de développement humain. Il faudrait revoir les critères de l'IDH, (qui ne prend en compte que le PIB/hab., l'espérance de vie et le niveau d'éducation), pour prendre en compte l'intensité carbone et l'intensité énergétique, considérant la priorité écologique.
- Soutenir, au niveau européen, la mise en place d'une norme pour limiter le contenu carbone de l'électricité.



FORUM 7 : RESTAURER LA SÉCURITÉ ET L'AUTORITÉ DE L'ÉTAT

1. CONSTATS

La dérive violente de notre société

Record de coups et blessures : les coups et blessures volontaires enregistrés par les forces de sécurité ont augmenté de + 8 % en 2019 (+ 21 % en trois ans). Leur nombre atteint un niveau historique de 260 500 en un an. Il y a désormais plus de 700 agressions par jour (+ 100 agressions par jour par rapport à 2017).

Forte augmentation des violences sexuelles et des homicides : les violences sexuelles augmentent fortement (+ 12 % en 2019, après + 18 % en 2018). Le nombre d'homicides augmente aussi nettement en 2019 (+ 9 %) pour atteindre son plus haut niveau depuis 10 ans.

L'un des pays les plus violents d'Europe : selon Eurostat, sur la dernière décennie, la France a un taux d'homicides enregistrés par les forces de l'ordre un tiers plus élevé que celui de l'Angleterre et deux tiers plus élevés que celui de l'Allemagne (respectivement de 1,4 pour 100 000 habitants, 1,05 et 0,8). La France est le 7^e sur 27 pour les tentatives de meurtre et les violences sexuelles et le 2^e pays sur 27 pour les coups et blessures volontaires et les vols mais seulement le 18^e pays sur 27 pour le nombre de prisonniers ramené à la population.

Évolution des principaux crimes et délits enregistrés par les forces de l'ordre

	2011	2016	2019	Evo/2016	Evo/2011
Homicides	876	1 051	1 070	+ 2 %	+ 22 %
Tentatives d'homicides	1 259	2 331	2 877	+ 23 %	+ 129 %
Viols	11 146	15 848	24 335	+ 54 %	+ 118 %
Coups et blessures volontaires	206 350	231 259	278 702	+ 21 %	+ 35 %
Violences à dépositaire de l'autorité	28 527	31 741	38 519	+ 21 %	+ 35 %
Trafic et revente de stupéfiants	6 094	9 656	13 596	+ 41 %	+ 123 %
Vols à la tire	90 075	144 400	168 326	+ 17 %	+ 87 %
Vols d'automobiles	125 881	111 690	94 273	- 16 %	- 25 %
Vols à main armée ou violents	125 713	107 971	91 836	- 15 %	- 27 %

Source : « l'état 4001 » du ministère de l'Intérieur

Il va de soi que le niveau d'insécurité n'est pas le même sur tout le territoire : certains départements, certaines communes, certains quartiers concentrent un nombre de délinquants particulièrement élevé.

Violences contre les policiers, gendarmes, pompiers, gardiens de prison : plus de 20 policiers ou gendarmes sont blessés tous les jours à la suite d'une agression. En 2019, il y a eu tous les jours plus de 100 violences à dépositaire de l'autorité publique (comprenant les forces de sécurité intérieure, les douaniers, les gardiens de prison...), soit une augmentation de 21 % en trois ans.

Récidivisme massif : 40 % des délinquants sont condamnés à nouveau dans les huit ans, selon une étude du ministère de la Justice sur le passé et le devenir pénal de 500 000 individus (mars 2014). La loi d'août 2007 instaurant des peines-plancher en cas de récidive (abrogée en août 2014) avait permis de multiplier par 2,6 la durée moyenne des peines d'emprisonnement en cas de récidive : de 5,9 à 15,6 mois. Elle avait abouti à 4000 années d'emprisonnement supplémentaire par an (ministère de la Justice).

Trafic de drogues : le trafic de cannabis a été un « accélérateur de la sécession de certains quartiers » selon Jérôme Fourquet. « Alors qu'au début des années 1990, seul un jeune de 17 ans sur cinq avait déjà fait au moins une fois l'expérience du cannabis, c'est aujourd'hui pratiquement le cas d'un jeune sur deux. » Selon le chercheur Nacer Lalam, « l'interprofession du chichon » représente 200 000 emplois, véritable économie souterraine qui permet « d'acheter une partie de la population du quartier dans une logique de contrôle social du territoire ».

L'aggravation de la menace islamiste

Selon une enquête de l'IFOP de septembre 2019, la radicalisation de l'islam s'accélère. 37 % des musulmans résidant en France veulent que la laïcité s'adapte à l'islam (+ 8 points en huit ans), parmi lesquels 49 % des jeunes musulmans de moins de 25 ans (+ 22 points en huit ans). 27 % des musulmans résidant en France souhaitent que la charia s'impose aux lois de la République, parmi lesquels 41 % des musulmans de nationalité étrangère.

La France a été le premier pourvoyeur de djihadistes d'Europe : 40 % des Européens partis faire le djihad en Syrie et en Irak étaient de nationalité française. Par ailleurs, la France compte sur son sol beaucoup d'étrangers radicalisés qui ne sont pas expulsés : 3 391 étrangers sont inscrits au fichier de traitement des signalements pour la prévention de la radicalisation à caractère terroriste (au 28 septembre 2018, ministère de l'Intérieur). Les prisons françaises comptent quelque 500 condamnés pour faits de terrorisme en lien avec l'islam radical et plus de 1100 détenus de droit commun signalés pour radicalisation (dont 700 sont fichés au FSPRT). 146 terroristes sortiront de prison d'ici 2022.

Depuis 2012, le terrorisme islamiste a fait plus de 260 victimes sur notre sol. Sur les 25 terroristes ayant participé à une attaque meurtrière, les trois quarts étaient fichés pour radicalisation (19) et un quart était de nationalité étrangère (6).

Le désarmement régalien

Les dépenses régaliennes de sécurité - armée, police, justice - qui représentaient 6,5 % du PIB en 1960, encore 4,5 % en 1990, sont désormais inférieures à 3 % du PIB (dont seulement 0,85 % du PIB consacré à la mission « sécurités »). Selon Eurostat, la France est en 2018 l'un des pays qui consacre la plus faible part de ses dépenses publiques à l'ordre public et à la sécurité (3 % contre 4,4 % au Royaume-Uni). En revanche, les effectifs des forces de l'ordre françaises ramenés à la population sont supérieurs à la moyenne européenne.

La mission « sécurités » n'est pas une priorité budgétaire du gouvernement. Son budget total n'augmente pas plus vite que l'ensemble de la dépense publique, soit + 1,8 % en 2020. Les dépenses de fonctionnement, d'équipement et d'investissement des forces de l'ordre sont même en baisse de 6 % en 2020. Le budget pour l'acquisition de véhicules de police diminue de 24 % en 2020 ; celui pour l'acquisition de munitions de 27 %. Dans de nombreux commissariats et casernes, certains équipements (bâtons de défense, menottes, gilets pare-balles) sont obsolètes. Même les équipements les plus basiques font défaut : un commissaire n'a eu son uniforme que six mois après sa prise de fonction. Sont recensés des cas de chaussures dépareillées et usées, de sirènes ne fonctionnant plus, de matériel informatique défectueux, de pénuries de munitions empêchant de faire les tirs d'entraînement...

Par ailleurs, la lourdeur des tâches administratives et de la procédure pénale absorbe une grande partie du temps de travail des forces de sécurité intérieure, de sorte que les effectifs élevés des forces de l'ordre (comparés à nos voisins) ne se traduisent pas par une présence suffisante sur le terrain.

La police et la gendarmerie sont sur une pente de paupérisation. L'augmentation des dépenses de masse salariale (pour atteindre l'objectif de 10 000 emplois supplémentaires dans les forces de sécurité sur le mandat) se fait au détriment de l'entretien des équipements, menant à une situation ubuesque : de plus en plus de policiers, de moins en moins bien équipés. La part des dépenses de personnel dans le budget total des forces de sécurité atteint en 2020 un niveau écrasant et sans précédent de 89 %. Cela signifie qu'il ne reste que 11 % du budget pour l'armement, l'équipement, les véhicules, l'informatique, l'immobilier... L'objectif doit être de tendre vers un ratio de 70/30. L'essentiel des crédits supplémentaires doit donc aller à l'investissement et à l'équipement.

Les force de l'ordre délégitimées

« Tout le monde déteste la police » était le slogan d'une manifestation le 1^{er} mai 2019 à Paris ; des manifestants ont crié « suidez-vous » aux forces de l'ordre le 20 avril 2019... 59 policiers se sont donné la mort en 2019 contre 35 en 2018. C'est le plus haut niveau depuis vingt ans. Le taux de suicide dans la police est de 36 % supérieur à la moyenne en tenant compte des différences de structures sociodémographiques par âge et sexe (INSERM, 2010).

Les forces de sécurité intérieure n'attendent pas seulement qu'on leur donne enfin les moyens matériels de remplir leur mission, mais aussi qu'on revalorise leur fonction. Le moral est au plus bas dans les forces de l'ordre alors que le nombre de rébellions consécutives à des interpellations explose et que les condamnations pour violences à dépositaires de l'autorité publique sont rarement exécutées. La peur semble avoir changé de camp. Il est nécessaire de réinstaurer « la peur du gendarme » et sa puissance dissuasive. Il est insupportable que de nombreux Français aient le sentiment que les voyous sont surprotégés et les victimes oubliées. Plus largement, nous faisons face à une crise du respect. Le respect s'appuie sur la légitimation du pouvoir ; la violence prospère sur l'illégitimation du pouvoir.

Le non-paiement des heures supplémentaires et le sous-financement des réserves

Le stock des heures supplémentaires non récupérées atteint un record de 23 millions à la fin de l'année 2018 (en hausse de 30 % en quatre ans). Leur rachat global coûterait de l'ordre de 300 millions d'euros. Le gouvernement s'est engagé à indemniser 2 millions d'heures en 2020 pour un montant de 26,5 millions d'euros. Le protocole de décembre 2018 comprend par ailleurs des mesures de revalorisation salariale (pour un montant proche de 100 millions d'euros) mais dont le financement est incertain, la Cour des comptes s'inquiétant d'un « risque d'éviction des dépenses d'équipement ».

Par ailleurs les coupes budgétaires dans les enveloppes des réserves sont devenues quasi systématiques : depuis 2017, les budgets consacrés à la réserve civile de la police nationale et à la réserve opérationnelle de la gendarmerie nationale sont devenus des variables d'ajustement budgétaire, entraînant un appauvrissement continu du vivier de réservistes.

L'inexécution des peines et la déliquescence de l'autorité de la peine

45 % des peines de prison ferme ne sont pas exécutées six mois après avoir été prononcées (ministère de la Justice, 30 juillet 2019), encore davantage qu'en 2016 (44 %). Le stock de peines d'emprisonnement prononcées n'ayant pas encore été exécutées demeure à un niveau très élevé. Selon un rapport du Sénat d'avril 2017, les derniers chiffres communiqués sont ceux de fin 2012 : 99 600 peines non encore exécutées. Autrement dit, il y a aujourd'hui plus de condamnés en liberté que de condamnés en prison. C'est l'autorité de la peine qui est ainsi profondément remise en cause.

Cela justifie de se donner pour priorité de mieux exécuter les peines. C'est notamment le manque de places de prison qui est en cause.

Le manque de places de prison

La construction de nouvelles places de prison est dramatiquement insuffisante alors que le taux d'occupation des prisons atteignait un record de 116 % en 2019 (138 % dans les maisons d'arrêt). Emmanuel Macron avait pris l'engagement pendant sa campagne de construire 15 000 nouvelles places de prison sur le mandat. L'objectif a été ramené par Emmanuel Macron à 7000 en mars 2018, puis à 4500 par la Chancellerie à l'été 2019.

En France, le nombre de détenus pour 100 000 habitants était de 104,5 au 31 janvier 2019 contre 125,9 en moyenne en Europe et 137,9 au Royaume-Uni (Conseil de l'Europe, février 2020). Le Royaume-Uni a donc près d'un tiers de prisonniers en plus que la France.

Plutôt que de tenir ses engagements en construisant suffisamment de places de prison, le gouvernement préfère lancer une expérimentation ruineuse visant à la réinsertion des prisonniers : 100 millions d'euros pour seulement 360 nouvelles places, soit près de 280 000 euros par place de prison.

Par ailleurs, Emmanuel Macron répond à la surpopulation carcérale par un allègement des sanctions et une diminution du nombre de détenus. Son « plan prison », présenté en mars 2018, consiste à diminuer le nombre de peines de prison (peines de prison interdites en dessous d'un mois, peines alternatives privilégiées en dessous de six mois). La garde des Sceaux, Nicole Belloubet, confirme ainsi qu'il y aura à terme 8000 prisonniers en moins grâce à cette politique. Plutôt que de construire davantage de places de prison, le gouvernement cherche à réduire le nombre de peines de prison.

Surtout, le confinement a été l'occasion d'une diminution drastique du nombre d'individus incarcérés. Au 24 mai 2020, la Chancellerie a enregistré une baisse record de la population carcérale avec seulement 58 926 détenus incarcérés, soit 13 649 détenus en moins par rapport au début du confinement.

Le faible recours aux peines de travail d'intérêt général (TIG)

Le taux d'exécution des peines de TIG est plus élevé (80 %) mais le nombre de mesures de TIG prononcées est extrêmement faible (6 % des condamnations) en raison de la lenteur et des difficultés d'exécution. Selon un rapport de mars 2018, ce sont la rareté des structures dans certaines communes et le délai moyen d'exécution très important (plus d'un an) qui sont en cause.

Le mauvais recouvrement des amendes

Selon un rapport du Sénat de septembre 2019, seule la moitié des avis de paiement des amendes de circulation et des forfaits post-stationnement est recouvrée, ce qui représente une perte de plus d'un milliard d'euros par an pour l'État. Selon un autre rapport du Sénat du 20 février 2019, le système actuel de recouvrement des amendes pénales est ubuesque et archaïque. On ne connaît même pas le nombre exact d'amendes recouvrées. Selon les dernières données disponibles (2016), le taux de recouvrement des amendes est particulièrement faible s'agissant des escroqueries (16 %), des vols (25 %) ou des

stupéfiants (23 %). Aucune interface informatique n'existe entre le ministère de la Justice et le Trésor public. Chaque année, les tribunaux correctionnels, les Cours d'appel et les Cours d'assises transmettent par papier quelque 500 000 relevés de condamnation pénales (rédigés par les greffiers) au Trésor public qui effectue une ressaisie manuelle des informations. Par ailleurs, l'application de recouvrement (AMD), conçue dans les années 1970, ne permet pas de traiter les millions d'amendes qu'elle doit prendre en charge (dont les amendes pénales). Le délai moyen entre la date de jugement et celle de prise en charge à la direction départementale des finances publiques est de près de 5 mois (141 jours) pour les jugements des tribunaux correctionnels ou de 6 mois pour les arrêts des cours d'appel (181 jours). Résultat : cette situation inacceptable prive l'État de centaines de millions d'euros chaque année (quelque 200 millions d'euros en 2016).

Le sous-financement et la désorganisation de la Justice

Selon le dernier rapport de la CEPEJ sur les systèmes judiciaires européens (octobre 2018), la France dépense 65,9 € par habitant pour la Justice contre 122 € en Allemagne. La France compte aussi près de deux fois moins de greffiers que l'Allemagne. La France compte 33,9 personnels de la Justice « non juges » pour 100 000 habitants contre 64,7 en Allemagne et 68,7 en moyenne.

Non seulement il n'y a pas assez de moyens budgétaires pour la Justice, mais ces moyens sont mal dépensés. Il y a des gaspillages liés à la complexité de la procédure. Les greffiers ne disposent pas des moyens nécessaires pour faire leur travail. Preuve en est l'arrêt total de la Justice pendant le confinement, faute de matériels et de logiciels adéquats pour assurer la continuité de la Justice.

Par ailleurs, la Justice apparaît trop lente, non pas seulement pour la bonne raison qu'elle prend le temps d'un jugement impartial, mais parce qu'elle est embolisée et désorganisée. Les délinquants et les criminels sont par conséquent trop souvent entretenus dans un sentiment d'impunité.

Par ailleurs, la Justice manque cruellement de moyens pour assurer la surveillance judiciaire des ex-détenus. Il existe aujourd'hui quelque 3000 conseillers pénitentiaires d'insertion et de probation (CPIP). Le ratio de personnes suivies par CPIP était encore de 67 au 1er juillet 2019. Au Royaume-Uni, le *National Probation Service* emploie près de 18 000 personnes, ce qui permet d'atteindre un ratio de moins de 10 personnes suivies par agent de probation (rapport de l'IGSJ, juillet 2016).

2. AXES DE RÉFLEXION

Objectif 1 : Lancer un plan de réarmement régalien de 25 milliards d'euros sur cinq ans

Il est urgent d'adopter une approche globale et pluriannuelle pour nous réarmer face à la flambée de violences que connaît notre pays. C'est d'une modernisation ambitieuse de la police, de la gendarmerie et de la Justice dont nous avons besoin. La priorité est de donner aux forces de l'ordre les moyens de remplir leur mission, pas d'augmenter encore les effectifs sans les équiper. Si les effectifs du renseignement et de la Justice (notamment les effectifs de greffiers, de conseillers pénitentiaires d'insertion et de probation et de surveillants pénitentiaires) doivent être d'urgence augmentés, l'accent pour les forces de l'ordre doit être mis sur les moyens et non les effectifs.

■ **Mettre en œuvre un plan de réarmement régalien** de 25 milliards d'euros supplémentaires sur cinq ans.

La mission « sécurités » représente aujourd'hui 0,85 % du PIB. Pour atteindre 1 % du PIB, cela supposerait d'augmenter son budget de quelque 5 milliards d'euros (1 milliard de hausse « spontanée » et 4 milliards d'euros supplémentaires). Il faut donc ouvrir 15 milliards d'euros supplémentaires sur cinq ans pour la sécurité des Français.

La mission « justice » représente aujourd'hui 0,4 % du PIB. Pour atteindre 0,5 % du PIB, cela supposerait d'augmenter le budget de quelque 3 milliards d'euros. Il faut donc ouvrir environ 10 milliards d'euros de crédits supplémentaires sur cinq ans pour la Justice.

Cette priorité accordée au réarmement régalien est un choix politique. Il suppose de faire des économies pour réduire le gaspillage de l'argent public. Nous avons présenté en octobre 2018 un plan d'économies de 20 milliards d'euros par an, auxquels il faut ajouter les quelque 30 milliards d'euros d'économies par an que le report progressif de l'âge légal de départ à la retraite permettra à terme de dégager. Par ailleurs, le meilleur recouvrement des amendes permettrait également de financer ce plan ambitieux.

■ **Lancer un plan massif d'investissement immobilier** pour rénover les casernes et commissariats. La vétusté des commissariats et des casernes est une honte nationale. Elle nuit aux conditions de travail et même à la sécurité des forces de l'ordre. L'effort de rénovation et de construction de nouvelles infrastructures est indispensable pour que les forces de sécurité intérieure soient en mesure de faire leur travail. 500 bâtiments de la police nationale et 220 casernes sont identifiés comme très dégradés.

- **Renouveler et augmenter le parc de véhicules des forces de sécurité intérieure.** Les forces de sécurité intérieure n'ont pas assez de véhicules pour remplir leurs missions. Non seulement il manque des véhicules, mais le parc automobile actuel est dans un état lamentable. Un véhicule de police sur dix a plus de dix ans. Un véhicule de la gendarmerie sur dix n'est pas « opérationnel ». Il convient de remplacer immédiatement les véhicules les plus obsolètes et d'assurer dans la durée un renouvellement régulier de tous les véhicules des forces de l'ordre.
- **Investir dans les outils technologiques et se doter d'une stratégie de cybersécurité.** Il est d'abord urgent de fournir à toutes les casernes et commissariats un matériel informatique fonctionnel. Par ailleurs, la cybercriminalité s'adapte à un rythme toujours plus rapide aux opportunités qu'offre la révolution numérique. Il faut une stratégie de cybersécurité. Le retard technologique de la France et de l'Europe sur les États-Unis et la Chine (et même sur la Russie) nous expose à des risques considérables. Un surcroît d'investissement dans la police technique et scientifique est également indispensable pour accélérer l'investigation et augmenter le taux d'élucidation des crimes et délits.

Objectif 2 : Soutenir les policiers et les gendarmes

- **Payer toutes les heures supplémentaires en un an.** Cela permettra de diminuer les récupérations et donc d'augmenter la capacité opérationnelle sur le terrain sans recourir à de nouveaux recrutements. L'accumulation d'heures supplémentaires non payées fait en effet peser « une épée de Damoclès opérationnelle » sur les forces de l'ordre car elle donne souvent lieu à des congés juste avant le départ à la retraite, pouvant priver certains services d'un fonctionnaire pendant des mois sans qu'il ne soit remplacé.
- **Renforcer la formation continue des forces de sécurité intérieure** en la rendant obligatoire et en privilégiant les formations au plus près des agents. De 2018 à 2020, les dépenses de formation de la police nationale ont été réduites de 8 % et celles de la gendarmerie de 6 %. Les entraînements aux tirs et aux pratiques professionnelles en intervention sont théoriquement obligatoires. Mais ces obligations réglementaires ne sont pas respectées : en 2017, un tiers des personnels actifs de la police n'ont pas effectué les trois séances de tir obligatoires. Est notamment en cause l'insuffisance du nombre de stands de tir. Face aux nouvelles menaces (terrorisme, cybercriminalité...), la formation continue est essentielle pour garantir l'efficacité des forces de sécurité intérieure. L'obligation pour les jeunes commissaires de police de suivre une formation régulière au cours des trois années suivant leur sortie d'école doit être étendue aux autres corps de la police nationale. Doivent être notamment développées les formations par Internet (le « *e-learning* »).

- **Créer une grande réserve citoyenne de la garde nationale**, regroupant la réserve civile de la gendarmerie et une nouvelle réserve civile de la police nationale, ouverte aux jeunes (et pas seulement aux policiers à la retraite comme aujourd'hui) qui pourrait compter jusqu'à 50 000 réservistes. Cela renforcera significativement la capacité opérationnelle des forces de sécurité intérieure, notamment dans les situations de crise. Cela permettra aussi de transmettre le civisme à bien des jeunes qui ont soif d'engagement.
- **Renforcer les prérogatives des polices municipales**, sans pour autant les confondre avec la police judiciaire. L'accès aux fichiers (notamment au fichier des personnes recherchées) doit être élargi et la coordination des polices municipales avec la police nationale et la gendarmerie, notamment en matière de vidéoprotection, doit être assurée partout par un conventionnement obligatoire. Par ailleurs, les communes doivent être certaines qu'en augmentant leurs effectifs de police municipale, elles ne perdront pas autant d'effectifs de policiers ou gendarmes. Ce risque de substitution dissuade certaines communes de créer une police municipale ou d'en renforcer les effectifs.
- **Recourir massivement à la sécurité privée**, notamment pour la surveillance des lieux publics. En complément de l'opération Sentinelle, des équipes mixtes mobilisant des réservistes ou des agents de sécurité privée pourraient être déployées.

Objectif 3 : Exécuter 100 % des peines et restaurer l'autorité de la peine

- **Lancer un plan massif de construction de places de prison.** Il faut lancer en urgence un plan massif de construction de nouvelles places de prison de 20 000 places supplémentaires en cinq ans et rénover les établissements pour peine et les maisons d'arrêt qui sont dans un état indigne. Le gouvernement cherche à diminuer le nombre de peines de prison pour s'adapter au nombre de places de prison. C'est la scandaleuse réalité que l'euphémisme « régulation carcérale » recouvre. Et c'est exactement l'inverse qu'il faut faire : adapter le nombre de places de prison à l'évolution de la criminalité. L'augmentation du nombre de places de prison a un double objectif : mettre fin à la surpopulation carcérale qui déshonore notre pays et mettre effectivement hors d'état de nuire les individus condamnés à des peines de prison ferme. Le nombre de détenus devra croître en raison de l'augmentation du nombre de crimes commis et en raison du durcissement de la politique pénale que nous proposons (notamment par l'instauration de peines-plancher).

Diversifier les prisons selon le degré de dangerosité des détenus. Il faut savoir distinguer les détenus qui représentent un danger maximal pour la société et ceux qui présentent un danger moindre. La construction de places de prison étant très coûteuse et les délais très longs (qui devront être raccourcis par une ferme volonté politique et une révision des procédures), il faut envisager la construction de prisons spécifiques pour la petite criminalité, par exemple en Algeco. Cela permettra de différencier le niveau de sécurité selon les individus détenus et de construire plus rapidement de nouvelles places de détention.

Mais la prison n'est pas la seule peine dont il faut restaurer l'autorité. La place des criminels est en prison, mais la prison n'est pas la réponse à tous les types de délinquance. Il faut aussi recourir pour les infractions les moins graves aux travaux d'intérêt général et à la surveillance électronique de nouvelle génération.

- **Généraliser les travaux d'intérêt général** et pouvoir les associer à la semi-liberté. Les travaux d'intérêt général sont très peu utilisés (6 % des condamnations pénales) pour une raison simple : il est difficile de trouver des structures pour accueillir les délinquants, principalement faute d'accompagnement et d'encadrement. La nouvelle réserve de la garde nationale sera consacrée notamment à l'encadrement des délinquants condamnés à des TIG. L'objectif doit être de doubler le nombre de peines de TIG effectuées en cinq ans. Il faut aussi recourir pour les infractions les moins graves à la semi-liberté qui doit pouvoir être associée le plus souvent possible à des travaux d'intérêt général (comme peine complémentaire et non principale, ce qui est rarement le cas aujourd'hui).
- **Systématiser les bracelets électroniques de nouvelle génération.** Le placement sous surveillance électronique est perfectible. Si nous voulons un véritable service qui surveille les déplacements de tous les individus sous bracelet électronique géolocalisé, il faut s'en donner les moyens. Aujourd'hui, l'essentiel des bracelets électroniques sont « radiolocalisés » : ce système d'ondes radio ne permet pas de géolocaliser la personne placée sous bracelet électronique, mais seulement de vérifier qu'elle est dans son domicile aux heures fixées par le juge. Les bracelets géolocalisés de nouvelle génération ne sont utilisés qu'au compte-gouttes, en cas de placement sous surveillance électronique mobile (soit une soixantaine de condamnés par an). Plusieurs start-ups spécialisées dans la surveillance électronique pointent l'obsolescence des bracelets électroniques aujourd'hui utilisés (et récemment commandés par le gouvernement). Tout en veillant à un encadrement strict afin de respecter les règles de la CNIL, les nouveaux bracelets électroniques géolocalisés permettraient de considérablement renforcer le suivi des individus les plus dangereux, notamment des islamistes sortis de prison et des criminels présentant un risque de récurrence élevé. Ils permettraient par exemple d'interdire à des ex-détenus de retourner dans le quartier où ils sévissaient, comme le fait le Danemark.

- **Supprimer les réductions de peine quasi-automatiques.** Les détenus bénéficient aujourd'hui d'une réduction de trois mois de leur peine la première année et de deux mois de leur peine par année de détention, à laquelle peuvent s'ajouter deux mois supplémentaires en cas de projet de réinsertion jugé pertinent. Il faut supprimer ces réductions de peine quasi-automatique que sont les « crédits de réduction de peine ». En remplacement de ce système qui mine l'autorité de la peine, il faut privilégier les libérations conditionnelles au cas par cas, selon le comportement et la probabilité de récidive des détenus, en recourant le plus possible à une surveillance électronique stricte. La Justice doit se donner les moyens de limiter au maximum le risque de récidive, en renforçant considérablement la surveillance des criminels sortis de prison et en empêchant les « sorties sèches » de détenus représentant un danger pour la société. Pour atteindre cet objectif, il est nécessaire de doubler en cinq ans le nombre de conseillers pénitentiaires d'insertion et de probation (CPIP), ce qui suppose une importante revalorisation statutaire et indemnitaire.
- **Instaurer des peines-plancher**, notamment pour ceux qui commettent des violences contre des dépositaires de l'autorité publique. Des peines minimales de privation de liberté doivent être instaurées pour les individus commettant des violences contre les policiers, les gendarmes, les sapeurs-pompiers professionnels ou volontaires, les policiers municipaux ou les agents des douanes. Par exemple, si un individu est condamné pour un délit puni de cinq ans d'emprisonnement, la peine prononcée ne pourra être inférieure à trois ans.
- **Durcir la justice des mineurs.** Face à l'augmentation des actes de violence commis par des mineurs, il faut durcir et non pas assouplir les condamnations. En septembre 2019, le gouvernement a publié par ordonnance un Code de la justice pénale des mineurs. Il privilégie des alternatives à l'incarcération alors même que l'environnement familial des jeunes délinquants est souvent très dégradé (négligence, maltraitance, violences...). Nombreux sont les jeunes délinquants ayant commis de multiples délits pour lesquels aucune peine n'a été exécutée ou même prononcée contre eux. Il est nécessaire de renforcer considérablement les moyens de la justice des mineurs, notamment en augmentant le nombre de places en Centre éducatif fermé (CEF) et en Centre éducatif renforcé (CER). L'objectif doit être de réduire massivement les délais de jugement pour que la première sanction soit effective peu de temps après le premier délit (alors qu'ils dépassent souvent les deux ans) et d'augmenter la durée moyenne de séjour en CEF ou en CER. Selon une étude de la Direction de la protection judiciaire de la jeunesse (DPJJ) d'août 2011, le taux de récidive des mineurs atteint jusqu'à 80 % pour les séjours en CEF inférieurs à quatre mois et tombe à 55 % pour ceux supérieurs à sept mois.

- **Condamner à des peines d'exception les terroristes.** Face à la menace islamiste, il faut assumer de réviser l'équilibre entre liberté et sécurité. La question des « irrécupérables » se pose à nous. Lorsque les islamistes sortent de prison, non seulement le problème n'est pas réglé mais il commence. Il faut envisager, pour les plus dangereux d'entre eux, une mise à l'écart définitive de la société. Les terroristes doivent être condamnés à la perpétuité réelle ou faire l'objet d'une rétention de sûreté, une fois leur peine purgée s'ils présentent encore un danger pour la société. La possibilité d'un placement en rétention de sûreté (qui permet de maintenir en rétention les détenus présentant à la fin de leur peine « une particulière dangerosité caractérisée par une probabilité très élevée de récidive ») doit être étendue à l'ensemble des crimes et délits liés à des affaires terroristes.
- **Faire payer toutes les amendes pénales.** Le faible recouvrement des amendes pénales contribue évidemment à nourrir le sentiment d'impunité des délinquants et des criminels. Il faut rénover de fond en comble le recouvrement des amendes (notamment pénales) en cinq ans en dématérialisant toutes les procédures et en renouvelant les logiciels ainsi qu'en augmentant et en faisant appliquer les sanctions en cas de non-paiement des amendes pénales.

Objectif 4 : Moderniser la Justice

- **Simplifier radicalement la procédure pénale.** Une commission *ad hoc* aura pour mission de rédiger un nouveau Code de procédure pénale en un an. Il y a déjà eu de nombreux rapports proposant de simplifier la procédure pénale, sans être suivis de mesures de simplification efficaces. Il est donc nécessaire de réunir les meilleurs juristes et de refonder entièrement la procédure pénale, en s'inspirant des meilleurs exemples étrangers. Par exemple, en cas de reconnaissance de l'infraction, une procédure allégée pourrait être envisagée. Il est temps d'oraliser et de dématérialiser un maximum d'actes de la procédure pénale. Nous pouvons nous inspirer du modèle anglais qui a simplifié sa procédure sans sacrifier pour autant les libertés publiques.

La complexité et la lourdeur de la procédure pénale démoralisent les forces de l'ordre et les empêchent de mener à bien leur mission. Un exemple illustre cette complexité chronophage : le policier doit taper le procès-verbal d'une garde-à-vue sur ordinateur, l'imprimer, le faire signer par le gardé-à-vue ; il doit aussi tout enregistrer et vérifier systématiquement que les appareils audio et vidéo fonctionnent bien ; il doit mettre le tout sous scellé ; il doit ensuite écrire un procès-verbal de synthèse, reprenant des verbatims du procès-verbal. Au Royaume-Uni, tout est filmé et mis sur une clef USB.

- **Lancer un grand plan de modernisation de la Justice.** L'objectif de simplifier la procédure doit évidemment s'accompagner d'investissements technologiques massifs et de formations pour moderniser le fonctionnement de la Justice. Un budget *ad hoc* devra y être consacré, dans le cadre du grand plan de réarmement régaliens (10 milliards d'euros supplémentaires pour la Justice sur cinq ans). Il est particulièrement choquant qu'une large part de la Justice ait été mise à l'arrêt pendant le confinement, notamment en raison du manque de matériel informatique et de l'obsolescence des logiciels ne permettant pas le télétravail des greffiers. Les tentatives coûteuses et largement infructueuses de la Chancellerie pour dématérialiser le fonctionnement de la Justice démontrent qu'il est indispensable de prévoir un plan quinquennal de modernisation de la Justice, étroitement associé à une refonte de la procédure.
- **Créer une fonction de directeur d'enquête** ayant des pouvoirs élargis par rapport aux officiers de police judiciaire (par exemple, le pouvoir de réquisition). Aujourd'hui, un officier de police judiciaire ne peut presque rien faire sans demander l'aval d'un magistrat, ce qui alourdit excessivement l'investigation.
- **Accélérer les délais de jugement**, par exemple en élargissant les possibilités de composition pénale ou de transaction pénale. La transaction pénale s'est par exemple montrée efficace dans certains contentieux fiscaux. Surtout, des objectifs annuels de réduction des délais de jugement civils et pénaux doivent être fixés et tout doit être mis en œuvre pour les tenir, notamment par la modernisation de la procédure et par l'embauche de nouveaux greffiers. Il est nécessaire de doubler à terme les effectifs de greffiers en passant de quelque 11 000 greffiers aujourd'hui à 20 000, et de rejoindre ainsi la moyenne européenne.
- **Séparer les carrières des magistrats du siège et du parquet et exiger une expérience minimale avant de pouvoir devenir juge.** L'unité du corps de la magistrature doit laisser place à une séparation fonctionnelle et organisationnelle entre les juges et les procureurs, comme c'est le cas chez l'essentiel de nos voisins. La fonction de jugement et la fonction de poursuite ne sont pas de même nature. Cela permettrait d'éviter toute collusion entre le parquet et le siège, ce qui est fondamental puisque l'exercice de la Justice suppose l'égalité de l'accusation et de la défense. Cela nécessite une réforme progressive de l'École nationale de la magistrature avec une montée en puissance des concours complémentaires. Les candidats au second grade, passant le concours complémentaire, doivent avoir plus de 35 ans et justifier d'au moins 7 années d'expérience dans les domaines juridiques, administratifs ou économiques. Le manque d'expérience de certains juges nouvellement nommés peut poser de graves problèmes. Il est temps de tirer toutes les conséquences de l'affaire d'Outreau : l'inexpérience de certains juges d'instruction, directement affectés à cette tâche à leur sortie de l'école, n'est pas acceptable. Il nous faut nous aligner sur les pratiques de la plupart de nos voisins. Pour devenir juge, il faudra à terme être âgé de plus de 35 ans (comme dans la plupart des Länder allemands).



FORUM 8 : RÉPARER LES FRACTURES TERRITORIALES

Politiques pour la ruralité

1. CONSTATS

L'injustice territoriale a augmenté en France ces dernières années

Le mouvement des gilets jaunes a mis en exergue les injustices territoriales. Cette « fracture territoriale » revêt différents aspects : différences d'accès aux services publics, aux mobilités, à la couverture numérique, déserts médicaux, centres-villes en déshérence, abandon des campagnes...

Ce ressenti augmente auprès d'une partie de nos concitoyens parallèlement à l'émergence de nouvelles tendances géographiques limitant la croissance autour de grandes zones métropolitaines et aggravant les inégalités territoriales à différents niveaux : contrecoup de la désindustrialisation, la moitié nord-est du pays connaît une évolution défavorable ; les ressorts de croissance font défaut dans beaucoup de villes moyennes et de territoires ruraux; le développement des métropoles s'accompagne de fortes inégalités en leur sein. Au-delà du ressenti, la fracture territoriale est une réalité en France et conduit à la création d'une « France périphérique » qui subit une addition de « moins » : moins de dynamisme, moins d'emplois, moins de jeunes, moins de services publics....

Les difficultés concrètes dans les campagnes

Un accès inégal à l'emploi : le début du XXI^e siècle est marqué par un mouvement de concentration de l'emploi dans une douzaine de métropoles françaises, qui rassemblent près de 46 % des emplois. Les 15 aires urbaines de plus de 500 000 habitants rassemblent aujourd'hui 40 % de la population et 55 % de la masse salariale. Elles représentent aussi plus de 50 % de l'activité économique et le PIB par habitant est en moyenne 50 % plus élevé dans les métropoles que dans le reste du pays (OCDE).

Un ascenseur sociale en panne : les élèves des classes populaires des départements ruraux (Aube, Aisne, Corrèze, Creuse ou Indre) ont encore moins de chances d'ascension sociale que ceux qui naissent en Seine-Saint-Denis : 40 % de taux de mobilité sociale en Seine-Saint-Denis contre environ 25 % pour ces départements ruraux. Cela s'explique par le taux d'accès à l'enseignement supérieur qui est plus élevé en Seine-Saint-Denis que dans les territoires ruraux, ainsi que par l'accès à un marché de l'emploi plus dynamique. Par ailleurs le doublement des classes dans les réseaux d'éducation prioritaire (essentiellement concentrés dans les banlieues) a entraîné des fermetures de classes dans les territoires ruraux (808 classes à la rentrée 2019).

Moins d'accès aux services publics : environ 400 centres de finances publiques ont fermé depuis 10 ans, touchant principalement les petites villes ; 10 % des brigades de gendarmerie ont fermé en 20 ans.

Désertification médicale : 8 millions de Français vivent dans un désert médical et ne peuvent pas consulter plus de 2 fois par an un praticien ; 4,4 % de la population réside à plus de 45 minutes d'un cabinet de pédiatre, d'ophtalmologie, de gynécologie ou de psychiatrie selon le Conseil national de l'ordre des médecins. Deux tiers des maternités ont fermé en France en quarante ans. Alors qu'il n'y a jamais eu autant de médecins dans notre pays (226 859 médecins en exercice régulier au 1^{er} janvier 2019), ils n'ont paradoxalement jamais été aussi mal répartis sur le territoire : certains territoires comptent moins de 5 médecins pour 10 000 habitants. Selon le ministère de la Santé, il manque des médecins généralistes dans 11 329 communes de France, soit une ville sur 3.

Fracture numérique : « l'illettrisme numérique » concerne 17 % de la population ; un Français sur six n'utilise pas Internet, et plus d'un usager sur trois (38 %) manque de compétences numériques de base (Insee, 2019). 1 171 zones blanches ont été identifiées par l'ARCEP en France.

Les causes de l'abandon et de la paupérisation de nos campagnes

Le contrecoup de la désindustrialisation : avec un abandon des activités productives en France et les délocalisations à l'étranger, l'économie française s'est fortement désindustrialisée depuis une trentaine d'années. Contrairement à une idée reçue, c'est l'Île-de-France (et avant tout Paris et sa couronne) qui a vu le poids relatif de l'industrie décliner le plus fortement. Mais cette mutation n'a pas eu les mêmes conséquences que sur le reste du territoire : la région Île-de-France s'est réorientée massivement vers les services à haute valeur ajoutée, en revanche la désindustrialisation rapide des régions du nord et de l'est s'est accompagnée d'un déclin économique significatif, en particulier dans celles où le poids de l'industrie était élevé, comme les Hauts-de-France, la Bourgogne-Franche-Comté, le Grand-Est et le Centre-Val de Loire. C'est un cercle vicieux : la désindustrialisation a entraîné l'accélération de l'augmentation des dépenses publiques, et l'augmentation des dépenses publiques celle de la fiscalité, et a donc accéléré la désindustrialisation.

Le déclin de l'économie paysanne : en 2008, on comptait 514 000 agriculteurs et en 2018 448 500 agriculteurs, soit une baisse de 12,74 % en 10 ans. Le pays perd entre 1,5 et 2 % de chefs d'exploitation par an. Le déclin de l'économie paysanne et de l'emploi agricole en France a comme conséquence que plus de 45 % de notre nourriture est désormais importée. Le premier effet du non-renouvellement des générations agricoles est le déclin d'autres activités et métiers annexes et le départ des jeunes qui poursuivent leurs études vers les aires urbaines qui disposent d'une population plus diplômée et ont un monopole sur certaines activités de service à haute valeur ajoutée, ce qui renforce leur attractivité pour les populations qualifiées.

Le vieillissement de la population touche plus fortement les territoires peu denses

Pour la moitié des départements, le rapport entre les plus âgés et les personnes en âge de travailler devrait augmenter de plus de 25 points entre 2006 et 2040 à la faveur des personnes âgées et les territoires peu denses devraient être les plus touchés. Ces tendances démographiques, associées aux différentes compositions en métiers et en emploi, confèrent aux régions aujourd'hui les plus dynamiques un avantage comparatif sur celles en déclin, peu structurées et comptant moins de pôles métropolitains à fort potentiel de croissance.

L'abandon de la part de l'État d'une vraie politique d'aménagement du territoire

L'État a abandonné ses outils de planification : le Commissariat au plan, l'aménagement du territoire, les directions départementales de l'équipement étaient auparavant le bras armé des Ponts et Chaussées. La politique d'aménagement du territoire, autrefois fer de lance de l'action de l'État, est devenu le « parent pauvre » des politiques publiques. Cependant, ce désengagement de l'État au détriment des politiques territoriales n'a pas été de pair avec l'octroi de moyens supplémentaires aux collectivités locales. Bien au contraire, l'État demande aux collectivités locales des économies qu'il ne fait pas lui-même. Emmanuel Macron a ainsi déclaré en juillet 2017 attendre 13 milliards d'euros d'économies supplémentaires de la part des collectivités. En même temps le montant de la dotation forfaitaire aux communes a été diminué pour 22 000 communes en 2018, soit les deux tiers d'entre elles.

La désertification médicale et la nécessité de créer un bouclier rural

En 2018, près de 3,8 millions de Français vivaient dans une zone sous-dotée en médecins généralistes (soit 5,7 % de la population), contre 2,5 millions (3,8 % de la population) quatre ans plus tôt. Ce sont donc près de 1,3 million de Français supplémentaires qui ont rencontré des difficultés d'accès aux soins au cours de cette période (DREES, février 2020).

Le manque de maternités est un problème central : selon la DREES (2019), 167 000 Françaises vivent déjà dans un désert obstétrique. En quarante ans, c'est également 2/3 des maternités qui ont fermé en France, une baisse supérieure rapportée à la diminution des naissances (758 000 en 2018 contre 800 560 en 1988, selon l'INSEE). Le nombre de maternités en France est ainsi passé de 1369 en 1975 à 498 en 2016 en France métropolitaine. Les plus petites, souvent transformées en centres de périnatalité, ont ainsi disparu, au profit de plus gros établissements de type 2 ou 3 (possédant un service de néonatalogie ou de réanimation néonatale). Ces dernières représentent aujourd'hui près de 80 % des naissances.

Pour les agences régionales de santé, ces fermetures se justifient par l'obligation d'assurer une «qualité» et une «sécurité des soins». Elles dénoncent ainsi un «nombre insuffisant» de professionnels de santé créant des situations de «dangerosité» et des naissances en baisse. Pour qu'une maternité soit reconnue de niveau 1, soit le niveau de sécurité minimal, elle doit afficher 300 naissances annuelles sinon elle se voit interdire la pratique des accouchements et elle est transformée en centre de périnatalité. Pour les femmes enceintes sur le point d'accoucher, ces fermetures sont évidemment synonyme d'allongement des trajets : si la moitié des femmes mettent moins de 17 minutes pour aller accoucher, près de 200 000 femmes en âge de procréer résident à plus de 45 minutes de la maternité la plus proche.

La question des services d'urgence et de réanimation est un autre enjeu de taille : selon un dossier du service de statistiques du ministère de la Santé (DREES) sur les déserts médicaux, 3,9 millions de Français résident à plus de 30 minutes d'un service d'urgence (SU) ou des services mobiles d'urgences et de réanimation (SMUR). Cela représente 6 % de la population française. Le chiffre grimperait même à 46 % dans les zones rurales les plus éloignées des pôles urbains. Mais 13 % des habitants des couronnes des petits pôles urbains, et 5 % des couronnes des grands pôles urbains, sont aussi concernés.

La pénurie de médecins libéraux dans certaines zones rurales est telle que nous devons aborder la question de la régulation de l'installation des médecins. Cela fait des années que de multiples mesures pour inciter les praticiens à s'implanter dans les déserts médicaux sont mises en œuvre, notamment en ouvrant des maisons médicales. Malheureusement, ces dispositifs ne fonctionnent pas toujours. Pour rappel, la loi de finances pour 2020 prévoit quelques mesures d'aides à l'installation des médecins en zones mal dotées, notamment la réunion des dispositifs existants visant à inciter les médecins à s'installer dans un désert médical, en un contrat unique appelé « contrat début d'exercice » (CDE), ouvert à l'ensemble des médecins (généralistes, spécialistes et remplaçants). Est également prévue la prise en charge, pendant deux ans, de la totalité des cotisations sociales dues par un médecin libéral ne pratiquant pas de dépassement d'honoraires et s'installant en zone sous dotée dans les trois ans suivant l'obtention de son diplôme. Pendant ce temps, les déserts médicaux gagnent du terrain en France.

La question des mobilités et le désistement de l'État sur les « petites lignes »

Beaucoup de Français ne peuvent pas prendre le métro ou les transports en commun pour aller travailler chaque jour ; la voiture individuelle reste un mode de déplacement privilégié dans les territoires ruraux. Les 7 salariés sur 10 qui prennent leur voiture pour aller travailler (Insee) sont les grands oubliés de la politique d'Emmanuel Macron. Aujourd'hui, la prise en charge de 50 % du coût des transports publics par les entreprises est obligatoire mais bénéficie avant tout aux habitants des zones urbanisées et à la plus forte concentration démographique.

Pendant ce temps, l'État continue de se désengager de la gestion de certaines petites lignes de train en laissant des factures allant de 1 à 2 milliards d'euros à SNCF Réseau et aux régions. Le gouvernement a annoncé début janvier la mise en place d'un « plan d'action concerté » avec SNCF Réseau et les régions, où certaines petites lignes rejoindront le réseau structurant financé à 100 % par SNCF Réseau, alors qu'elles étaient jusqu'à présent essentiellement financées par l'État.

Les moyens de relance de l'activité économique sur ces territoires sont efficaces mais doivent être simplifiés

L'utilité des zones de revitalisation rurale (ZRR) n'est plus à prouver : depuis leur création en 1995, elles permettent de favoriser le développement local et les embauches, en proposant aux entreprises qui souhaitent s'y implanter de bénéficier d'exonérations fiscales importantes et d'allègements des cotisations patronales. Depuis février 2018, il y a 17 976 communes classées en ZRR, soit environ 50 % des communes françaises. Cependant, au 31 décembre 2020, plus de 4 000 communes sortiront du zonage et les principaux dispositifs d'exonération fiscale arriveront à échéance s'ils ne sont pas renouvelés par le législateur. Alors que les intentions du gouvernement concernant l'avenir des ZRR demeurent floues, elles pourraient devenir un mécanisme efficace pour la relocalisation productive et industrielle. Aujourd'hui, une entreprise implantée en ZRR ne peut bénéficier de cette exonération que si elle remplit certaines conditions restrictives.

Par ailleurs les territoires ruraux sont aujourd'hui durement impactés par la surcharge de normes et de règles foncières qui s'imposent face à leurs projets d'avenir. C'est par exemple le cas concernant la création d'une nouvelle zone d'activité, où il faut souvent plus de trois années complètes pour réaliser les études d'impact nécessaires au projet, ce délai étant largement désincitatif, il ne donne pas envie à une entreprise d'engager ces procédures d'installation. De plus, ce délai est généralement constamment rallongé par les multiples recours déposés, souvent sans fondement, parfois avec idéologie.

La crise du Covid-19 a montré la nécessité d'un acte fort de décentralisation et de déconcentration et l'opportunité d'adopter une vision conquérante et positive de la ruralité

La crise du Covid-19 a notamment permis d'illustrer le rôle central que les maires et les élus territoriaux ont joué : un rôle « d'amortisseur » et d'appui logistique fondamental, face à un État profondément défaillant et à la dérive. Les collectivités locales ont illustré une nouvelle fois qu'elles étaient des acteurs indispensables pour la gestion de crise.

La crise a montré aussi combien notre organisation territoriale pouvait perdre en efficacité face à un éparpillement des services déconcentrés de l'État, qui ne viennent plus en appui des élus locaux. On ne compte plus le nombre de contraintes auxquelles sont confrontés les maires et élus locaux, et on observe une montée en puissance des services techniques et des normes, ainsi qu'un développement des entreprises de services qui vivent des collectivités locales (gestion de l'eau, de l'aménagement...). Cette crise doit être vue comme une opportunité de poser un acte fort de décentralisation et de déconcentration de nos institutions.

La crise a par ailleurs remis en cause le concept de « ville dense » et redonner des couleurs à l'étalement urbain : c'est là où les Français sont concentrés qu'ils ont été le plus touchés par le virus et qu'ils ont eu le plus de mal à supporter le confinement.

Dans ce sens cette crise a aussi été vécue comme une « revanche de la ruralité » : de nombreux habitants des métropoles possédant une résidence secondaire à la campagne ont choisi d'y passer la période de confinement. Par ailleurs le télétravail a permis, pour certains, l'expérience d'un nouveau mode de vie conciliant le travail en zone urbaine et le domicile à la campagne. La crise a confirmé une vraie aspiration de la société urbaine à vivre à la campagne (pour 81 % des Français, vivre à la campagne représente la vie idéale – enquête Familles Rurales, 2018).

Face à un enjeu démographique de taille (nous allons gagner 10 millions d'habitants d'ici 2050), les métropoles et le périurbain connaissent depuis plusieurs années déjà un engorgement et des tensions sociales.

En nous amenant à revoir nos modes de vie et nos habitudes, la crise du Covid-19 va être une occasion pour porter une autre vision de la ruralité : plutôt que définir la ruralité en creux par rapport à la vie urbaine, nous devrions mettre en avant ce que la campagne offre par rapport à la ville.

2. AXES DE RÉFLEXION

Objectif 1 : Relancer l'activité économique dans les zones rurales

- Redynamiser le dispositif des zones de revitalisation rurale (ZRR) pour attirer des entreprises françaises délocalisées à l'étranger : alors que les intentions du gouvernement concernant l'avenir des ZRR demeurent floues, elles pourraient devenir un mécanisme efficace pour la relocalisation productive et industrielle, en précisant leur zonage selon les territoires (critères de classement par secteur géographique au sein des intercommunalités, comme le préconise le Sénat dans un rapport de septembre 2019), et en renforçant leurs avantages fiscaux pour faire revenir nos entreprises expatriées, avec un assouplissement des conditions d'exonération d'impôt sur le revenu ou d'impôt sur les sociétés totale pendant 5 ans (ou augmenter cette durée).
- Simplifier le régime foncier applicable aux territoires ruraux afin d'accélérer les procédures, et mettre en place des amendes pour recours abusif, avec des pénalités à verser à la commune concernée pour perte de chance économique (et/ou préjudice économique).

Objectif 2 : Soutenir l'emploi dans les zones rurales

- Utiliser impérativement les réserves d'emplois disponible dans les territoires : l'agriculture manque d'hommes et de bras, et de nombreuses infrastructures locales sont en manque d'entretien (comme les forêts ou les canaux). Nous voulons rendre à nouveau employable la main d'œuvre jugée « inemployable », et développer dans les départements un dispositif de fléchage avec formation des personnes sans emploi vers ces travaux agricoles et d'entretien.
- Garantir l'accès à l'école dans l'ensemble du territoire : la carte scolaire du premier degré public sera élaborée par L'éducation nationale conjointement avec les associations départementales de l'AMF (Association des Maires de France). L'avis de ces dernières doit être opposable.
- Lutter contre la fracture numérique : les opérateurs doivent s'engager à assurer la couverture numérique intégrale du territoire pour l'ensemble des Français dans leurs lieux d'habitation et de travail. L'opérateur défaillant serait soumis à une pénalité provisoire par un prélèvement sur son chiffre d'affaires d'un montant fixé en fonction des besoins d'investissement, jusqu'au respect de cet engagement.

Objectif 3 : Défendre une nouvelle étape de décentralisation et de déconcentration

- Remettre à plat l'organisation des services de l'État et renforcer le rôle du préfet, pour l'instaurer comme interlocuteur unique des collectivités locales dans le cadre de la déconcentration de l'État, afin de gagner en efficacité. Il est urgent de remettre sous l'autorité directe du préfet les autres représentants des services de l'État déconcentrés. A ce titre, l'article 72 de la Constitution prévoit dans son dernier alinéa que « *dans les collectivités territoriales de la République, le représentant de l'État, représentant de chacun des membres du gouverne-*

ment, a la charge des intérêts nationaux, du contrôle administratif et du respect des lois ». Nous pouvons envisager une réforme constitutionnelle de cet article, pour préciser que c'est le préfet qui incarne le « représentant de l'État dans les territoires ».

- Engager une profonde remise à plat de notre « millefeuille » territorial : pour impulser un nouvel acte de décentralisation, il est impératif de clarifier au préalable les fonctions et compétences des instances locales, et d'en supprimer tout doublon. Le triangle des pouvoirs (l'État, les maires, les services techniques) doit être réarticulé.
- Donner davantage de moyens et de la souplesse aux maires : cela peut passer par des États généraux du statut des maires, afin d'accompagner un nouvel acte de décentralisation. Nous devons notamment proposer une réforme de la politique fiscale locale, pour accompagner au mieux les projets des territoires, et revenir sur l'interdiction du cumul des mandats.
- S'attaquer à l'inflation normative et en réduire drastiquement le stock (via une mission commune Sénat et Assemblée Nationale pour lister et proposer des réductions du stock de 10 000 lois, et via une mission associant l'ensemble des corps d'inspection des administrations de l'État pour réduire le stock des actes réglementaires et un objectif de plafond gouvernemental de production de normes couplé à une règle de « une norme créée pour trois supprimées »).
- Supprimer la commission nationale d'aménagement du territoire pour permettre la prise de décision au plus près des réalités territoriales.

Objectif 4 : Garantir une égalité d'accès aux services publics en créant un véritable bouclier rural

- Instaurer une règle d'or : pour 1 € investi dans la politique de la ville, 1 € doit être investi dans la politique rurale.
- Créer un bouclier rural, avec zéro fermeture de classe d'école, de bureau de poste, de petite ligne ferroviaire dans les territoires ruraux, et un investissement conséquent dans la sécurité des routes.
- Décentraliser notre politique de santé : les élus locaux doivent pouvoir retrouver une liberté d'action dans les établissements publics, notamment avec de nouvelles responsabilités au sein du conseil de surveillance des hôpitaux locaux.
- Lutter contre la désertification médicale :
 - Proposer de nouvelles mesures incitatives, comme par exemple la généralisation des partenariats entre les universités de médecine et les territoires, pour attirer des jeunes internes dans leurs dernières années d'internat.
 - Valoriser les initiatives locales, comme par exemple la mise en place d'un centre départemental de santé : il serait proposé aux médecins de s'installer sur un territoire en échange d'un emploi salarié où toutes les tâches administratives sont gérées par la collectivité ; le médecin peut donc se concentrer sur son métier.

- Assurer un juste accès de tous les habitants aux points d'urgence médicale, à moins de 45 minutes de leur lieu de vie (notamment pour les services de cardiologie).
- Engager une profonde politique de restructuration du réseau de maternités en France, pour garantir à toutes les femmes qui accouchent une maternité à moins de 45 minutes de leur domicile. Cela passera notamment par la revalorisation des tarifs des actes concernant la périnatalité (et stopper ainsi l'endettement des maternités) et par la suppression du seuil des 300 accouchements. Des mutualisations entre les différentes maternités sur un même territoire devront être renforcées.
- Soutenir financièrement les communes, les intercommunalités et les pharmacies qui créent des cabinets de téléconsultation dans les zones rurales.

Objectif 5 : Augmenter les mobilités en zone rurale

- Instaurer un ticket-carburant, sur le modèle du ticket-restaurant, afin de permettre à l'employeur de participer aux frais de transport de ses salariés qui sont obligés de prendre leur voiture. C'est un dispositif gagnant-gagnant qui repose sur trois idées : la récompense du mérite et de la valeur travail par une augmentation du pouvoir d'achat ; la consolidation du lien entre les salariés et les chefs d'entreprise ; le soutien au monde rural qui est trop souvent oublié des dispositifs fiscaux votés en faveur de la mobilité. Les entreprises bénéficieront d'une exonération des cotisations de sécurité sociale pour leur mise en œuvre ainsi que de la liberté de fixer le montant du ticket dans la limite de 15 € par ticket. Afin d'inciter les entreprises à proposer ces tickets-carburants, la part contributive de l'employeur au sein du ticket-carburant sera déductible du versement transport.
- Assurer le maillage territorial en termes de transports, notamment concernant les petites lignes ferroviaires, pour lesquelles il doit être clair que l'impératif de rentabilité ne peut être privilégié au détriment de la nécessité de l'accès aux services publics.
- Mutualiser les moyens de transports avec les autres collectivités au sein du même bassin d'emploi.

Politiques pour la ville

1. CONSTATS

Le bilan contrasté de « la politique de la ville »

En 2015, l'Observatoire national de la politique de la ville pointait du doigt l'inefficacité des politiques de la ville menées depuis 10 ans. La politique de la ville a coûté 75 milliards d'euros au total sur 25 ans (selon les projets de loi de finance). Elle n'a pas permis d'améliorer la situation de façon satisfaisante : dans les QPV (Quartier prioritaire de la politique de la ville), le taux de chômage est toujours deux fois et demi supérieur à la moyenne nationale ; les trois quarts de la population ne sont pas diplômés ; l'insécurité y est nettement plus forte que dans les autres quartiers ; les logements sont souvent surpeuplés et dégradés alors que les habitants consacrent 23 % de leur revenu au logement contre 19 % pour la moyenne nationale.

En 20 ans, c'est plus de dix « plans banlieues » qui ont été menés. Michel Aubouin, ancien préfet, écrit dans son livre *40 ans dans les Cités. D'une enfance en HLM au ministère de l'Intérieur* : « Les politiques de rénovation urbaine ont englouti des millions d'euros à la Grande Motte (près d'un demi-milliard en 10 ans pour la seule commune de Grigny selon l'ANRU). Les habitants sont plus pauvres qu'avant. La part de familles étrangères a encore augmenté. La criminalité y sévit toujours. On a construit de magnifiques bâtiments publics (...) certains ont déjà été incendiés. »

Plusieurs mesures récentes prises par la majorité gouvernementale telles que la baisse des APL, l'obligation de regroupement des bailleurs sociaux qui les fragilise et les éloigne des habitants du quartier, la diminution du pouvoir des maires en matière d'urbanisme, l'uniformisation de l'urbanisme social, risquent d'aggraver davantage la situation des quartiers.

L'insécurité persistante : les habitants des quartiers prioritaires de la politique de la ville subissent des inégalités en matière de sécurité. 43 % des personnes ne se sentant pas en sécurité dans leur quartier ont déjà renoncé à sortir de chez elles pour des raisons de sécurité.

Par ailleurs la crise du Covid-19 a aussi illustré le sentiment d'impunité des délinquants dans certaines banlieues où le confinement n'a pas toujours été respecté et où certains préfets auraient ordonné aux forces de l'ordre de « lever le pied ».

Le désengagement progressif de l'État dans les quartiers : sur ce tissu déjà fragilisé par l'insécurité, s'ajoute l'accès aux services publics dramatiquement réduit : les quartiers sont ainsi dotés de deux fois moins de médecins généralistes et même quatre fois moins de spécialistes. Moins de commerces, moins de bureaux de Poste.

Ce désengagement de l'État est illustré par le manque de soutien à la gestion des mineurs non accompagnés (MNA) qui sont passés en France de 264 à 40 000 en 20 ans, avec un coût annuel aujourd'hui qui avoisine 2 milliards d'euros, l'État ne participant qu'à hauteur de 15 % des frais.

La nécessité de relancer les commerces dans les centres-villes

On identifie souvent les territoires au nom de leur ville centre qui joue un rôle central dans leur attractivité. De nombreux centres de villes moyennes sont aujourd'hui en danger, avec une baisse de la population, un taux de vacance commerciale croissant et une paupérisation des centres. Selon le rapport de la mission prospective sur la revitalisation commerciale des villes petites et moyennes remis par André Marcon au gouvernement en mars 2018 : *« Cette situation dégradée a des origines multiples, qui tiennent à la fois au départ des habitants vers des habitations plus spacieuses et confortables en périphérie, à la fermeture ou transfert des services publics ou privés (professions libérales), à la concurrence croissante de centres commerciaux en périphérie proposant une offre diversifiée, à la concurrence du e-commerce, aux difficultés de transport et de parkings, et souvent à un manque d'animation des villes. »*

Certaines villes ont cependant pu redonner vie à leurs centres et de nouvelles tendances se dessinent auprès des populations, qui seront sans doute encouragées par la crise du Covid-19 : le confinement a permis à de nombreux Français de se rendre compte du rôle absolument central des commerces du centre-ville, conduits à une fermeture forcée pendant le confinement et beaucoup d'entre eux ont préféré les petits commerces alimentaires restés ouverts aux grandes surfaces.

Le coronavirus a entraîné des « villes mortes » : 55 milliards d'euros n'ont pas été dépensés dans les commerces restés fermés pendant la crise et a plongé des milliers de commerçants dans des difficultés financières dues à la baisse de recette et au coût, très élevé, de leurs loyers.

Les problématiques de gouvernance, d'urbanisme commercial, d'animation et de développement du commerce

Depuis de nombreuses années le sujet de l'urbanisme commercial fait l'objet de nombreux questionnements portant principalement sur l'efficacité de l'outil de régulation des implantations commerciales, notamment à des fins de revitalisation des centres-villes. La loi LME avait supprimé de la composition des CDAC, la représentation du tissu économique. La loi ELAN remodifie cette composition en réintégrant les chambres consulaires mais sans droit de vote. Par ailleurs l'activité de la CNAC, qui instruit les demandes de recours, est jugée très sévèrement par l'ensemble des parties prenantes, élus et représentants du monde économique.

La compétence économique étant dévolue aux régions, il ne serait donc pas absurde de supprimer l'instance nationale et la remplacer par des commissions régionales d'aménagement commercial. Il faudra également se pencher

sur la question de la gouvernance d'un plan de redynamisation des commerces en centre-ville, qui appelle une coopération renforcée entre acteurs publics et privés. A travers l'Europe, de nombreuses initiatives intéressantes se sont déployées, notamment en Italie ou aux Pays-Bas (ville de Groningen), qui a mis en place une gouvernance chargée de confronter les idées, d'établir un diagnostic et de trouver des financements.

Le poids des normes étrangle le développement de nos villes

La question de la simplification normative sera centrale : un exemple édifiant est celui du droit de l'urbanisme, où le rythme des évolutions dans le champ de la construction été « *vertigineux au cours de la dernière décennie* » (rapport du Sénat, 2016) : le nombre annuel de lois, ordonnances ou décrets ayant un impact sur le code de l'urbanisme, soit qu'ils modifient directement ce code, soit qu'ils modifient des législations connexes (environnementales, par exemple), mais avec un effet en retour sur les règles d'urbanisme, a connu une forte inflation, avec un pic de 34 textes en 2014. En dix ans, on a compté 64 lois, 22 ordonnances et 104 décrets qui ont modifié le régime des plans locaux d'urbanisme, qui est le document central de l'urbanisme communal ou intercommunal. Il est rendu très difficile de construire en France à cause de la masse infinie de normes à respecter.

Il est urgent de s'attaquer résolument à l'inflation normative, en plafonnant annuellement la création de normes (législatives, réglementaires, y compris d'interprétation) et en rendant transparent les coûts induits après concertation avec les personnes physiques ou morales concernées.

Le cas spécifique de la Seine-Saint-Denis

Rarement un département aura reçu autant de ministres, de missions parlementaires et de promesses : 2 700 visites officielles en 10 ans. En octobre 2019, Edouard Philippe a présenté un nouveau plan banlieue pour la Seine-Saint-Denis (prime de 10 000€ pour fidéliser les fonctionnaires ; quelques recrutements de fonctionnaires de police et de magistrats). Plusieurs études y dénoncent l'incroyable dégradation du climat social, économique, sécuritaire : le taux de pauvreté est de 28 % (le double de la France métropolitaine) ; le taux de chômage de 12,7 % (3 points au-dessus de la moyenne nationale et 4 points au-dessus de la moyenne d'Île-de-France) ; la délinquance mine le quotidien (presque 7 % de hausse des crimes et délits en trois ans) ; les immigrés illégaux pèsent entre 8 % et 20 % de la population dans la Seine-Saint-Denis ; l'État ignore le nombre d'habitants dans le département. « *Les personnes en situation irrégulière seraient entre 150 000, 250 000 voire 400 000, ce qui équivaut à la population d'un département comme l'Ariège (152 000 habitants), le Jura (259 000 habitants), voire les Landes (411 000)* » (rapport parlementaire, mai 2018). Parmi les 36 communes de France métropolitaine comptant plus de 10 000 habitants et dont plus de 30 % de la population est d'origine étrangère, 15 sont situées en Seine-Saint-Denis.

2. AXES DE RÉFLEXION

Objectif 1 : Favoriser le développement économique et social des quartiers

- Remettre à plat l'ensemble des financements de l'État aux associations travaillant en banlieue.
- Accompagner et favoriser la survie et le développement des petits commerces en centre-ville, en envisageant une incitation à des baux préférentiels, le développement de loyers plus faibles pour les boutiques (soutenu par la mairie), des autorisations d'ouvertures tardives ou dominicales en ville, une spécialisation intelligente, une meilleure synergie avec la vente sur internet. Le commerce en centre-ville, en général par faute d'espace, se heurte à la double concurrence des grandes surfaces et de leurs larges espaces périphériques ainsi que du commerce en ligne et de sa facilité d'usage.
- Mettre en œuvre une mesure d'incitation fiscale pour revitaliser les commerces locaux, en créant un dispositif similaire aux locaux d'habitations, qui conduirait à disposer de locaux à loyers inférieurs au marché. Des exonérations d'impôts seraient accordées aux propriétaires qui investissent en faveur de la rénovation de locaux (requalification d'îlots cadastraux) sur le bâti existant, en contrepartie d'un engagement de location à prix modéré. La rénovation des locaux existants sera nécessairement orientée vers une basse consommation énergétique. Une articulation avec la mise en place de micro-foncière locale serait possible, en mobilisant l'épargne du bassin de vie.
- Exonérer les centres de formation de la taxe foncière sur le bâti et les commerçants de la contribution foncière des entreprises (CFE) quand ils s'installent au sein des QPV. Cette exonération serait compensée par l'État.
- Réinstaurer le dispositif APL accession et revenir sur la baisse des APL. Par décret du 1er octobre 2017, le gouvernement a diminué les APL de 5€ par mois pour les 6,5 millions de bénéficiaires, et de 60€ par mois dans le logement social, ce qui a conduit les bailleurs sociaux à baisser les loyers pour ne pas pénaliser les locataires. Par ailleurs, du fait de la suppression de l'APL accession, qui donnait un coup de pouce au plan de financement, la plupart des candidats n'auront d'autre choix que de rester locataires. Or, il revient beaucoup plus cher à l'État de maintenir un ménage dans son statut de locataire, en lui versant l'APL pendant des dizaines d'années, que de l'encourager à devenir propriétaire car l'APL accession s'éteindra une fois le prêt remboursé.
- Modifier la loi SRU (Loi Solidarité et Renouvellement Urbain) qui est de plus en plus inapplicable. Il faut réinstaurer plus de souplesse pour permettre aux villes où le taux du logement social s'envole de créer des plafonds et d'adapter, avec les préfets, le flux de construction de logements.
- Réinstaller massivement les agences administratives de l'État dans les quartiers, en créant des « maisons de service publics ».

Objectif 2 : Entamer un nouvel acte de décentralisation et de déconcentration

- Remettre les maires au centre de la politique du logement : il faut renforcer les pouvoirs du maire en matière de police de l'habitat indigne. Les maires sont les premiers garants de la cohésion sociale de leur ville. Ils ont la légitimité pour porter, durant leur mandat, un projet pour le territoire qu'ils connaissent parfaitement.
- Donner au maire la minorité de blocage en commission d'attribution des logements sociaux, y compris pour les attributions de l'État.
- Accompagner le développement d'agences départementales des solidarités, qui permettent d'instaurer une gouvernance horizontale entre les organismes de solidarité dans les départements et les élus locaux (initiative notamment proposée par le département d'Eure-et-Loir).

Objectif 3 : Construire le nouveau quartier de demain, avec de nouvelles politiques publiques d'urbanisme

- Redonner aux maires la compétence de délivrer les permis de construire pour les grandes opérations d'urbanisme là où elle a été transférée, par la loi ELAN aux présidents des intercommunalités.
- Engager une simplification massive des règles foncières et des normes applicables pour le développement économique et commercial. Notamment supprimer la CNAC et la remplacer par des Commissions régionales d'Aménagement Commercial.

Objectif 4 : Lutter contre l'insécurité dans les quartiers

- Augmenter les heures hebdomadaires de l'école élémentaire consacrées aux enseignements fondamentaux : pour le français, passer de 10 heures à 15 heures en CP, CE1 et CE2 et de 8 heures à 10 heures en CM1 et CM2 ; pour les mathématiques, passer de 5 heures à 10 heures.
- Inciter les enseignants les plus expérimentés à enseigner dans les QPV par des primes et/ou des aides au logement.
- Suspendre les allocations familiales aux familles dont les enfants de moins de 16 ans sont déscolarisés ou délinquant multi-récidivistes tant que ces élèves n'ont pas réintégré l'école ; mettre en œuvre des stages de parentalité obligatoires pour les parents d'élèves délinquants.
- Abaisser la majorité pénale à 16 ans : les trafiquants de drogue qui quadrillent les quartiers tirent profit de la législation française en employant beaucoup de mineurs pour toute sorte de tâches d'appui et de soutien logistique à leurs trafics.
- Réformer notre gestion des mineurs non accompagnés (MNA) : l'ensemble des dépenses liées à la fois à l'accueil d'urgence - quelle qu'en soit sa durée - et ensuite à l'admission du mineur à l'aide sociale à l'enfance doit être mis à la charge de l'État à qui il revient d'assumer financièrement ses décisions en matière de politique migratoire. Il faut aussi lutter contre la fraude à l'Aide Sociale à l'Enfance (ASE) : le dispositif juridique en vigueur permet en effet trop facilement à des majeurs étrangers en situation irrégulière d'obtenir une admission à l'ASE. Nous proposons que désormais, l'admission à l'ASE ne sera plus possible en cas de refus de se soumettre aux examens radiologiques osseux lesquels permettent, en cas de doute sur l'âge attesté par le demandeur, de mettre en lumière son âge réel.



FORUM 9 : RENFORCER LA COHÉSION NATIONALE

1. CONSTATS

La restauration de la cohésion nationale suppose de réparer les fractures territoriales, sociales, économiques, éducatives ou culturelles qui menacent de défaire notre nation. Elle suppose aussi de donner à aimer la France et de dessiner un avenir commun pour les Français. La relance de l'ascenseur social et le redressement économique de notre nation sont une condition pour renforcer sa cohésion : ces objectifs sont ceux des forums 2 et 10. Ce forum s'est donc focalisé sur la crise de l'école, la transmission de la citoyenneté, l'assimilation des étrangers et la lutte contre le communautarisme.

La crise de l'école

Niveau scolaire préoccupant : les résultats du Programme international pour le suivi des acquis (PISA) en 2019 – qui compare les connaissances des élèves de 15 ans de 79 pays – révèlent que le niveau scolaire en France est médiocre, loin derrière les pays les plus performants. Après avoir fortement baissé, les résultats des élèves français ne s'améliorent pas depuis la dernière enquête de 2016.

Effondrement de la maîtrise de notre langue : 7 % de la population adulte est en situation d'illettrisme. La dictée du ministère de l'Éducation nationale démontre que le niveau baisse dramatiquement : en 2015, les élèves CM2 font 68 % de fautes d'orthographe en plus qu'en 1987. Selon le collectif « Sauvons les lettres », un élève sortant du collège a perdu 600 heures d'enseignement du français entre 1976 et 2015.

Inégalités scolaires et blocage de l'ascenseur social : selon l'enquête PISA, la France est l'un des pays qui concentre le plus les difficultés scolaires au sein de certains établissements. Les adultes dont les parents sont diplômés de l'enseignement supérieur ont 14 fois plus de chances d'être également diplômés de l'enseignement supérieur que ceux dont les parents ont un niveau d'éducation moins élevé. La France est l'un des pays d'Europe où la mobilité sociale est la plus faible. Dans une étude de juillet 2018, l'OCDE a estimé qu'il faut six générations aux enfants des familles modestes françaises (les 10 % les moins riches) pour atteindre le revenu moyen. Par ailleurs, le clivage politique entre « progressistes » et « populistes » semble de plus en plus recouvrir le clivage entre « gagnants » et « perdants » de la mondialisation, largement superposable à la fracture territoriale entre métropoles et « France périphérique » et à la fracture éducative entre « surdiplômés » et « sous-diplômés ».

Des programmes d'histoire décousus abandonnant le récit national : la transmission du récit national et de la fierté d'être Français a laissé place à des programmes d'histoire décousus, l'enseignement chronologique ne faisant son retour que récemment.

Effondrement de la discipline : selon la DEPP (Direction de l'évaluation de la prospective et de la performance du ministère de l'Éducation nationale), 442 incidents graves sont signalés chaque jour dans les collèges et les lycées. Selon l'enquête PISA, la France est l'un des trois pays (sur 79) où il y a le plus de problèmes de discipline pendant les cours : un élève sur deux fait État « de bruit et de désordre dans la plupart ou dans tous les cours ». Des milliers d'enseignants avaient partagé leur expérience par le hashtag #PasDeVague, révélant de nombreux cas de violence passés sous silence. Et le classement PISA ne mesure pas l'essentiel : la crise de la transmission de la citoyenneté, notamment de l'adhésion à la laïcité.

La crise de l'intégration républicaine

La saturation des capacités d'intégration par une immigration excessive (cf. propositions sur l'immigration en annexe) : le flux d'immigration légale a doublé en vingt ans, ainsi que le nombre de bénéficiaires de l'AME (indicateur le plus fiable de l'immigration illégale). Il n'y a jamais eu autant d'immigrés présents sur le territoire national (9,7 % de la population en 2018 selon l'INSEE). L'augmentation du flux d'immigration, alors même que le modèle d'assimilation français commençait déjà à faillir, n'a fait qu'augmenter l'ampleur des défis à relever, notamment en termes de logement, de sécurité, d'éducation, d'accès à la santé... Pour intégrer mieux, il faut accueillir moins.

Le niveau d'exigence pour devenir Français est faible : la loi du 16 juin 2011 impose de « justifier de son assimilation à la communauté française notamment par une connaissance suffisante, selon sa condition, de la langue, de l'histoire, de la culture et de la société françaises et des droits et devoirs conférés par la nationalité française ainsi que par l'adhésion aux principes et aux valeurs essentiels de la République ». Lors d'un entretien individuel, l'agent préfectoral est censé évaluer le niveau de ces connaissances. Mais le décret du 30 août 2013 n'a pas instauré de QCM que plusieurs pays européens utilisent pourtant pour contrôler le niveau de langue. Seul un faible niveau d'expression orale est attendu (B1), sans aucun contrôle de la maîtrise de l'écrit.

En Allemagne, les connaissances à l'écrit de la langue allemande sont évaluées par un test obligatoire et payant qui a lieu en même temps qu'un test de naturalisation de 33 questions portant sur l'économie, la politique, l'histoire et la société allemandes.

Au Royaume-Uni, depuis 2012, un nouveau test – baptisé *Life in the UK* – se compose de 24 questions relatives à l'histoire et à la culture du Royaume-Uni. Un manuel officiel de 146 pages publié par le *Home Office* est mis à disposition.

Les offres d'apprentissage du français pour les adultes sont limitées. L'ancien préfet Michel Aubouin dénonce « l'absurdité de notre situation : il est plus facile d'apprendre l'anglais en France que d'apprendre le français ». Était prévue, dans chaque ville, l'installation de « boutiques » de formation au français, comme il en existe pour apprendre à conduire, visant à transmettre notre langue aux personnes souhaitant devenir françaises, à des salariés en formation continue ou à des parents d'élèves soucieux de mieux accompagner leurs enfants. Le ministère de l'Intérieur y a mis fin par un décret de juillet 2018.

La montée du communautarisme

L'aggravation de la menace islamiste a fait l'objet de développements dans le cadre du forum 7 consacré à l'autorité de l'État. Au-delà des éléments pointés dans ce forum, on observe notamment une dérive de l'instruction à domicile et la multiplication d'écoles coraniques illégales. Un rapport parlementaire de mai 2018 relevait une « croissance ultra-rapide, à trois chiffres, de l'instruction dans la famille » en Seine-Saint-Denis et s'inquiétait que « toute une population scolaire tende à échapper aux écrans radars de l'Éducation nationale ».

Les atteintes à la laïcité à l'école sont fréquentes. Il y a eu quelque 900 signalements pour atteintes à la laïcité en milieu scolaire, entre avril et juin 2019, avec une augmentation de 37 % dans le primaire. Une enquête de l'IFOP de janvier 2018 indique qu'un enseignant sur six constate régulièrement ou occasionnellement des atteintes à la laïcité. Par ailleurs, 45 % des lycéens musulmans interrogés par deux sociologues « ne condamnent pas totalement les auteurs des attentats » de Charlie Hebdo et de l'Hyper Cacher et 42 % d'entre eux ne se sont pas sentis concernés par la minute de silence à la suite de ces attentats (Anne Muxel et Olivier Galland, *La Tentation radicale*, avril 2018).

Par ailleurs, la vie associative, considérée à juste titre comme facteur de cohésion sociale, peut aussi parfois être un levier du communautarisme. L'ensemble des subventions publiques allouées aux associations représentent plus de 30 milliards d'euros par an. De nombreux exemples (comme le réseau Espérance Banlieues ou Habitat Humanisme) témoignent que la vie associative est un des leviers pour renforcer la cohésion nationale. Mais des contre-exemples appellent une vigilance accrue des pouvoirs publics dans le contrôle des subventions *a priori* et *a posteriori*. Une étude la Fondapol de janvier 2018 s'alarmait par exemple que « la branche famille de la Sécurité sociale puisse subventionner, via le dispositif VACAF par exemple, des séjours et des camps de vacances pour enfants, durant lesquels ces derniers apprennent les sourates du Livre saint, se familiarisent avec les standards idéologiques islamistes ou bénéficient d'une initiation au voilement des fillettes ».

2. AXES DE RÉFLEXION

Objectif 1 : Reconstruire l'école de la République

Pour conjurer le risque de désintégration, l'Éducation nationale doit être notre première priorité. Pour que la langue et la culture françaises soient mieux transmises à tous les enfants de la République, il faut réviser les programmes et restaurer l'autorité du professeur en sanctionnant l'indiscipline. Contrairement à Emmanuel Macron, non seulement nous pensons qu'il existe bel et bien une culture française, mais que nous avons pour devoir de la transmettre.

- **Créer un examen de français à l'entrée en 6^e** : tous les nouveaux collégiens qui n'ont pas une maîtrise minimale de la langue française devront suivre le double de cours de français en 6^e. Près de 600 heures de cours de français de l'école primaire au lycée ont été supprimées en 40 ans. Il est nécessaire d'augmenter d'une à deux heures par semaine l'enseignement du français du CP au lycée.
- **Ne pas enseigner les langues d'origine à l'école primaire.** Les Enseignements de la langue et de la culture d'origine (ELCO) doivent être intégralement supprimés, et pas seulement contrôlés par l'État comme l'envisage le président de la République. La langue de la République française est le français ; elle doit être la langue de tous les Français et de tous ceux qui aspirent à l'être.
- **Transmettre un héritage commun.** Il faut donner à aimer la France, notamment par la transmission du récit national. L'enseignement de l'Histoire de France doit être davantage chronologique et incarné.
- **Enraciner nos enfants dans leurs territoires.** Mettre en place un enseignement pour transmettre le patrimoine départemental. A titre d'exemple, en Russie, les enfants reçoivent des cours sur l'histoire de leur ville ou de leur village. Cet enseignement pourrait prendre la forme d'un projet tout au long de l'année.
- **Réformer entièrement la formation des enseignants** qui ne doit plus relever de l'université, ainsi que l'inspection générale de l'Éducation nationale. Elles ne doivent pas être le laboratoire du pédagogisme le plus abscons ou d'idéologies importées d'outre-Atlantique, mais consister d'abord à rebâtir l'école de la République, expression aujourd'hui vidée de son sens.
- **Lancer un plan de sauvegarde et de réappropriation de notre patrimoine** : tous les élèves doivent découvrir le patrimoine français pour apprendre à l'aimer (notamment par des sorties scolaires et des voyages de classe tous les ans). Par ailleurs, le patrimoine culturel français (notamment les églises et les châteaux) étant dans un état désastreux, il est urgent de lancer un plan de sauvegarde du patrimoine.
- **Responsabiliser les parents afin de les impliquer.** Faire signer aux parents d'élèves perturbateurs un contrat prévoyant des sanctions, pouvant aller jusqu'à la suspension des allocations familiales, en cas de comportements nuisibles et répétés. La loi Ciotti de 2010, abrogée par la gauche en 2013, avait permis, par un effet dissuasif indiscutable, de faire revenir à l'école des milliers d'enfants absentéistes.

- **Faire en sorte que le ministère de l'Éducation nationale, les académies et les chefs d'établissement soutiennent systématiquement les enseignants dès qu'ils font face à des problèmes de discipline** jusqu'à faire intervenir les forces de sécurité intérieure dans les cas les plus graves. Il faut en finir avec la hantise de la sanction et la dévalorisation de l'autorité du professeur.
- **Envisager de rendre obligatoire le port d'une tenue identique** dans les écoles primaires et confier à chaque collège ou lycée le soin de définir un signe distinctif porté par tous les élèves, un signe de reconnaissance commun. Cette tenue devra être prise en charge par l'État, au moins pour les familles des classes moyennes et modestes. La prise en charge de plusieurs tenues par élève du primaire pourrait être de l'ordre de 100 euros par élève, soit un coût de quelque 675 millions d'euros par an (dans le cas d'une prise en charge complète pour tous les élèves).
- **Multiplier les initiatives pour mettre en valeur la réussite** d'élèves provenant de milieux modestes, dans les quartiers comme dans le monde rural. Il est important de mettre en avant ceux qui ont réussi. Les cordées de la réussite doivent être généralisées. Mobilisant des étudiants des parcours d'excellence, elles favorisent l'accès à l'enseignement supérieur de jeunes, quel que soit leur milieu socio-culturel, en leur donnant les clés pour s'engager avec succès dans les filières d'excellence.
- **Relancer les internats d'excellence.** Créés par Nicolas Sarkozy, une quarantaine d'établissements labellisés accueillent des élèves méritants de milieu modeste. La réussite des hauts potentiels provenant de milieux sociaux modestes doit être une priorité politique de premier plan et donc mobiliser suffisamment de crédits budgétaires pour créer de nouveaux internats d'excellence dans tous les départements de France.
- **En finir avec la dévalorisation de la culture générale** dans l'enseignement supérieur (dont la suppression du concours à SciencesPo et la suppression de l'épreuve de culture générale à l'ENA sont des exemples).

Objectif 2 : Transmettre à nouveau la citoyenneté et le sentiment d'appartenance à notre nation

Outre la reconstruction de l'école de la République, il est indispensable de transmettre à nouveau la citoyenneté, le civisme et le patriotisme, ce que permettait par exemple le service militaire.

- **Remplacer la journée de défense et de citoyenneté et le SNU et créer un nouveau parcours citoyen tout au long de la scolarité.** Parce qu'il est illusoire de former nos citoyens de demain en un mois à partir de 16 ans, comme le propose le gouvernement à travers son SNU, il faut créer un véritable parcours citoyen tout au long de la scolarité. L'enseignement civique, moral et de défense serait valorisé et évalué. Dans le même temps, il y aurait une montée en puissance de dispositifs déjà existants : les jeunes sapeurs-pompiers (JSP), les classes à projets comme les classes de défense et de sécurité globale, les classes en lien avec la Croix-Rouge française, les cadets de la défense... À 16 ans, après avoir

été recensés, les jeunes s'engageront une semaine au service de collectivités, d'associations, etc. Un passeport citoyen numérique leur sera ensuite délivré au cours d'une cérémonie officielle. Il faudra développer des outils incitatifs à l'engagement, dans les parcours universitaires et professionnels (service civique, réserves militaire, sanitaire, sociale, citoyenne, engagement international) et promouvoir et valoriser les parcours de réinsertion comme le SMA (service militaire adapté) en Outre-mer, le SMV (service militaire volontaire) en métropole et les EPIDE (établissement pour l'insertion dans l'emploi). Seront organisées la visite d'unités militaires et la venue de militaires dans les établissements scolaires. La journée de défense et de citoyenneté (JDC) sera ainsi remplacée par ce projet de société qui mise sur la profondeur et la durée.

- **Créer une grande réserve citoyenne de la garde nationale**, regroupant la réserve civile de la gendarmerie et une nouvelle réserve civile de la police nationale, ouverte aux jeunes (et pas seulement aux policiers à la retraite comme aujourd'hui) qui pourrait compter jusqu'à 50 000 réservistes. Cela renforcera significativement la capacité opérationnelle des forces de sécurité intérieure, notamment dans les situations de crise. Cela permettra aussi de transmettre le civisme à bien des jeunes qui ont soif d'engagement.

Objectif 3 : S'assurer que les étrangers accueillis en France maîtrisent notre langue et adoptent notre mode de vie

Pour renforcer la cohésion nationale, nous devons remettre en selle le modèle d'assimilation à la française. Pour que tous les étrangers résidant en France s'assimilent, encore faut-il arrêter l'immigration illégale et réduire l'immigration légale qui saturent aujourd'hui nos capacités d'intégration (cf. propositions sur l'immigration en annexe). Mais il faut aussi clarifier ce que nous attendons des étrangers pour qu'ils rejoignent la communauté nationale. On ne peut déplorer un défaut d'assimilation que si les conditions de l'assimilation sont clairement définies et assumées. Selon l'article 21-24 du Code civil, « *nul ne peut être naturalisé s'il ne justifie de son assimilation à la communauté française* ». Or, le modèle d'assimilation à la française a été progressivement vidé de son contenu. Il est urgent de faire fonctionner à nouveau l'assimilation de notre langue, de notre mode de vie et de nos lois.

- **S'assurer que tous les étrangers accueillis en France sachent parler et écrire en français.** Aujourd'hui, les exigences affichées sont minimales et les contrôles dérisoires. Il n'existe aucun contrôle du niveau de français à l'écrit. L'apprentissage de la langue est pourtant fondamental pour s'intégrer. Le gouvernement se targue de doubler le nombre d'heures de français du contrat d'intégration républicaine (passant de 200 à 400, voire 600 pour les illettrés). Mais il faut sanctionner ces cours offerts par l'OFII aux étrangers par un examen oral et écrit conditionnant l'obtention ou le renouvellement du titre de séjour (y compris pour motif familial), sur le modèle de l'Allemagne ou du Royaume-Uni. Au cours du parcours d'intégration, seront notamment présentées de grandes figures d'origine étrangère qui ont contribué au rayonnement de la France, de sa langue et de sa culture.

- **Nous donner les moyens d'assimiler les étrangers.** La part du budget consacré aux actions d'intégration doit être doublé pour atteindre 20 % du budget total au titre des politiques d'immigration et d'intégration, soit une augmentation d'au moins 500 millions d'euros à la fin du quinquennat (financée notamment par la suppression de l'AME et son remplacement par l'AMU).
- **Créer des « boutiques » d'apprentissage du français** dans chaque ville, comme il en existe pour apprendre à conduire, qui pourraient accueillir, dans des conditions économiques viables, des personnes souhaitant devenir françaises, des salariés en formation continue ou des parents d'élèves soucieux de mieux accompagner leurs enfants.
- **S'assurer que les étrangers qui veulent devenir français connaissent notre histoire et notre mode de vie.** La formation des étrangers à l'éducation civique est aujourd'hui limitée à une demi-journée. Il faudrait rendre obligatoire un examen portant sur le mode de vie, la culture et l'histoire de France, comme au Royaume-Uni. Un manuel « Vivre en France » sera mis à disposition.
- **Durcir les conditions d'accès la nationalité**, notamment en revenant à la loi Pasqua conditionnant le droit du sol à une manifestation de volonté et au respect des lois. L'accès à la nationalité doit être l'aboutissement d'un véritable parcours d'intégration (sanctionné par des examens) et le dossier pour être naturalisé doit être enrichi sur le modèle suisse. Par ailleurs, il faut engager une lutte implacable contre les mariages blancs sur le modèle danois ou américain. Il n'est pas acceptable que certains mariages dont l'objectif est à l'évidence de contourner notre droit soient célébrés sans un contrôle minimal et systématique.
- **Exiger des étrangers que l'on accueille en France de ne pas avoir de casier judiciaire et expulser les criminels étrangers.** Aujourd'hui, le nombre de retraits des titres de séjour est dérisoire. Par exemple, sur les quelque 368 000 réfugiés accueillis par la France, de l'ordre de 0,1 % se voient retirer leur titre de séjour chaque année dont une infime partie parce qu'ils ont commis un crime ou un délit. Dans les prisons françaises, plus d'un détenu sur cinq (23 %) est de nationalité étrangère (soit plus de 16 000 détenus), contre 11 % au Royaume-Uni où une loi de 2007 prévoit que le ministère de l'Intérieur expulse tout étranger ayant commis un crime passible de plus de douze mois d'emprisonnement.

Objectif 4 : Lutter contre le communautarisme

Cela suppose d'abord de venir à bout du fanatisme islamiste en prenant des mesures régaliennes extrêmement fermes que nous avons déjà présentées : fermeture de la centaine de mosquées salafistes, obligation de prêcher en français, expulsion des quelque 3400 étrangers fichés au FSPRT, contrôle du financement étranger des lieux de culte, enquête administrative préalable au recrutement dans les services publics et les secteurs sensibles avec possibilité élargie de radiation ou de licenciement en cas de radicalisation... Mais cela suppose aussi d'adapter notre droit et nos politiques publiques pour s'assurer que la laïcité soit respectée par tous sur tout le territoire national. La laïcité n'est pas seulement la séparation de l'État et des Églises, mais également la neutralité des services publics et la protection des individus contre le prosélytisme sectaire ou fanatique.

- **Lancer un plan de reconquête des quartiers sur cinq ans** (inspiré de l'exemple danois pour éliminer « les sociétés parallèles » d'ici 2030). Dans quelque 150 quartiers, il faut des mesures d'exception : rassembler les forces de police, de gendarmerie, de justice, de contrôles fiscaux, de contrôles sociaux, de l'Éducation nationale... Des rapports d'étapes seront rendus chaque année devant l'Assemblée nationale.
- **Constitutionnaliser les acquis de la loi de 1905** et inscrire dans la Constitution ce principe : « nul individu ou nul groupe ne peut se prévaloir de son origine ou de sa religion pour s'exonérer du respect de la règle commune ».
- **Confier à « une nouvelle commission Stasi » la rédaction d'un Code de la laïcité** qui pourrait comprendre : l'interdiction du voile pour les accompagnants scolaires, l'interdiction des menus confessionnels dans la restauration scolaire, l'interdiction du voile à l'université, l'interdiction des listes électorales communautaristes (portant atteinte à la laïcité), la possibilité d'interdire les signes religieux ostensibles dans les entreprises (cf. l'affaire Baby loup), le renforcement des amendes pour port du voile intégral (souvent bafouée) et l'interdiction qu'elles soient payées par un tiers, l'encadrement strict de l'instruction à domicile (parfois détournée pour scolariser des enfants dans des écoles coraniques illégales)...

Il y a une constante inventivité de ceux qui veulent contourner la laïcité et ainsi « tester » la résistance de la République. Cette nouvelle commission devra réfléchir à une adaptation de nos règles à partir des remontées du terrain, de tous les cas pratiques auxquels sont confrontés les élus locaux, le personnel soignant, les enseignants, les entreprises... Pour défendre la laïcité, il faut assumer et défendre des bornes claires à chaque fois que la laïcité est remise en cause.

- **Donner aux élus locaux un interlocuteur unique** au sein des préfectures pour les accompagner et les guider au quotidien dans la défense de la laïcité et pour les tenir informés des tentatives pour la contourner.
- **Multiplier les formations afin de faire connaître et faire respecter la laïcité** et la neutralité du service public (et afin de repérer les signes de radicalisation). Tous les enseignants devront notamment être formés à la laïcité.
- **Mieux contrôler les subventions publiques.** Pour que la France soit respectable, encore faut-il qu'elle se respecte elle-même. Lancer de grands audits pour évaluer et contrôler l'ensemble des subventions publiques aux associations (en cinq ans). Pourrait être inscrire dans la loi l'interdiction d'accorder une subvention publique à une association incitant à la haine de la France. Le clientélisme communautariste est un poison qu'il faut systématiquement condamner.
- **Refuser les statistiques ethnoraciales ou la discrimination dite « positive »** fondée sur l'origine ethnique. Cela ne ferait que fracturer et communautariser davantage notre nation.



FORUM 10 : RELANCER L'ASCENSEUR SOCIAL

1. CONSTATS

L'ascenseur social est bloqué en France

Il faut six générations pour que les enfants d'un foyer aux revenus modestes (les 10 % les moins riches) puissent atteindre le revenu moyen des Français. Selon l'OCDE la France est l'un des pays d'Europe où la mobilité sociale est la plus faible. Entre le milieu des années 80 et le milieu des années 2010, le nombre de foyers qui appartiennent aux classes moyennes s'est réduit de 64 % à 61 % de la population totale. Entre 1998 et 2008, tous les groupes sociaux ont gagné en revenu à l'exception des classes moyennes des pays riches dont le revenu a connu une croissance zéro.

La reproduction sociale reste très importante : en 1977, un fils de cadre sur deux est devenu fils de cadre, et cette proportion n'a pas bougé (INSEE, novembre 2019) ; 43 % des enfants d'employés et d'ouvriers qualifiés ont suivi la même trajectoire que leur père.

Si la mobilité sociale des femmes âgées de 35 ans à 59 ans a augmenté de 12 points par rapport à leur mère depuis 1975, celle des hommes âgés de 35 à 59 ans est à peu près la même et les chances de devenir cadre comme leurs parents demeurent toujours moins élevées pour les femmes et les hommes.

En France, le nombre de personnes qui citent la perspective de voir leurs enfants faire moins bien qu'eux (que ce soit en termes de statut ou de confort de vie) parmi les trois grands risques pour l'avenir atteint plus de 70 %, bien au-dessus de la moyenne de l'OCDE (60 %). 1 ménage sur 5 appartenant aux classes moyennes est aujourd'hui obligé de dépenser plus qu'il ne gagne (OCDE, 2019).

Ce déclassement des classes moyennes est d'autant plus inacceptable aujourd'hui, après la crise du Covid-19 qui a mis en lumière le rôle fondamental des « milieux de cordée » : les métropoles sont dépendantes du travail de ces personnes qui vivent dans les territoires périphériques : infirmiers, policiers, enseignants, caissières, ouvriers... Ces classes moyennes, indispensables à l'exercice des missions fondamentales de l'État ont été chassées des grandes villes (dans lesquelles ils travaillent mais où ils n'habitent plus) par les coûts prohibitifs de l'immobilier. Face à la pandémie, nous réalisons l'importance de ces fonctions intermédiaires : soigner, protéger, approvisionner. Ils font tourner le pays. Or, malgré leur engagement, ces travailleurs n'ont pas le niveau de rémunération et de considération qu'ils méritent, comme ils l'ont déjà dénoncé pendant la crise des gilets jaunes.

Les causes de la longue panne de l'ascenseur social français

Les classes moyennes ne vivent plus là où se créent l'emploi et la richesse. En France, le mouvement de concentration de l'emploi dans les métropoles françaises s'accélère : une douzaine de métropoles françaises rassemblent près de 46 % des emplois. Les villes moyennes, les petites villes et les communes isolées subissent quant à elles des pertes sur la même période. Le processus de régression sociale a largement débordé les anciens bastions ouvriers : entre 2009 et 2014, 60 des 98 départements (représentant 51 % de la population) ont perdu des emplois (du Nord-Est des Pyrénées en passant par le Massif central, de la Normandie aux départements bretons du Finistère et des Côtes d'Armor ou à celui des Alpes Maritimes, dans le Sud).

Une forte pression financière pèse sur les revenus du travail, qui ne progressent plus : les revenus des classes moyennes n'ont quasiment pas progressé ces dix dernières années (OCDE, 2019). C'est ce qu'illustre la courbe en éléphant des économistes Christoph Lakner et Branko Milanovic qui mesure le revenu global de 1998 à 2008, et montre que tous les groupes ont gagné en revenu à l'exception des classes moyennes des pays riches dont le revenu a connu une croissance zéro.

Contrairement à ce qu'affirme le gouvernement, **les impôts et les charges sociales ont continué d'augmenter en 2018 pour atteindre un record historique et européen** de 48,4 % du PIB (Eurostat), et la France a franchi un record historique de prélèvements obligatoires : plus de 1 000 milliards d'euros (INSEE). Parallèlement, le coût de la vie des classes moyennes a progressé à cause notamment de l'augmentation des prix de la santé, du logement et de l'éducation des enfants. Sur 30 ans, le revenu médian dans les pays de l'OCDE a progressé 3 fois moins vite que celui des 10 % les plus riches. Dans l'ensemble de l'OCDE, le revenu global des classes moyennes s'est dégradé par rapport à celui des 10 % les plus riches au fil du temps : il était quatre fois plus important que celui des 10 % les plus riches il y a 30 ans, aujourd'hui il est moins de trois fois plus élevé.

L'accession à la propriété est de plus en plus difficile : en quarante ans, l'accès des ménages modestes à la propriété a dégringolé, tandis que celui des ménages aisés n'a cessé de croître (Drees, mai 2016), notamment à cause de l'augmentation des taux d'intérêts à la fin des années 1980, puis du doublement des prix de l'immobilier entre 1996 et 2010, et par manque de ciblage efficace des politiques de logement. Au cours des années 2000, les ménages les plus aisés étaient aussi trois fois plus nombreux que les plus modestes à avoir reçu une donation ou un héritage, qui permet de débloquer un crédit immobilier ou d'acheter plus grand.

La révolution technologique et la désindustrialisation ont conduit à l'écrasement des échelons intermédiaires : l'économie française s'est fortement désindustrialisée depuis une trentaine d'années, réduisant considérablement les emplois industriels, impactée également par la révolution numérique. Jean-Marc Vittori, éditorialiste aux *Echos*, décrit un « effet sablier » : « *La société ressemblait à une pyramide, où tous les échelons intermédiaires constituaient les classes moyennes.*

La révolution de l'information écrase le milieu ! Les uns sont propulsés vers le haut. Les autres descendent. A la pyramide succède un sablier. Cette révolution technologique chamboule toute la société. Dans l'emploi, mais aussi dans la production (le « milieu de gamme » disparaît inexorablement), dans la consommation (nous arbitrons de plus en plus entre des produits de base et des produits de luxe), dans la société (écrasement des « corps intermédiaires ») ... ».

Le système éducatif entretient les inégalités socio-économiques, et les formations professionnelles ne parviennent pas non plus à remédier à cet écart. La France est l'un des pays qui concentre le plus la difficulté scolaire au sein de certains établissements (PISA, 2018). Les adultes dont les parents sont diplômés de l'enseignement supérieur ont 14 fois plus de chances d'être également diplômés de l'enseignement supérieur que ceux dont les parents ont un niveau d'éducation moins élevé (OCDE, 2018). Les élèves des classes populaires des départements ruraux (Aube, Aisne, Corrèze, Creuse ou Indre) ont encore moins de chances d'ascension sociale que ceux qui naissent en Seine-Saint-Denis : 40% de taux de mobilité sociale en Seine-Saint-Denis contre environ 25% pour ces départements ruraux (France stratégie, 2015). L'ascension sociale par l'école n'est plus qu'un mythe que certains essaient encore de maintenir : « *Les matières exigeantes (en premier lieu la grammaire, l'orthographe, la lecture et le calcul) ont été regardées comme des « violences culturelles et sociales » », au point que l'épreuve de culture générale du concours de Sciences Po a été supprimée. Au classement PISA, la France est passée du 12^e rang en 2001 au 26^e rang en 2016. (...) La proche banlieue « métissée » maintient le mythe de l'ascension sociale : des transferts financiers massifs (par la politique de la ville et les transferts sociaux) permettent d'en exfiltrer une petite cohorte élitaire jusqu'à Sciences Po par exemple » (Pierre Vermeren, *La France qui décline. Les gilets jaunes, une jacquerie du XXI^e siècle*).*

La politique familiale en France, aujourd'hui détricotée, est pourtant un levier essentiel de nos politiques publiques

Cette politique soutient le dynamisme de notre économie et contribue aussi à la pérennité de notre système de retraites par répartition. Depuis le début de son quinquennat, Emmanuel Macron poursuit le détricotage de la politique familiale, dans la continuité de la politique de François Hollande :

- Baisse de 8,5 % du montant de la Prestation d'accueil du jeune enfant (PAJE) pour les 1,6 million de familles bénéficiaires à partir du 1^{er} avril 2018 ;
- Baisse du plafond de la PAJE et de la prime de naissance, ce qui a eu pour conséquence d'en priver des milliers de familles des classes moyennes (150 000 familles auparavant éligibles ont perdu leur droit à la PAJE ou ont vu son montant divisé par deux à partir du 1^{er} avril 2018) ;
- Désindexation des prestations familiales en 2019 et en 2020 (sous-valorisées à 0,3 % alors que l'inflation est de plus de 1 % par an) ;
- Refus de rétablir l'universalité des allocations familiales et le plafond du quotient familial mis à mal par François Hollande.

Le nombre de naissances a baissé en 2019 pour la cinquième année consécutive. Il y a eu 65 000 naissances de moins qu'en 2014. Nous sommes en train de passer pour la première fois depuis l'après-guerre en dessous du seuil de reproduction des générations. Et les conséquences de long terme sur l'économie française (et le financement des retraites) seront catastrophiques. Il y a un lien évident entre le détricotage de la politique familiale engagé sous François Hollande et la baisse du nombre de naissances. Depuis 2014, les dépenses de la branche famille de la sécurité sociale ont baissé de 9 milliards d'euros.

Il est urgent de récompenser le mérite en accompagnant les entreprises dans les hausses de salaire

La question de l'actionnariat salarié sera notamment centrale : à l'heure actuelle, la participation est obligatoire dans les entreprises de plus de 50 salariés qui ont réalisé un bénéfice au cours de l'année précédente (« la réserve spéciale de participation » est calculée selon une formule complexe dépendant notamment du résultat commercial). Environ 5 millions de salariés bénéficient actuellement de ce système. Les syndicats compliquent souvent l'accès des salariés à ces dispositifs dont l'ouverture est conditionnée par la signature d'un accord d'intéressement.

La question du temps de travail devra également être mis sur la table : la France est le pays de l'OCDE où la quantité de travail par habitant est la plus faible (moyenne de 630 heures par habitant et par an contre 722 en Allemagne), notamment en raison des 35 heures. L'arbitrage sur le temps de travail doit être mené au sein de l'entreprise.

La crise du coronavirus va menacer l'emploi des jeunes : notre objectif est d'éviter que toute une génération ne soit sacrifiée, car les 700 000 jeunes terminant cette année leur formation initiale risquent de se trouver sans emploi en raison du gel des embauches et de l'augmentation des défaillances d'entreprises.

En parallèle, nous devons lutter fermement contre l'assistanat. 8 % des demandeurs d'emploi indemnisables par l'assurance chômage ne recherchent pas activement un emploi (soit plus de 250 000 personnes - Pôle emploi, 2018). Il existe actuellement 47 aides sous conditions de ressources dont le coût avoisine 100 milliards d'euros et a doublé depuis 2009. Ce maquis d'aides contribue à raréfier la main d'œuvre.

Des expérimentations encourageantes ont été faites dans différents départements, notamment les programmes permettant de cumuler le RSA et un travail de saisonnier pour les vendanges ou pour l'hôtellerie-restauration qui souffrent d'une pénurie de main d'œuvre. Les collectivités locales pourraient également aider à la réinsertion des bénéficiaires du RSA en les employant pour des travaux d'entretien des infrastructures ou des forêts.

En Allemagne, près d'un million de sanctions sont prononcées tous les ans alors que le chômage y est beaucoup plus faible. La sanction moyenne est de 110 euros par mois (soit un total de l'ordre de 1,3 milliards d'euros d'économies par an).

Le revenu universel d'activité (RUA) sera une nouvelle usine à gaz : censé entrer en vigueur en 2023, c'est une simple « réforme d'habillement » dès lors qu'il est censé ne pas faire de perdants et ne pas faire d'économies. C'est aussi un « big bang » inapte à traiter les besoins de publics fort différents. Au lieu d'avoir un minimum social par besoin (pauvreté, logement, handicap, vieillesse) le RUA reposerait sur une allocation « socle » complétée par des « suppléments » (un « supplément logement » à la place des actuelles aides par exemple). Il s'agit- là d'un « big bang » portant sur 50 milliards d'euros de dépenses (10 milliards d'euros de RSA, 15 milliards d'euros d'aides au logement, 10 milliards d'euros de prime d'activité mais aussi les 10 milliards d'euros de l'AAH, le reliquat recouvrant des prestations moins importantes, notamment le minimum vieillesse) et des publics hétérogènes. L'enjeu est plutôt de « donner de l'air » aux départements pour qu'ils puissent insérer les publics. Aujourd'hui, les départements ont un reste à charge de 3 milliards d'euros pour le RSA, ce qui ne leur permet pas d'insérer les publics (les 1,85 million de bénéficiaires du RSA attendent 6 mois en moyenne de connaître leur parcours d'insertion et touchent l'allocation sans effort).

Les Français entrent dans le logement social mais n'en sortent plus

Il est urgent de relancer les programmes d'accession à la propriété. A peine 60 % des Français sont propriétaires, alors que la moyenne est de 70 % dans l'Union européenne (Eurostat, 2018). Certains logements sociaux sont aujourd'hui plus luxueux que les logements privés.

Nous voulons ainsi proposer une nouvelle procédure d'acquisition de logements sociaux et d'accession à la propriété, et défendre un système gagnant-gagnant pour l'État et les offices HLM : l'État baisse ses dépenses, les locataires deviennent propriétaires, les offices HLM sont plus à même de rénover un parc vieillissant, et les professionnels du bâtiment seront sollicités pour construire de nouveaux logements. Nous avons besoin d'un système vertueux pour les habitants : l'accession à la propriété permet aux habitants de se réapproprier leur logement et leur cadre de vie, entraînant un « effet propriétaire » et un changement de mentalité : plus grande vigilance contre les actes malveillants et les destructions, une baisse des dégradations, un investissement dans le bon entretien des parties communes, et à terme une prise de valeur du logement sur le marché immobilier. C'est plus largement un gain de pouvoir d'achat conséquent, puisque les nouveaux propriétaires n'auront plus de loyer à payer pour un logement qui ne leur appartient pas.

Nous devons nous inspirer des bonnes pratiques à l'étranger : pour favoriser l'accession à la propriété, plusieurs pays prévoient ainsi un abattement pour les locataires qui habitent depuis longtemps dans le logement qu'ils souhaitent acquérir (en Allemagne, l'abattement peut aller jusqu'à 30 % selon la durée d'occupation du logement ; jusqu'à 44 % au Royaume-Uni). Ce système implique une dépense de l'État, mais qui sera ensuite compensée lorsque les propriétaires réaliseront une plus-value en revendant leur bien. C'est le facteur humain qui doit guider notre politique du logement, notamment sur les enjeux d'adaptation des logements aux handicaps.

Les automobilistes sont les grands oubliés du gouvernement

D'après une étude de l'Automobile Club Association en 2017, les Français dépensent en moyenne chaque mois 505 euros pour leur voiture. **Nous devons mettre en œuvre des accompagnements pour les 7 salariés sur 10 qui prennent leur voiture pour aller travailler**, et qui sont les grands oubliés de la politique d'Emmanuel Macron. Beaucoup de Français ne peuvent pas prendre le métro ou les transports en commun pour aller travailler chaque jour ; la voiture individuelle reste un mode de déplacement privilégié dans les territoires ruraux. Aujourd'hui, la prise en charge de 50 % du coût des transports publics est obligatoire et bénéficie avant tout aux habitants des zones urbanisées et à la plus forte concentration démographique.

Réformer notre système éducatif pour permettre à l'école d'être enfin un accélérateur de progression sociale

Nous pouvons notamment nous inspirer de nos voisins européens : d'après un rapport du Sénat de septembre 2015, l'Allemagne compte trois fois plus d'apprentis que la France, et près de 40 % des élèves autrichiens sont en apprentissage, dans un pays où les formations en alternance sont la règle. Les formations y sont plus longues, plus axées sur la pratique qu'en France. Le système éducatif allemand organise une orientation précoce des élèves dès l'âge de 11-12 ans et même 10 ans en Autriche, étant précisé que l'âge légal pour entrer en apprentissage est de 14 ans en Autriche et de 16 ans en Allemagne. Les apprentis alternent beaucoup plus entre l'école et l'entreprise (en Allemagne, la moyenne est de 12h de formation théorique hebdomadaire dans une école professionnelle et une formation en entreprise de trois ou quatre jours par semaine). Les entreprises d'accueil sont plus diversifiées qu'en France, la rémunération des apprentis est plus faible qu'en France, et les aides publiques moins généreuses. Le taux de chômage des jeunes y est particulièrement bas (5,3 % en Allemagne en avril 2019, 8,2 % en Autriche, contre 20,1% en France).

Le développement de l'apprentissage, crucial pour augmenter l'emploi des jeunes, doit venir directement des territoires et des entreprises. Cette mesure doit s'accompagner à moyen terme d'une grande réforme de l'apprentissage (visant notamment la régionalisation de la politique d'apprentissage).

2. AXES DE RÉFLEXION

Nos propositions sont portées par un esprit global : les entreprises doivent devenir le niveau de décision central du travail en France. Nous devons décentraliser au maximum l'ensemble des choix de mode de travail et d'aménagements de vie au travail au sein de chaque entreprise, pour gagner en souplesse et en capacité d'adaptation. Ainsi, qu'il s'agisse de l'adaptation du temps de travail en fonction des commandes, de la prise en charge des conditions de transport ou des offres de gardes, l'État doit impulser des règles générales, qui encadrent les pratiques, mais sans imposer des normes, et laisser ensuite le dialogue social, entre salariés et patronat, se dérouler dans chaque entreprise.

Objectif 1 : Récompenser le mérite en accompagnant les entreprises dans les hausses de salaire

- Supprimer immédiatement la contribution sociale de solidarité des sociétés (C3S). Les multiples prélèvements qui frappent nos entreprises avant même qu'elles n'aient encaissé le premier euro de bénéfice, sont un boulet aux pieds de notre industrie. Ils sont aujourd'hui six fois supérieurs à ceux de l'Allemagne (3,6% du PIB contre 0,5%) et deux fois supérieurs à la moyenne de la zone euro (1,6%). C'est un handicap massif pour la France, qui plombe notre production industrielle en agissant comme un impôt sur les exportations et une subvention aux importations. Il faut donc supprimer immédiatement la C3S et non sur plusieurs années comme le prévoit le projet du gouvernement.
- Engager un « tournant de la participation », en faisant de la participation et l'intéressement une ambition nationale pour tous les salariés et toutes les entreprises de France. L'objectif doit être d'associer les salariés aux résultats de leur entreprise et de sortir de la logique à court terme des primes.

Ce plan inédit comprend plusieurs mesures :

- organiser dès septembre un « Grenelle » national de la participation qui permettra de définir un cadre et un calendrier national pour que soient engagées, d'ici la fin de l'année et dans toutes les entreprises de notre pays des négociations dirigeants d'entreprises/salariés. Le Grenelle national devra permettre de refonder la formule de calcul actuelle de la participation qui date de 1967 et s'avère illisible et obsolète ;
- assurer un choc de défiscalisation massif et généralisé de la participation / intéressement pour les salariés qui en bénéficieront et les entreprises qui les verseront. Nous proposons de supprimer le forfait social (contribution patronale de 20 %) pour toutes les entreprises afin de les inciter fortement à verser une part de leurs bénéfices à leurs salariés sous forme d'intéressement ou de participation et défiscaliser intégralement les sommes reçues par le salarié, sur le modèle de la défiscalisation des heures supplémentaires portée par notre famille politique (défiscalisation complète des versements mensuels jusqu'à 3 fois le smic) ;

- prévoir une incitation fiscale (crédit d'impôt sur les sociétés) pour les entreprises qui atteignent l'objectif de 10% de la rémunération de chacun de leurs salariés en participation ou en intéressement. Notre ambition est de faire de la participation une part significative de l'évolution durable des salaires ;
 - ouvrir également ces mesures au secteur public, par un développement de la rémunération à l'engagement. Nos hospitaliers dont la mobilisation a été totale durant la crise, pourraient ainsi bénéficier d'une évolution durable de leur rémunération par ce type d'intéressement nouveau. En associant ainsi public et privé, nous voulons toucher la plus grande partie de nos concitoyens et ne plus voir se limiter la participation à quelques salariés ou entreprises dans notre pays ;
 - engager une réflexion profonde sur le déploiement de la participation au sein des entreprises de la « nouvelle économie ». Les start-ups et cette forme de développement d'entreprises doivent entrer dans le champ modernisé de la participation. C'est ce qui donnera à la participation un nouveau souffle.
- Permettre, par la négociation au niveau de l'entreprise, d'augmenter le temps de travail et d'augmenter ainsi les salaires. L'augmentation du temps de travail sera négociée dans les entreprises sur une base annuelle pour permettre plus de souplesse. Aujourd'hui, les charges patronales restent dues par les employeurs sur les heures supplémentaires, ainsi que la CSG et la CRDS pour les salariés. Il faut rétablir la défiscalisation et la désocialisation totales des heures supplémentaires. Cette mesure devra s'appliquer également dans le secteur public, notamment dans les hôpitaux.
 - Un dispositif tremplin pour tous les jeunes qui terminent leurs études et entrent sur le marché du travail : les premiers six mois de salaire des jeunes diplômés embauchés par les entreprises pourraient être pris en charge par l'État (sur le modèle de prise en charge du travail partiel) ; mesure suivie d'une exonération totale de cotisations sociales de deux ans pour l'entreprise avec un engagement d'un contrat en CDI. Il s'agit là d'un outil volontariste pour éviter une génération sacrifiée.
 - Mettre en place un dispositif général de suppression d'une cotisation salariale ou patronale pour permettre une hausse directe des salaires dans les entreprises, entraînée par cette baisse de charge.

Objectif 2 : Préférer le travail à l'assistantat et lutter contre les fraudes en renforçant les contrôles et les sanctions pour ceux qui abusent de notre système social

- Engager une politique de grande ampleur pour lutter contre la fraude et les gaspillages (15 à 45 milliards par an de fraudes aux allocations sociales selon la commission d'enquête parlementaire). Nous voulons par ailleurs promouvoir une « société de pleine activité » : tout bénéficiaire du RSA doit être actif au sein d'une association, d'une collectivité...

- Renforcer les sanctions pour ceux qui abusent du système de l'assurance chômage.
- Donner plus de liberté aux départements pour l'insertion, plutôt que de créer une nouvelle usine à gaz avec le revenu universel d'activité (RUA, censé entrer en vigueur en 2023). Nous proposons donc de recentraliser le RSA au niveau de l'État et de créer un vrai contrat opposable de « droits et de devoirs » entre le département et le bénéficiaire du RSA, avec une mission d'intérêt général obligatoire.
- Mettre en place un renforcement des mesures d'accompagnement à la reprise de l'emploi, pour que le coût de la reprise (nécessité de garde d'enfant, achat d'une nouvelle voiture, nouvelle organisation familiale) ne soit pas désincitatif avec la perte des aides de l'assurance chômage et des aides connexes. Un dispositif financier pourrait ainsi accompagner le chômeur nouvellement employé pendant les premiers mois de sa reprise d'activité, et lui permettre un lissage de son budget.
- Développer des mécanismes d'accompagnement pour les entreprises en grande difficulté. Une entreprise qui dépose le bilan coûte socialement et économiquement beaucoup plus cher qu'en l'accompagnant pour aller vers la reprise. Il peut ainsi être envisagé de proposer un fond de roulement pour l'accompagnement des entreprises, notamment pour les TPE/PME.
- Interdire d'aide social les fraudeurs récidivistes sociaux et de crédit d'impôt les fraudeurs récidivistes fiscaux pendant cinq ans.

Objectif 3 : Relancer les programmes d'accession à la propriété

- Mettre en place une nouvelle procédure d'acquisition des logements sociaux et d'accession à la propriété, en rendant obligatoire, via les conventions d'utilité sociale signées entre l'État et les organismes de logements sociaux, la mise en vente aux locataires de logements sociaux chaque année (entre 3% et 5% par an). Le bailleur vendra au locataire ; le locataire contractera un prêt dont le remboursement mensuel correspond au loyer ; la banque hypothéquera le bien pour sécuriser son prêt, et le locataire deviendra définitivement propriétaire à l'issue du crédit. Le loyer devient ainsi le remboursement de l'emprunt. Le bailleur récupère de l'argent, et peut par exemple en affecter les 2/3 pour construire et rénover, et 1/3 à un fonds social pour les plus modestes. En parallèle, l'État pourra également récupérer une part des quelque 18 milliards d'euros qu'il donnait au logement social. Cette mesure pourra comprendre un abattement supplémentaire selon l'ancienneté d'occupation du locataire voulant devenir propriétaire, pour prendre en compte dans le remboursement une partie des loyers qui ont déjà été versés depuis des années, en fonction de la durée d'occupation du locataire dans le logement.
- Maintenir, après 2020, le prêt à taux zéro dans le neuf hors des grandes villes (dans les zones détendues, zones B2 et C).

- Simplifier les règles et normes de construction, et lutter contre la bureaucratization de l'acte de bâtir. Cela doit notamment être le cas en ce qui concerne les obligations d'accessibilité du logement : plutôt que de livrer 100 % de logements qui respectent des normes handicap (avec un coût particulièrement conséquent et désincitatif), nous devons valoriser l'adaptabilité des logements en fonction de leurs locataires, et pouvoir les réaménager (une personne malvoyante n'aura pas besoin des mêmes accommodations qu'une personne en fauteuil roulant).
- Engager un vrai travail de refonte normative pour passer d'une exigence de haute qualité environnementale à une exigence de haute qualité d'usage et de haute qualité sanitaire.
- Quand la rénovation n'est plus possible, encourager la reconstruction : instaurer une prime à la destruction du logement, plutôt que de tout miser sur la rénovation énergétique, lorsque les travaux s'avèrent coûteux et le logement trop détérioré, pour inciter les bailleurs à reconstruire sur le temps long pour un logement durable.

Objectif 4 : Soutenir la politique familiale

- Rétablir l'universalité des allocations familiales.
- Augmenter le plafond du quotient familial à 3000 € (pour un coût de 2,5 milliards d'euros à 3,2 milliards d'euros par an), contre 1500 € actuellement. Cette mesure se traduirait globalement par une hausse du quotient familial, à un niveau plus élevé qu'avant les abaissements de plafond décidés en 2013 et 2014 (ces décisions aboutissent à ce que des ménages avec des enfants paient autant d'impôts que des ménages qui n'en ont pas). Environ 3 millions de foyers fiscaux seraient concernés et bénéficieraient ainsi d'une réduction d'impôt sur le revenu.
- Réindexer les prestations familiales sur l'inflation (allocations familiales, PAJE, prime de naissance...).
- Garantir la liberté des familles dans le choix des modes d'accueil de la petite enfance. Les formules de garde souples seront notamment privilégiées et les maisons d'assistantes maternelles seront développées ainsi que les micro-crèches. Nous devons également simplifier massivement la réglementation relative aux crèches et aux haltes garderies, qui complique aujourd'hui la création de places et en augmente le coût, ainsi que développer des mécanismes d'incitation à la flexibilisation des horaires des structures de garde.
- Développer les crèches d'entreprises pour mieux concilier la réussite professionnelle et la famille, particulièrement pour les femmes.
 - Créer un interlocuteur « conseiller » au sein de la DDASS pour accompagner les entreprises dans la création de crèches d'entreprise, et de sensibiliser fortement les organisations patronales sur l'intérêt de ces dispositifs pour l'efficacité au travail des familles.

- Développer un mécanisme d'incitation fiscale pour encourager les entreprises à acheter des berceaux dans les crèches privées.
- Inciter les petites structures à proposer des chèques emploi-service lorsqu'elles ne peuvent pas proposer des crèches d'entreprise.
- Favoriser l'accès aux aides d'entreprises pour tous les salariés, via une nouvelle incitation fiscale ciblée pour les employeurs dans les petites structures : aujourd'hui, les salariés français ne sont pas égaux devant les aides d'entreprises (et notamment au CESU).

Objectif 5 : Mettre en œuvre des accompagnements pour les 7 salariés sur 10 qui prennent leur voiture pour aller travailler, et qui sont les grands oubliés de la politique d'Emmanuel Macron

- Prime à la casse et à la conversion pour l'automobile au niveau européen : la vente de véhicules s'étant quasiment arrêtée, donner un « coup de pouce » aux Français, ainsi qu'aux entreprises (flottes d'entreprises) et aux loueurs pour moderniser le parc automobile français. Reprendre la mesure déjà mise en œuvre en 2008 en la maximisant. Il en va de la vie de nos champions industriels, mais également de leur cortège de sous-traitants et des services associés. C'est également une occasion de rendre le parc automobile français plus efficient énergétiquement et plus propre.
- Créer un ticket-carburant pour les habitants et les travailleurs du monde rural et périurbain. Sur le modèle du ticket-restaurant, le ticket-carburant permettrait à une entreprise de participer au financement des coûts de transport de ses salariés dès lors qu'ils résident ou travaillent en zone rurale. Ce titre permettrait de prendre en charge les frais de carburant des salariés, ou le cas échéant, les frais de recharge des véhicules électriques. Ce ticket-carburant reprend le principe et les modalités de fonctionnement des tickets-restaurant afin de permettre à un employeur de participer aux frais de transport de ses salariés, comme cela est le cas pour les transports collectifs. C'est un dispositif gagnant-gagnant qui repose sur trois idées de bon sens : la récompense du mérite et de la valeur travail par une augmentation du pouvoir d'achat ; la consolidation du lien entre les salariés et les chefs d'entreprise ; le soutien au monde rural qui est trop souvent oublié des dispositifs fiscaux votés en faveur de la mobilité. Les entreprises bénéficieront d'une exonération des cotisations de Sécurité sociale pour leur mise en œuvre ainsi que de la liberté de fixer le montant du ticket dans la limite de 15 € par ticket. Afin d'inciter les entreprises à proposer ces tickets-carburants, la part contributive de l'employeur au sein du ticket-carburant sera déductible du versement transport.
- Assurer le maillage territorial en termes de transports, notamment concernant les petites lignes ferroviaires, pour lesquelles il doit être clair que l'impératif de rentabilité ne peut être privilégié au détriment de la nécessité de l'accès aux services publics.

- Réfléchir à la mise en place d'un mécanisme d'incitation pour les entreprises à mutualiser, au sein d'un même territoire, des moyens de transports en commun pour leurs salariés (bus à hydrogène, qui effectuerait par exemple le même trajet le matin et le soir sur plusieurs sites, soutenu par les collectivités locales ...). L'objectif est de développer des modes de transport intermédiaires.

Objectif 6 : Réformer notre système éducatif pour permettre à l'école d'être enfin un accélérateur de progression sociale

- Réformer le collège et mettre fin au collège unique, pour instaurer un dispositif plus souple, avec un tronc commun et des modules d'enseignement valorisant différentes compétences selon les profils.
- Inciter les entreprises à ouvrir leurs propres écoles de formation avec des aides d'État dédiées et versées directement aux entreprises. Le développement de l'apprentissage, crucial pour augmenter l'emploi et donc le pouvoir d'achat des jeunes, doit venir directement des territoires et des entreprises. Cette mesure doit s'accompagner à moyen terme d'une grande réforme de l'apprentissage (visant notamment la régionalisation de la politique d'apprentissage).
- Zéro charge pour les entreprises qui prennent des apprentis. L'exonération totale de charges sociales pour l'embauche d'un jeune en alternance permettrait de développer massivement l'apprentissage. Seuls 7 % des Français âgés de 16 à 25 ans se tournent vers l'apprentissage, soit deux fois moins qu'en Allemagne (15 %) alors qu'il permet de trouver un emploi dans 9 cas sur 10.
- Instaurer une obligation de 5 % d'apprentis dans chaque entreprise de plus de 250 salariés.
- Relocaliser l'apprentissage et en faire une compétence partagée entre les régions et les branches. Pour répondre aux besoins spécifiques des entreprises locales et préserver l'offre de formation sur tout le territoire, il faut un pilotage conjoint des régions et des branches. Les régions doivent assurer une offre de formation professionnelle cohérente sur l'ensemble du territoire, équilibrer les investissements et garantir la complémentarité entre les CFA, les lycées professionnels et les sections d'apprentissage des entreprises. Les branches doivent élaborer les référentiels des formations suivant les besoins des entreprises locales, et accompagner les entreprises qui souhaitent créer leurs sections d'apprentissage.
- Mettre davantage en valeur l'apprentissage et les apprentis talentueux, notamment en envisageant de créer, dans chaque département, des « ambassadeurs d'apprentissage » pour aller expliquer leur parcours dans les collèges et lycées. Nous voulons réussir à opérer un changement de mentalités : l'apprentissage est une filière d'excellence, et doit bénéficier d'une image positive.



FORUM 11 : TROUVER UN ÉQUILIBRE ENTRE ÉTHIQUE ET PROGRÈS TECHNIQUE

Numérique

1. CONSTATS

Après les révolutions industrielles, la révolution numérique a bouleversé nos sociétés

La numérisation provoque une transformation globale de toute l'économie : internet n'est plus le terrain de jeux de quelques entreprises ou de quelques filières spécialisées et la transformation digitale est un sujet majeur qui touche tous les secteurs de l'économie.

88% des Français de 12 ans et plus sont des internautes (Baromètre du numérique, 2019). Le numérique est devenu partie intégrante de nos sociétés modernes, et il s'insère très tôt dans nos vies : une fois sur deux, les internautes de moins de 20 ans se sont connectés pour la première fois à l'âge de 10 ans ou même avant.

La transition numérique au travail : chaque innovation majeure a provoqué dans un premier temps des suppressions d'emplois, pour en créer des nouveaux dans un second temps. Le bond technique du numérique menace plusieurs emplois, mais ouvre d'autres opportunités. 90% des métiers sont concernés par le numérique, et 85% des métiers de 2030 n'existent pas encore (Dell, 2017).

63% de la population affirment qu'internet et les technologies de l'information ont un impact positif sur leur vie privée, tandis que 71% des actifs occupés rapportent un impact positif sur leur vie professionnelle (Baromètre du numérique, 2019).

Le confinement a été un accélérateur de la numérisation de notre société

La crise du coronavirus a conduit, malgré eux, de nombreuses entreprises, professionnels, secteurs d'activités et services publics à s'adapter au confinement en développant massivement l'utilisation du numérique. A titre d'exemple, le secteur du e-commerce a connu deux millions et demi de clients supplémentaires.

L'Assurance maladie a vu le nombre de téléconsultations multipliées par 15 entre le 1er et le 28 mars 2020, et les vidéoconférences ont crû de 37 %. Depuis le début de l'épidémie, le nombre de téléconsultations sur Doctolib est de l'ordre de 2,5 millions : 31 000 médecins proposent désormais des téléconsultations via Doctolib et 833 000 patients ont effectué au moins une téléconsultation vidéo au cours des 5 dernières semaines. En mars, 12% des rendez-vous pris sur Doctolib concernaient des consultations vidéo, tandis que ce taux est passé à 45% en avril. Selon Doctolib, les téléconsultations devraient représenter entre 15 et 20% de l'ensemble des consultations après l'épidémie.

Cette accélération digitale concerne les entreprises dans leurs activités essentielles : organiser le travail, parler de sa marque et de ses services, vendre ses produits, communiquer avec ses clients. Le confinement a développé massivement le télétravail et fait tomber une barrière culturelle : il est désormais possible de travailler chez soi en étant efficace. Les outils digitaux le permettent et vont transformer durablement la manière de penser l'organisation sociale, l'espace de travail et le management des équipes.

Il est nécessaire de pérenniser ces nouveaux usages numériques mis en place pendant le confinement.

Les pratiques ont aussi profondément évolué concernant l'enseignement scolaire : le 16 mars 2020, ce sont près de 15 millions d'élèves et d'étudiants qui ont basculés brusquement dans l'enseignement à distance. L'Éducation nationale et l'Enseignement supérieur ont dû activer un plan de continuité pédagogique sans précédent ; en un temps record, des milliers d'écoles et d'universités se sont projetées à l'ère du numérique (e-mail, classes virtuelles, cours sur YouTube, recours aux applications, ressources en ligne...). Dans ce contexte, l'éducation numérique aura son rôle à jouer pour favoriser les apprentissages.

Un retard français et européen à combler

Un enjeu de souveraineté et de cybersécurité : il ne se passe pratiquement pas une journée sans que l'on signale des attaques ciblées contre les réseaux de grands organismes publics ou privés. Les pertes financières subies par les entreprises françaises en raison de problèmes de cybersécurité sont estimées à 2,25 millions d'euros en moyenne (PwC, 2017), un chiffre en hausse de 50 % par rapport à l'année précédente. Quatre PME françaises sur dix ont subi des attaques informatiques. En témoigne cet extrait de la tribune d'Alain Bauer dans *l'Opinion* en avril 2020 : « *Outre les innombrables attaques informatiques contre des particuliers, des entreprises ou des institutions, pour vendre de faux produits, de faux médicaments, de faux masques, qui relèvent de l'escroquerie traditionnelle et nécessitent une participation active de la victime trop confiante ou trop insouciant, on assiste à une diffusion exponentielle - virale donc - des rançongiciels et prises de contrôle des équipements informatiques et des stocks de données.*

Après des tests menés depuis la fin d'année dernière par des hackers déterminés et coordonnés, des opérations massives ont commencé début 2020, contre de nombreuses cibles privées ou publiques (notamment Bouygues Construction ou les services de Marseille Métropole). Récemment, des attaques ciblées ont touché des institutions médicales, des hôpitaux en première ligne contre le Covid-19. Erreur de débutant, nouveau test de solidité des défenses de sécurité, opération de « profiteurs de guerre » utilisant des technologies modernes ? (...) Nous allons entrer dans la crise cyber, ce monde dont notre niveau de dépendance croît exponentiellement et qui ne s'y est guère préparé. En tout cas pas plus que pour la crise sanitaire et pandémique. On en voit les effets. »

Un retard dans la transition numérique de nos entreprises : malgré le succès de ses start-ups, la France accuse un retard préoccupant en matière de transition numérique de ses TPE-PME (16^e rang sur 28 dans l'UE en matière de numérisation - classement DESI de 2019). D'après un rapport du Sénat publié à l'été 2019 (« Accompagnement de la transition numérique des pme : comment la France peut-elle rattraper son retard ? »), on estime que ce classement très médiocre de la France lui coûte au moins un point de croissance. Tandis qu'une entreprise de grande taille sur trois affirme utiliser certains outils numériques, seule une PME sur dix réunissant entre 10 et 49 employés fait de même. En 2016, 17 % des très petites entreprises (TPE), et parmi elles 23 % des unités légales sans salarié, n'utilisaient pas d'ordinateurs ni de smartphones. Seules 63 % des TPE françaises ont un site internet contre 91 % en Allemagne et l'automatisation de la chaîne logistique n'a été engagée que par 25 % des PME françaises (et 11 % des TPE) contre 43 % au Danemark (26 % pour les TPE) ou 41 % en Allemagne (21 % pour les TPE) d'après une étude du cabinet McKinsey en 2019. Un tiers des dirigeants de ces TPE-PME déclarent ne pas être à l'aise avec les outils numériques, et un sur quatre ne pense pas qu'une telle évolution soit inéluctable d'ici 2025.

La crise du coronavirus a révélé ce retard numérique : de nombreuses entreprises françaises ont dû subir une fermeture « sèche » pendant le confinement, faute d'avoir par exemple un site internet et une adaptation logistique.

Plusieurs facteurs expliquent ce retard : les rigidités organisationnelles internes (la dématérialisation des processus percute l'aversion française pour l'incertitude, trois fois plus élevée par rapport à la Suède) ; le déficit de compétences numériques (la France compte deux fois moins de développeurs par tête qu'en Suède) ; le manque de trésorerie des entreprises (les marges opérationnelles des PME françaises sont de 10 points inférieures à la moyenne européenne) ; le manque de temps des chefs d'entreprise pour savoir « à quelle porte frapper » dans un contexte de complexité des structures et dispositifs, publics et privés.

La fracture numérique existe encore : 7 % de la population française est touchée par l'illectronisme (INSEE, 2019), une personne sur cinq étant incapable de communiquer via internet. Une personne sur quatre ne sait pas s'informer et une sur cinq est incapable de communiquer via Internet. Les plus âgés, les moins diplômés, les revenus modestes sont parmi les plus touchés. La crise a montré la nécessité de numériser les territoires : la fibre optique a joué un rôle essentiel dans le maintien d'activité ; mais si le réseau télécoms existant a bien tenu, il y a toujours des problèmes dans certaines zones rurales ou pour des personnes fragiles.

L'Union européenne fait preuve de naïveté face à ses concurrents numériques : l'Union européenne représente un quart du PIB mondial mais seulement 10 % de la technologie mondiale émergente (rapport de l'économiste Philippe Tibi remis à Bercy en juillet 2018). Les États-Unis, la Chine et le Japon consacrent chacun un milliard d'euros par an pour les supercalculateurs, contre seulement 100 millions dans l'UE. Le « plan IA » présenté par Cédric Villani en mars 2018 prévoit 1,5 milliards d'euros d'investissement sur 5 ans, là où la Chine et les États-Unis vont dépenser, chacun, environ dix fois plus.

Les chiffres d'affaires des GAFAM et désormais des BATX sont respectivement de 648 milliards de dollars et 188 milliards de dollars. Leurs capitalisations boursières sont bien devant celles des entreprises du numérique françaises.

Garantir la protection des données et développer une vraie culture de la cybersécurité en France

Les entreprises doivent être mieux accompagnées et alertées concernant les impératifs de sécurité : aujourd'hui, 75 % des failles informatiques identifiées sont humaines. Les protections restent peu activées : seules 36 % des entreprises changent les mots de passe des ordinateurs au moins tous les six mois ; seules 17 % sont assurées contre des attaques informatiques.

La sécurité informatique constitue un double défi pour les entreprises : il s'agit d'abord de recruter massivement. En 2018, ce secteur devait générer en France un chiffre d'affaire de 2,5 milliards d'euros, en croissance de 17 %. Par ailleurs, la cybersécurité doit devenir une culture de l'entreprise numérisée, une préoccu-

pation constante. Une approche globale et systémique doit être conduite car la cybersécurité est un sujet transversal. Il doit être partie intégrante de tout projet numérique et donc de toute démarche de transformation numérique. Ainsi, une formation en cybersécurité doit couvrir l'ensemble de la chaîne, de la conception à la production.

Beaucoup reste à faire pour la transformation numérique des entreprises françaises : la France représente 37,5 millions d'acheteurs en ligne, soit 85% des internautes. Si on recense 182 000 sites e-commerce actifs à ce jour, 87% du chiffre d'affaires généré par le secteur est réalisé par 5% des sites marchands (principalement étrangers), qui trustent le marché (d'après un sondage pour la Fevad en 2019).

Un travail devra notamment être mené pour simplifier le crédit d'impôt recherche. Plusieurs chefs d'entreprises de PME dénoncent en effet aujourd'hui sa lourdeur administrative, désincitative, alors qu'il s'agit pourtant d'une mesure d'aide publique à l'innovation efficace. Les entreprises qui en ont bénéficié ont augmenté leurs dépenses de R&D au moins autant qu'elles n'ont reçu d'avantage fiscal, sinon plus (effet multiplicateur : pour chaque euro d'argent public versé par le biais du CIR, les entreprises auraient dépensé entre 0,9 et 1,5 euro supplémentaire en R&D, d'après un rapport de France Stratégie en mars 2019).

Nous devons lutter contre la fracture numérique et l'illectronisme

Cette crise a mis en évidence un phénomène d'illectronisme dont on connaissait l'existence, mais qui a été exacerbé et a mis les publics dans une extrême précarité. Un élève dont les parents ne sont pas à l'aise avec ces usages numériques se retrouve lésé pour suivre les cours à distance.

Nous devons notamment généraliser la formation et l'évaluation des compétences numériques au sein du système scolaire et rendre systématique l'apprentissage des usages du numérique, la « lectronique », avec l'apprentissage de la lecture.

Le baccalauréat professionnel « systèmes électroniques numériques » (SEN), comme le Titre Professionnel (TP) Technicien d'assistance en informatique (RNCP), ont actuellement un contenu orienté sur la partie infrastructure matérielle et logicielle. Il manque un baccalauréat professionnel préparant les diplômés à la démarche de développement et d'exploitation de cette infrastructure au service du fonctionnement de l'entreprise et de l'organisation.

Il est nécessaire de mettre le numérique au service de la lutte contre le gaspillage de l'argent public

Dans une étude de mars 2017, le cabinet Ernst & Young évalue les économies potentielles générées par la transformation digitale en France à 12 milliards d'euros en 5 ans (incluant des diminutions d'effectifs).

Selon la stratégie britannique de services publics en ligne lancée en 2012, le même service opéré via une technologie numérique coûte 50 fois moins cher

que le service en face-à-face et 30 fois moins cher que par échange postal (Digital efficiency report, Cabinet Office, 2012).

Selon un rapport de la Cour des Comptes en 2016, « *l'État n'a pas encore tiré tout le bénéfice du potentiel offert par le développement des nouveaux outils numériques* ».

Le numérique permet aussi de lutter plus efficacement contre la fraude fiscale : le data mining consiste à analyser de grandes quantités de données avec des algorithmes. Il est utilisé depuis peu de temps en France. L'Irlande apparaît en avance : le data mining y a permis de détecter environ 2,5 milliards d'euros supplémentaires de fraude à l'impôt sur le revenu. Le programme CONNECT au Royaume-Uni a aussi permis de vérifier la fiabilité des déclarations fiscales et des demandes de crédits d'impôts et a abouti à un doublement des résultats des contrôles en moins de 10 ans.

La France doit rejoindre le meilleur standard des pays développés en termes de taux de fraude rapporté au montant des impôts collectés.

Réguler les acquisitions étrangères dans le secteur du numérique

Passée la sidération, la crise du Covid-19, qui a provoqué une plongée des cours de Bourse, entraîne des tentatives de rachat d'action par des « prédateurs » étrangers : selon le Financial Times, des investisseurs du Moyen-Orient réunissent des capitaux pour chasser les bonnes affaires ; le fonds souverain saoudien a déjà pris des parts dans le croisiériste Carnival et s'apprête à racheter, avec d'autres, le club de football de Newcastle. Ce type d'investissements existe déjà depuis des années, mais se renforce avec la crise sanitaire et économique. Berlin a dû faire face en avril 2020 à une tentative de Washington de s'arroger à prix d'or l'exclusivité pour les États-Unis des travaux sur le coronavirus du laboratoire allemand CureVac. Au total, depuis 2010, la Chine a investi au moins 145 milliards d'euros en Europe (Rhodium Group), dont 17,3 milliards en 2018, avec 45% consacrés au Royaume-Uni, l'Allemagne et la France.

Le ministre de l'Économie a annoncé le 29 avril qu'il avait décidé d'abaisser le seuil à 10 %, contre 25 % actuellement, du capital d'une entreprise stratégique cotée à partir duquel la prise de participation d'un investisseur non-européen sera contrôlée et soumise à une approbation de Bercy. En pratique, les étrangers devront se déclarer plus tôt qu'avant à l'État. Cette mesure entrera en vigueur au second semestre de cette année et prendra fin le 31 décembre 2020. La liste des secteurs comprend aujourd'hui la défense, l'énergie, l'eau, l'espace, les télécoms, les transports, la santé publique, l'alimentation, les médias, et les biotechnologies. Cette annonce n'a rien d'exceptionnelle, et se situe bien en dessous de ce que pratiquent nos voisins pour défendre leurs secteurs stratégiques : après le rachat, en 2016, d'une pépite de la robotique, Kuka, par un groupe chinois, l'Allemagne a édifié immédiatement un dispositif de filtrage des investissements étrangers. Le gouvernement allemand avait déjà décidé en 2018 de passer le seuil de contrôle à 10 % (ce que vient de faire la France pour une durée seulement temporaire). L'Allemagne a étendu en octobre 2019 le contrôle des acquisitions aux technologies sensibles comme l'IA, la robotique et le quantique, en plus

des infrastructures sensibles. L'Allemagne a voté une loi en avril 2020 pour autoriser le gouvernement à vérifier si un projet d'acquisition par un acteur étranger dans un secteur sensible a du poids sur son territoire, mais aussi dans d'autres pays de l'UE, et introduire dans son droit la règle du « gun jumping » qui interdit aux acheteurs et vendeurs de démarrer tout transfert d'actifs et de technologies avant que les ministères concernés aient donné leur feu vert.

L'Espagne a légiféré deux fois au mois de mars 2020 pour mieux surveiller les mouvements de capitaux venus de l'étranger et l'Italie a annoncé début avril 2020 vouloir étendre le mécanisme du « golden power » en vigueur depuis 2012, qui donne à l'exécutif des pouvoirs de contrôle sur de nouveaux secteurs considérés comme stratégiques (la finance, l'assurance, l'énergie, le transport, l'eau, la santé, la sécurité alimentaire, l'intelligence artificielle, et la robotique).

Le stock des investissements directs étrangers dans l'UE s'élevait à plus de 5 700 milliards d'euros en 2015 (derniers chiffres disponibles du Parlement européen), alors qu'il était de 5 100 milliards aux États-Unis et de 1 100 milliards en Chine. Au final, seules 0,4 % des entreprises de l'UE sont aujourd'hui contrôlées par des investisseurs de pays non-membres de l'UE mais elles représentent environ 13 % du chiffre d'affaires total, 11 % de la valeur ajoutée et 6 % de l'emploi total dans l'UE. Seuls 15 pays européens sur 27 disposent d'un tel mécanisme de filtrage des investissements. Un mécanisme européen de filtrage des investissements doit normalement entrer en vigueur en octobre prochain, proposé par Franck Proust.

Développer un protectionnisme intelligent européen et cesser de faire preuve de naïveté sur la scène internationale

Le fractionnement du marché européen est nuisible aux entreprises européennes de l'intelligence artificielle, qui ne peuvent compter sur de grands marchés intérieurs unifiés, comme c'est le cas des deux champions mondiaux, les États-Unis et la Chine (Roland Berger, 2018). Les Européens peuvent pourtant peser dans le système numérique international : nous sommes le 1^{er} marché mondial économique, et le 1^{er} marché des datas.

Nous devons soutenir nos champions nationaux (comme OVH, Qwant, Tixéo) et les pousser à se développer et s'associer au niveau européen. La dépendance technologique est une vraie arme que nous devons prendre au sérieux : du jour au lendemain, les logiciels, les systèmes d'exploitation, les processeurs et autres équipements informatiques d'une nation peuvent être suspendus par une autre. La Chine prend cette menace au sérieux : d'ici à 2022, l'administration chinoise devrait avoir supprimé tous ses logiciels étrangers et les forces armées travaillent à se doter de leur propre système d'exploitation pour remplacer Windows.

Un vrai travail est à effectuer sur nos conditions d'accès aux datas : en Chine, une entreprise étrangère s'installant dans le pays pour y faire du commerce doit obligatoirement stocker ses données en Chine, ou se verra interdire la distribution de ses produits. L'Europe ne doit plus être un « open bar de la data » ; nous devons empêcher nos concurrents de venir piocher dans nos données gratuitement.

Trouver des sources de financement pour nos entreprises numériques

Le faible nombre d'introductions en Bourse à Paris et la maigre proportion des entreprises technologiques dans le CAC 40 et le SBF 120 ne sont pas des problèmes nouveaux, ni la difficulté des startups françaises à se financer pour grandir (scale-up) sans se tourner vers des investisseurs étrangers.

Nous avons besoin de fonds de capital-innovation plus gros, pour inciter les investisseurs institutionnels (assureurs, banques) à soutenir des fonds de capital-innovation de grande taille focalisés sur le segment des entreprises technologiques plus matures : les fonds français sont de taille plus modeste que leurs principaux concurrents étrangers (les plus grands gèrent entre 200 et 400 millions d'euros, comme Partech, Idinvest, Alven, Iris, Ardian). Ils sont rarement capables de financer des tickets supérieurs à 30 millions ; or la levée de fonds permettant d'atteindre le statut de licorne (entreprise non cotée valorisée plus d'un milliard de dollars) dépasse généralement les 100 millions. D'après l'association professionnelle France Invest, les fonds français n'ont financé que deux tickets supérieurs à 30 millions en 2018. Depuis trois ans, seule une trentaine de startups hexagonales ont levé plus de 50 millions d'euros lors de leur dernier tour de table (OVH, Meero, BlaBlaCar, Voodoo, Deezer, Sigfox), même si le phénomène s'accélère (8 en 2019).

2. AXES DE RÉFLEXION

Objectif 1 : Garantir la protection des données et développer une vraie culture de la cybersécurité en France

- Mettre en place une information relative à la cybersécurité dans toutes les maisons de service public, sur le modèle de ce que propose le rapport du Sénat de juillet 2019 (« Accompagnement de la transition numérique des pme : comment la France peut-elle rattraper son retard ? »).
- Développer une culture de la cybersécurité en France, en publicisant davantage cet enjeu, en alertant et en accompagnant les acteurs privés dans la protection numérique.

Objectif 2 : Encourager et accompagner la transformation numérique des entreprises françaises

- Mettre en place un crédit d'impôt pour la transition numérique, sur le modèle du crédit d'impôt pour la transition énergétique, afin d'accompagner les entreprises françaises dans la transformation numérique.
- Pérenniser le crédit d'impôt recherche (CIR) et simplifier son accès pour les petites entreprises. Actuellement, l'accès au CIR est réservé aux phases de recherche, développement et conceptualisation du produit. Afin de simplifier son accès pour les petites entreprises, il peut être envisagé d'élargir la mesure aux trois phases de vie d'un produit : la recherche, le développement et la conceptualisation. En effet, la phase de développement, souvent la plus onéreuse qui passe par la fabrication de prototype fonctionnel, de moules à injecter, de lignes de production n'est actuellement pas éligible au CIR. De même, il apparaît indispensable que la phase de marketing, vente, communication et mise en place des produits fabriqués et stockés puisse également faire l'objet d'un soutien.
- Inscrire à l'actif du bilan l'ensemble des investissements matériels ou immatériels concernés, y compris les prestations de conseil et de formation.
- Instaurer un volontariat numérique en PME (VNPME) sur le modèle du volontariat à l'international ou territorial en entreprise.
- Créer un crédit d'impôt à la formation et à l'équipement au numérique pour les artisans et commerçants de détail.
- Instaurer pour les PME une procédure simple de règlement des différends sur les conditions d'accès aux plateformes numériques.
- Pérenniser le dispositif de suramortissement pour les investissements de robotisation et de transformation numérique des PME-TPE.
- Demander aux interlocuteurs locaux (collectivités territoriales, CCI, CPME, CMA...) de communiquer davantage sur les outils mis à la disposition des entreprises pour connaître les obligations des opérateurs télécoms en matière de déploiement, et alerter l'Arcep en cas de dysfonctionnement constaté sur le terrain.

Objectif 3 : Pérenniser les nouveaux usages numériques mis en place pendant le confinement

- Réaliser un inventaire des bonnes pratiques et des transformations numériques mises en œuvre pendant la crise, et s'engager à les pérenniser.
- Faciliter la mise en place d'une ou plusieurs journées de télétravail dans l'administration publique.

Objectif 4 : Lutter contre la fracture numérique et l'illectronisme

- Développer les infrastructures numériques françaises, notamment en relançant au plus vite les enchères sur la 5G (tout en restant vigilant sur son attribution).
- Améliorer la formation au numérique en France, qu'il s'agisse de l'enseignement scolaire, universitaire, ou de la formation professionnelle.
- Systématiser l'évaluation PIX (certifications des compétences numériques) pour tous (enseignants et élèves) : la plateforme PIX permet d'évaluer, de développer et de certifier des compétences numériques ; elle délivre une certification qui remplace le Brevet informatique et internet (B2i) et la Certification informatique et internet (C2i). Ce service gratuit s'adresse à tous les publics. Ce test permet également de développer des compétences tout au long de la vie, de suivre une formation adaptée en fonction des scores obtenus, d'être encadré et suivi par des professionnels et de valoriser les compétences numériques. Cette initiative doit être singulièrement étoffée afin de devenir le fil conducteur d'une généralisation de la formation et de l'évaluation des compétences numériques au sein du système scolaire.
- Rendre systématique l'apprentissage des usages du numérique, la « lectronique », avec l'apprentissage de la lecture.
- Créer un baccalauréat professionnel « services numériques » : il manque aujourd'hui un baccalauréat professionnel préparant les diplômés à la démarche de développement et d'exploitation de cette infrastructure au service du fonctionnement de l'entreprise et de l'organisation. Ceci nécessite l'acquisition de connaissances et de compétences autour de la gestion des organisations (comptabilité, marketing, relation client, etc.) du développement web et des progiciels de gestion intégrés, de l'analyse de données, de l'hygiène numérique, de la formation interne. Ce nouveau diplôme, axé sur les services et le contenu, comporterait une part de compétences socio-organisationnelles nettement plus développée que dans le baccalauréat professionnel SEN, mais aussi une part de compétences socio-organisationnelles et relationnelles renforcées.

Objectif 5 : Mettre le numérique au service de la lutte contre le gaspillage de l'argent public

- Lancer un grand plan de développement du data mining dans les administrations pour lutter contre le gaspillage de l'argent public et la fraude fiscale.

Objectif 6 : Mieux contrôler les acquisitions étrangères de nos entreprises

- Pour ce qui concerne les investissements directs étrangers, aligner le niveau de protection minimal sur celui de nos voisins allemands (autorisation à partir de 10% de participation et non 25% comme le prévoit le décret qui entre en vigueur le 1er juillet 2020).
- Contrôler davantage les acquisitions étrangères dans nos entreprises, en renforçant le droit existant, et en créant un comité pour l'investissement étranger français, sur le modèle du Committee on Foreign Investment in the United States (CFIUS). Le CFIUS est une structure interministérielle chargée d'examiner tout projet de fusion, d'acquisition ou de reprise pouvant mener au contrôle d'une entreprise américaine par une entité étrangère, dans le but d'en évaluer l'impact sur la sécurité nationale. Le dispositif repose sur un mécanisme d'autorisation préalable. Le CFIUS peut s'autosaisir d'une opération, à tout stade du processus.
- Redonner un véritable droit de contrôle au Parlement sur ces investissements étrangers, prévu par les décrets Villepin et Montebourg (très rarement appliqués). Le Parlement doit avoir un droit de regard sur la manière dont ces règles de protection de nos intérêts sont effectivement appliquées.

Objectif 7 : Développer un protectionnisme intelligent européen et cesser de faire preuve de naïveté sur la scène internationale

- Revoir la politique de la concurrence de l'UE qui a entravé la naissance de champions européens dans ce secteur et permettre l'émergence de champions de taille mondiale, à partir des fleurons nationaux. Nous devons pousser nos champions nationaux (comme OVH, Qwant, Tixéo) à se développer et s'associer au niveau européen.
- Exiger la réciprocité dans l'ouverture des marchés publics chinois et américain – dont à peine 0 et 10% respectivement sont accessibles aux entreprises européennes alors que les marchés publics européens le sont à hauteur de 90% - et réserver 50 % du marché européen aux entreprises de l'UE à travers la mise en place d'un véritable « buy european act », en assumant le développement d'un protectionnisme européen, notamment à travers la commande publique.
- Développer les infrastructures de stockage des données sur le territoire européen, pour proposer des solutions pour nos acteurs du numérique. Il est par exemple inadmissible que ce soit l'américain Microsoft qui héberge les données de santé (de très bonnes qualité) du Health Data Hub français.

- Renforcer les conditions d'accès au datas européennes pour les entreprises étrangères, dans un souci de réciprocité.
- Défendre un plan de relocalisation des activités stratégiques, et notamment numériques : l'Union européenne est en retard vis-à-vis des États-Unis et de la Chine mais elle peut capitaliser sur ses atouts, notamment en matière de cyber-sécurité et de gestion des données personnelles. Les actions et propositions du Commissaire Thierry Breton, dès sa prise de fonctions au sein de la nouvelle Commission, vont clairement dans ce sens.

Objectif 8 : Trouver des sources de financement pour nos entreprises numériques

- Réorienter l'épargne européenne sur le développement des entreprises numériques : pour lever le verrou du financement des entreprises technologiques, le rapport de l'économiste Philippe Tibi comprend plusieurs propositions (présenté en juillet 2018 au ministère de l'Economie et des Finances), avec notamment la création de fonds d'au moins un milliard pour faire éclore les licornes, afin d'augmenter le nombre de firmes technologiques éligibles à une introduction en Bourse en France, et la création d'un label *French Tech Investissement* pour les fonds destinés aux particuliers, sur le modèle du label ISR pour l'investissement responsable.
- Développer le rôle des collectivités locales dans l'accompagnement des projets numériques par les aides européennes : les régions sont notamment des partenaires stratégiques pour amorcer des opérations de financement. De nombreuses start-ups arrivent à renforcer leurs capitaux au niveau régional, puis français et européen. Certaines régions, comme c'est le cas en Normandie, créent également leur propre data center sécurisé. Nous devons soutenir ces initiatives locales.

Bioéthique

1. CONSTATS

État des lieux de la bioéthique

Pour la première fois, en 1983, un Comité consultatif national d'éthique pour les sciences de la vie et de la santé (CCNE) est créé et vise à appréhender les différents progrès techniques et scientifiques et les enjeux qu'ils engendrent d'un point de vue éthique. Les premières lois de bioéthique française datent de 1994. Leur révision est prévue tous les 7 ans : destinées à encadrer les pratiques médicales et technologiques novatrices, ces lois doivent effectivement être discutées régulièrement pour prendre en compte les conséquences sociales, juridiques, morales et culturelles de l'évolution des pratiques médicales sur le corps humain.

Les principes fondamentaux de la bioéthique français tels que la primauté de la personne humaine, la protection du corps humaine, sa non-marchandisation et la protection de l'espèce humaine bien que protégés juridiquement, se heurtent aujourd'hui à des conceptions différentes de l'éthique et à une évolution sociétale qui viennent remettre en cause ces principes d'un point de vue idéologique.

La nécessité de ne pas dépasser les lignes rouges

Il existe dorénavant une tension entre l'éthique de l'autonomie (où l'individu décide pour lui-même) et l'éthique de la vulnérabilité (fondée sur la protection des plus fragiles), tension qui trouve sa source tant dans les demandes sociétales que dans les évolutions de la science.

Cette tension est dangereuse car elle peut entraîner le dépassement de certaines lignes rouges pourtant inscrites dans la loi et qu'il apparaît indispensable de pérenniser et de préserver. Depuis son apparition, la médecine a pour but de remédier à la maladie. Si nous supprimons ce critère, la technique médicale ne servira plus à rétablir l'équilibre de la condition humaine, mais à dépasser ses limites. Les débats bioéthiques et les différentes lois sur le sujet ne doivent pas être l'opportunité de mettre en œuvre une fuite en avant mais bien au contraire, de renforcer et confirmer des limites, des garde-fous. Autrement, nous nous dirigeons vers le transhumanisme, par la transformation technique de nos corps dont la seule conséquence est de rompre avec la condition humaine parce que ses limites frustrer nos désirs. On ne construira pas une bioéthique d'apaisement en associant les fantasmes des humains au désir de maîtrise des chercheurs et aux projets des investisseurs.

À l'aune des lignes rouges qui fondent le droit de la bioéthique française, deux risques majeurs que l'on peut schématiquement qualifier d'effet « domino » et d'effet « mikado » sont à craindre :

- L'effet « domino » signifie que la logique qui a conduit à effectuer une seule modification du droit, peut entraîner de fait un ensemble de modifications conduisant, à terme, au franchissement des limites qui étaient considérées à la base comme infranchissables.
- L'effet « mikado » signifie qu'une seule modification dans un domaine donné de la bioéthique peut avoir des incidences dans un autre domaine n'étant pas, a priori, lié au premier.

Nous voulons assumer nos lignes rouges

Tout ce qui est scientifiquement possible n'est pas éthiquement souhaitable (développement des embryons génétiquement modifiés, dérive eugéniste poussée par la GPA, développement des chimères).

La récente crise sanitaire et sociale du coronavirus a révélé des tensions sur les questions bioéthiques

Le philosophe Pierre Manent se demandait dans le quotidien Le Figaro comment « *ceux qui nous gouvernent n'ont pas perçu l'énorme, l'inadmissible abus de pouvoir qui était impliqué dans certaines de leurs décisions* », faisant référence aux mesures prises par le gouvernement qui « *s'est cru autorisé par les circonstances à interdire, ou peu s'en faut, le dernier rite auquel nous soyons encore attachés, celui qui accompagne la mort* ». Pendant la crise, des lignes rouges ont été franchies au prétexte de l'urgence et de la gravité de la crise sanitaire. C'est notamment le cas concernant la gestion de l'épidémie dans les établissements d'hébergement pour personnes âgées dépendantes (EHPAD). Comme le décrit Xavier Breton dans une récente proposition de loi, « *la séparation imposée durant de longues semaines entre les personnes âgées et les familles a été vécue de façon douloureuse et incomprise. Le risque affectif de l'isolement s'est ajouté au risque épidémique. Nul ne pourra faire le compte des personnes âgées qui ne seront pas mortes de l'épidémie mais qui seront décédées de chagrin, dans un sentiment d'abandon, privées de tout contact familial, amical et spirituel. Beaucoup de personnes âgées se sont senties perdues, sans repère, loin de tout visage connu. Cette décision d'isolement total a privé beaucoup d'entre elles d'un accompagnement en fin de vie, d'une mort apaisée et entourée du cercle familial. Au vu de ce qui s'est passé pendant la période de confinement, peut-on estimer que tout a été mis en place pour maintenir le lien social ?* ».

Des mesures dérogatoires au droit commun de la législation funéraire ont également été prises dans le cadre de l'épidémie du coronavirus. Ces restrictions imposées aux rites funéraires ont suscité désespoir et colère des familles et des professionnels de la chaîne funéraire. Les thanatopracteurs ont été désemparés par les mesures qui leur ont été imposées. Les soins de conservation sont normalement indispensables pour permettre aux familles un recueillement serein et apaisé, par respect pour leur défunt, pour leur souvenir. Par des mises en bière précipitées et sans possibilité de soins, ils ont eu l'impression de « voler » le deuil de familles. Cette crise nous oblige à réfléchir à une éthique de l'urgence : devons-nous accepter, et dans quelle mesure, à cause du risque épidémique, d'abdiquer plusieurs libertés individuelles, de changer notre rapport à la mort, de renoncer à accompagner nos proches dans les derniers instants de leur vie ?

Le projet de loi bioéthique, un texte aux lourdes conséquences :

■ **La marchandisation du corps.** Le risque de marchandisation des gamètes humains est d'autant plus fort que la France connaît déjà une pénurie de dons de spermatozoïdes. Le secteur est déjà sous tension, et les délais peuvent excéder un an. La levée de l'anonymat (votée dans le texte de loi) va évidemment faire baisser le nombre de dons, alors qu'il faudrait au contraire que les dons doublent pour satisfaire la demande. Nous nous dirigeons donc vers une pénurie de dons qui créera inéluctablement une pression pour marchandiser les gamètes et peut engendrer une dérive eugéniste que nous constatons chez certains de nos voisins. Selon le professeur Nathalie Rives (présidente du Centre d'étude et de conservation du sperme humain), « 75 à 80 % des candidats aux dons sont pour le maintien total de l'anonymat ». Elle-même craint de voir le nombre de donneurs diminuer et a déjà constaté une baisse des présentations depuis quelques mois. Selon le professeur Louis Bujan, chef du secteur de médecine de la reproduction au Centre d'étude et de conservation des œufs et du sperme (Cecos) au CHU de Toulouse, « les estimations montrent que la demande pourrait doubler ». Face à la pénurie, certains pays (Espagne, Canada, Belgique) recourent à un hypocrite « dédommagement », à l'importation de gamètes tarifés ou à la marchandisation assumée des gamètes comme au Danemark. La plus grande banque de sperme du monde – d'origine danoise (Cryos) – se targue même d'un prétendu « eugénisme positif » (choix des gamètes selon une douzaine de critères dont la couleur des yeux, des cheveux ou de la peau).

■ **Une marche forcée vers la GPA.** La GPA est aujourd'hui prohibé en France mais un engrenage est à l'œuvre : comment refuser demain aux couples d'hommes ce que l'on accorderait aux couples de femmes ? Nous arriverons à la GPA par effet de domino. D'autant que la reconnaissance juridique de la GPA ne cesse de se développer : le 19 décembre 2019, la Cour de cassation a reconnu à un couple d'hommes le droit d'être tous deux inscrits à l'état civil français comme parents d'un enfant né à l'étranger d'une mère porteuse (et non plus seulement le père biologique). Jusqu'à cet automne, la Cour de cassation avait toujours privilégié la solution de l'adoption par le « second parent », sans lien biologique avec l'enfant, afin de ne pas effacer la mère porteuse. Si le gouvernement suivait l'avis de la Cour de cassation, il abandonnerait toute protection des femmes confrontées à des systèmes qui reposent sur l'exploitation des plus pauvres pour enfanter à une échelle mondiale. C'est un pas très dangereux vers la reconnaissance d'un lien de filiation par voie de transaction commerciale, sans aucun contrôle.

Une dénégaration du droit de l'enfant : Selon la philosophe Sylviane Agacinski, *« tout enfant, qu'il naisse en laboratoire ou autrement, naît d'un homme et d'une femme. La famille, comme la sexualité, c'est une totale liberté mais ce n'est pas un droit. On ne peut pas avoir droit à un enfant. L'enfant est une personne ! On a des droits à quelque chose, pas à quelqu'un. Ça ne me gêne pas [de passer pour conservatrice ou réactionnaire]. Il faut savoir conserver quand on dérape, quand on frôle quelque chose de moins humain. Il faut que les femmes réfléchissent aussi à ce qui se passera pour ces enfants. À l'adolescence, ils vont demander des comptes. Il y a une inégalité là-dedans ».*

La question du transhumanisme : le texte prévoit la possibilité pour les chercheurs de créer des embryons mêlant des cellules humaines et animales (chimère animal-humain). Des chercheurs américains, anglais, espagnols, japonais, ont déjà créé des embryons d'animaux contenant des cellules humaines : aux États-Unis, plus de 150 embryons chimériques ont été implantés dans l'utérus de truies porteuses. Les chercheurs ont laissé les embryons porcs-humains se développer pendant 28 jours avant que les truies ne soient sacrifiées pour interrompre la gestation et récupérer les embryons.

2. AXES DE RÉFLEXION

Objectif 1 : Assumer nos lignes rouges : tout ce qui est scientifiquement possible n'est pas éthiquement souhaitable

- Refuser la mise en œuvre du projet de loi relatif à la bioéthique, défendu par le gouvernement.

Objectif 2 : Répondre aux interrogations éthiques en partant du socle de principes que nous avons défini lors de nos travaux

Nous avons consacré plusieurs réunions de ce forum à la constitution d'un corpus de principes nous permettant de nous reposer sur une hiérarchie de valeurs fondatrices d'une éthique du progrès technique et scientifique.

Principales sources : Charte des principes fondamentaux des Républicains (octobre 2019) ; article 16 du Code Civil ; déclaration de Montréal pour un développement responsable de l'intelligence artificielle (2018) ; rapport de la Commission européenne pour une IA digne de confiance.

Notre socle de principes éthiques

Respecter la vie humaine et la dignité humaine

1. La dignité et l'intégrité de la personne humaine ne sont pas négociables.
2. Les libertés fondamentales – liberté, propriété, sûreté – doivent être préservées et respectées.
3. L'homme n'est pas lui-même un objet de la technologie.
4. Ce qui est techniquement possible n'est pas toujours humainement souhaitable. Nous voulons imposer des limites éthiques à l'évolution technique et refusons la marchandisation du corps humain, la légalisation des mères porteuses ou l'idéologie transhumaniste. Aucune rémunération ne peut être allouée à celui qui se prête à une expérimentation sur sa personne, au prélèvement d'éléments de son corps ou à la collecte de produits de celui-ci.
5. Nos actions doivent être compatibles avec la permanence d'une vie authentiquement humaine sur Terre (principe de responsabilité et de permanence de l'humanité).

Améliorer la qualité de vie et lutter contre les inégalités sociales

6. La recherche et l'innovation technique et scientifique sont des facteurs décisifs de prospérité et d'épanouissement pour notre société.
7. La recherche médicale doit être une priorité pour augmenter la durée et la qualité de vie de nos concitoyens.
8. Le développement économique et industriel des outils numériques, notamment via l'intelligence artificielle, doit favoriser l'amélioration des conditions de travail (simplification des tâches, plus grande sécurité physique, affective...), en incarnant un complément d'aide au travail de l'homme. Les progrès techniques et scientifiques ne doivent pas être mis en œuvre à seule fin de remplacer l'homme (sans considération pour la qualité de la tâche réalisée) mais avant tout afin de lui permettre d'augmenter intelligemment sa productivité et la qualité et sécurité de son environnement.
9. Les outils numériques ne doivent pas constituer une source de mal-être, ni contribuer à augmenter le stress, l'anxiété et le sentiment de harcèlement liés à l'environnement numérique (principe de non malfaisance).
10. L'accès aux ressources, aux savoirs et aux outils numériques fondamentaux doit être garanti pour tous, par souci d'égalité. Les citoyens doivent pouvoir avoir accès à des formations leur permettant de disposer de solides capacités face aux technologies du numérique, pour assurer à la fois leur maîtrise mais aussi leur analyse critique.
11. Les progrès techniques et scientifiques ne doivent pas nuire au maintien de relations humaines, et devraient être développés dans le but de favoriser ces relations et de réduire la vulnérabilité et l'isolement des personnes. Ils doivent être au service du collectif.
12. Les innovations numériques doivent être au service de notre souveraineté nationale. Elles doivent être un outil indispensable pour accompagner notre stratégie de reconquête de notre souveraineté nationale de production (et notamment industrielle).
13. Les travaux de recherche publique en France doivent être redynamisés et mis au service de nos objectifs de développement économique. La place des chercheurs est fondamentale dans ce processus.
14. Les principes de subsidiarité et de décentralisation doivent être respectés. Les innovations locales portées par les territoires doivent être valorisées, en ce qu'elles incarnent l'échelon le plus proche des citoyens, et souvent le plus pertinent pour proposer des projets locaux. La compétence dans le soutien de l'innovation numérique et scientifique des collectivités territoriales doit être renforcée, pour améliorer le maillage local.

Trouver l'équilibre entre la liberté, la sécurité et la responsabilité

15. Le principe de précaution ne doit pas être interprété comme un frein à l'innovation. Alors qu'il devait être initialement un principe d'action dont l'objectif était de restaurer la confiance dans le progrès tout en anticipant les risques, son application aujourd'hui, dans un contexte économique et social particulier, empêche parfois de soutenir l'innovation, renforcer notre compétitivité ou restaurer la confiance dans le progrès.
16. Nous devons retenir un principe de prudence, pour tenir compte du potentiel de double usage (bénéfique et néfaste) de la recherche. Lorsque l'utilisation détournée d'une innovation peut représenter un danger sérieux pour les libertés, la sécurité ou la santé publique, avec une probabilité élevée, il est prudent de restreindre sa diffusion publique ou l'accès libre à son algorithme. Un questionnement éthique en amont de toute décision est indispensable afin d'identifier autant que faire se peut les possibles utilisations malveillantes et y remédier.
17. Les innovations numériques ne doivent pas être utilisées ni développées dans le but de limiter la liberté d'exprimer des idées et de communiquer des opinions, dont la diversité est la condition de la vie démocratique.
18. Les progrès techniques et scientifiques ne doivent pas être développés ni utilisés pour prescrire aux individus un mode de vie particulier, en mettant en œuvre des mécanismes de surveillance, d'évaluation ou d'incitation contraignants. Les institutions publiques ne doivent pas les utiliser pour promouvoir une unique conception de la vie ni défavoriser une conception de la vie.
19. Les citoyens doivent toujours avoir le choix de la déconnexion numérique dans leur vie privé comme professionnelle.
20. Seuls des êtres humains peuvent être tenus responsables de décisions issues de recommandations faites par des intelligences artificielles et des actions qui en découlent. Dans tous les domaines où une décision qui affecte la vie, la qualité de la vie ou la réputation d'une personne doit être prise, la responsabilité de la décision devrait revenir à un être humain et cette décision devrait être libre et éclairée.
21. L'intégrité de l'identité personnelle doit être garantie. La protection et la confidentialité des données doit être assurée ; tout citoyen doit pouvoir garder un contrôle entendu sur ses données personnelles, en particulier par rapport à leur collecte, usage et dissémination.
22. Le code des algorithmes, publics ou privés, doit toujours être accessible aux autorités publiques compétentes et aux parties prenantes concernées à des fins de vérification et de contrôle. Nous devons pouvoir nous assurer en tout temps que les algorithmes font ce pour quoi ils ont été programmés et ce pour quoi ils sont utilisés. Tout utilisateur d'un service devrait savoir si une décision le concernant ou l'affectant a été prise par un algorithme.

Anticiper les crises majeures

23. L'équilibre fondamental entre le principe de sécurité et de liberté doit pouvoir être respecté dans le cadre de situations d'une particulière gravité, en garantissant le principe de proportionnalité des mesures. Le numérique doit venir en appui aux décisions publiques pour assurer la sécurité de chaque citoyen (avec par exemple, l'utilisation renforcée de la géolocalisation).
24. La gestion des données (datas) doit permettre de garantir, même en période exceptionnelle, le respect de la vie privée et des libertés publiques. Une utilisation décentralisée de ces données doit pouvoir être autorisée par le gouvernement pour les collectivités territoriales. L'avis de la Commission nationale de l'informatique et des libertés (CNIL) doit s'actualiser à la lumière de ce nouveau processus et de ces nouvelles situations.
25. L'utilisation des innovations numériques sera encouragée pour développer le télétravail, qui est garant de la continuité économique de nombreuses entreprises en période de crise, mais aussi un outil utile pour lutter contre les crises sanitaires (en permettant le confinement), et pour accompagner la lutte contre la pollution. Son utilisation grandissante doit s'accompagner de clarifications concernant la continuité du lien de subordination hiérarchique entre l'employé et l'employeur (questions du contrôle de l'employeur du temps de travail, et de l'exclusivité du travail), y compris dans la fonction publique et dans les professions médicales.
26. Les chercheurs français doivent être consultés et intégrés au processus de décision, pour éclairer les pouvoirs publics. Les scientifiques ne peuvent cependant pas se substituer au politique dans la décision finale.
27. Le droit à l'expérimentation, notamment sanitaire et économique, doit être renforcé pour s'appliquer plus largement pendant les périodes de crise. Il doit s'accompagner de nouvelles procédures de validation des innovations, qui tiennent compte de l'urgence de la situation, et de contrôles *a priori* et *a posteriori* adaptés en conséquence.
28. L'impératif de rigueur scientifique de la recherche doit trouver un nouvel équilibre avec l'impératif de la préservation de la vie humaine.



FORUM 12 : PRÉSERVER LA SANTÉ, NOTRE PATRIMOINE COMMUN

1. CONSTATS

Un système de santé hospitalo-centré

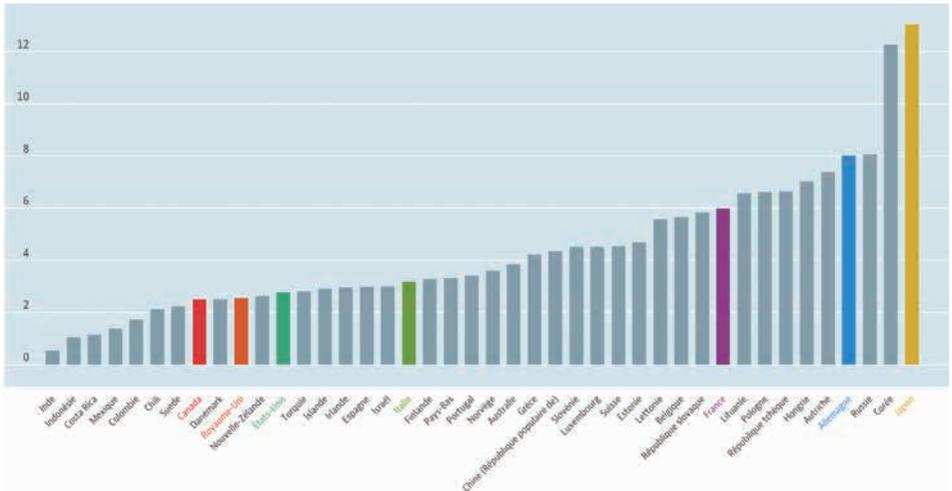
En 2019, la DREES recensait 3046 établissements de santé, en baisse par rapport aux années précédentes. Le secteur hospitalier français est composé de :

- 1 364 établissements publics ;
- 1 002 cliniques privées ;
- 680 établissements privés à but non lucratif.

Considérant l'ensemble du système de santé public et privé, l'hôpital public représente, en 2017, 77 % de la consommation de soins hospitaliers (71,5 milliards d'euros), 74 % du nombre de lits assurant 75 % de l'ensemble des séjours du système de santé.

En moyenne, au niveau national, mais avec de vraies disparités départementales, 61 % des lits et places sont situés dans des établissements de santé publics, 15 % dans les établissements privés à but non lucratif et 24 % dans les cliniques privées à but lucratif, selon la DREES.

Selon l'OCDE, la France se situe nettement au-dessus de la moyenne des autres pays membres : elle dispose de 6 lits pour 1000 habitants : elle fait moins bien que l'Allemagne qui dispose de 8 lits pour 1000 habitants mais bien mieux que les Etats-Unis qui n'en ont que 2,8 pour 1000 habitants ou le Royaume-Uni qui ne dispose que de 2,5 lits pour 1000 habitants.



Cependant ces chiffres cachent une suppression de lits inquiétante au fil des années : depuis 2013 l'hôpital a perdu 5,3% de ses lits. En une vingtaine d'années, 100 000 lits ont été supprimés en France.

Une désertification médicale aggravée par la politique du gouvernement

L'accès aux soins médicaux est problématique sur une large partie du territoire.

En 2018, près de 3,8 millions de Français vivaient dans une zone sous-dotée en médecins généralistes (soit 5,7 % de la population), contre 2,5 millions (3,8 % de la population) quatre ans plus tôt. Ce sont donc près de 1,3 million de Français supplémentaires qui ont rencontré des difficultés d'accès aux soins au cours de cette période (DREES, février 2020).

A noter que **le gouvernement, dans son plan santé, aggrave la désertification médicale** en proposant de créer 3 catégories d'hôpitaux, et en cantonnant les blocs chirurgicaux et les maternités aux hôpitaux « spécialisés », voire « ultraspécialisés ».

Le manque de maternités est un problème central : selon la DREES (2019), 167 000 Françaises vivent déjà dans un désert obstétrique. En quarante ans, c'est également 2/3 des maternités qui ont fermé en France, une baisse supérieure rapportée à la diminution des naissances (758 000 en 2018 contre 800 560 en 1988, selon l'INSEE). Le nombre de maternités en France est ainsi passé de 1369 en 1975 à 498 en 2016 en France métropolitaine. Pour les agences régionales de santé, ces fermetures se justifient par l'obligation d'assurer une « qualité » et une « sécurité des soins ». En effet pour qu'une maternité soit reconnue de niveau 1, soit le niveau de sécurité minimal, elle doit afficher 300 naissances annuelles autrement elle se voit interdire la pratique des accouchements et elle est transformée en centre de périnatalité. Pour les femmes enceintes sur le point d'accou-

cher, ces fermetures sont évidemment synonyme d'allongement des trajets : si la moitié des femmes met moins de 17 minutes pour aller accoucher, près de 200 000 femmes en âge de procréer résident à plus de 45 minutes de la maternité la plus proche.

La question des services d'urgence et de réanimation est un autre enjeu de taille : 3,9 millions de Français résident à plus de 30 minutes d'un service d'urgence (SU) ou des services mobiles d'urgences et de réanimation (SMUR). Cela représente 6 % de la population française. Le chiffre grimperait même à 46 % dans les zones rurales les plus éloignées des pôles urbains.

La pénurie de médecins libéraux

En 2018 la France compte 223 571 médecins, dont 105 872 médecins libéraux, mais dans certaines zones rurales la pénurie de médecins est telle que nous devons aborder la question de la régulation de l'installation des médecins. Cela fait des années que de multiples mesures pour inciter les praticiens à s'implanter dans les déserts médicaux sont mises en œuvre, notamment en ouvrant des maisons médicales. Malheureusement, ces dispositifs ne fonctionnent pas toujours. Pour rappel, la loi de finances pour 2020 prévoit quelques mesures d'aides à l'installation des médecins en zones mal dotées, notamment la réunion des dispositifs existants visant à inciter les médecins à s'installer dans un désert médical, en un contrat unique appelé « contrat début d'exercice » (CDE), ouvert à l'ensemble des médecins (généralistes, spécialistes et remplaçants). Est également prévue la prise en charge, pendant deux ans, de la totalité des cotisations sociales dues par un médecin libéral ne pratiquant pas de dépassement d'honoraires et s'installant en zone sous dotée dans les trois ans suivant l'obtention de son diplôme. Pendant ce temps, les déserts médicaux gagnent du terrain en France.

L'engorgement des services des urgences

Le nombre de patients dans les urgences a doublé en vingt ans : il est passé de 10 millions en 1996 à 21,4 millions en 2017 (+2,1% comparé à 2016).

Les patients qui viennent aux urgences « n'ayant besoin d'aucun acte complémentaire d'imagerie ou biologie médicale » (catégorie 1) représentaient 10 à 20 % des passages en 2014 (rapport de la Drees de 2014) : jusqu'à un patient sur cinq qui va aux urgences n'a pas besoin d'y aller. Selon ce même rapport, une grande partie des patients qui vont aux urgences le font parce qu'ils n'ont pas d'autre option en raison de la désertification médicale.

Des déficits chroniques dans les hôpitaux publics et un personnel épuisé

Le déficit des hôpitaux publics s'élevait en 2017 à 1,7 milliard d'euros, puis 1 milliard d'euros en 2018 et 2019 et la dette à 30 milliards d'euros en 2018. Selon les chiffres du gouvernement, le déficit de la Sécurité sociale est de 5 milliards d'euro pour 2019.

Il y a une crise de l'efficacité : il y a un investissement massif, des dépenses publiques qui explosent et pourtant, les résultats ne sont pas probants. D'ailleurs, dans tous les classements d'évaluation de l'efficacité des systèmes de santé, le système français est classé au-delà de la dixième place. De surcroît, notre système n'est pas adapté pour répondre aux nouvelles problématiques : le bien-vieillir notamment.

Il y a une crise économique : on dépense beaucoup mais on dépense surtout mal. Les ressources sont mal réparties : 33% de la dépense sont alloués à l'hôpital tandis que les domaines de la prévention, de l'ambulatoire sont sous dotés. En parallèle, la dépense administrative frôle les 15 milliards d'euros. Il y a une urgence à optimiser les dépenses.

Selon l'Académie de médecine (rapport de février 2019), le volume d'activité augmentant chaque année (+ 16% entre 2009 et 2016) alors que les tarifs baissent (- 5% dans la même période) avec des effectifs stables conduit à un épuisement des professionnels du soin qui ne reconnaissent plus la finalité de leurs métiers. La perte d'attractivité des professions de santé y compris des carrières médicales hospitalières est la conséquence de rémunérations insuffisantes.

Notre système de santé est à bout de souffle. Les professionnels de santé ont des conditions de travail déplorables à tel point qu'ils se mobilisent et en arrivent à une situation extrême : les grèves. Des médecins affirment ne plus pouvoir remplir leur « mission de service public par manque de moyens » et alertent sur « une mise en danger de la vie d'autrui ».

Des études de santé inadaptées

Conditionnée par le numerus clausus, la sélection des étudiants à la fin de la première année des études de santé soulevait de nombreuses difficultés au premier rang desquelles un taux d'échec très élevé – plus de 80 % et une sélection sur le fondement des seules connaissances académiques au détriment de l'évaluation des qualités humaines des étudiants a priori incontournables chez un soignant. Cette organisation de la formation est pour partie responsable de l'incapacité chronique à alimenter les territoires en professionnels de santé.

À la suite de la loi relative à l'organisation et à la transformation du système de santé, toutes les universités mettront en place de nouvelles modalités d'accès aux études de santé dès la rentrée 2020. Toutefois, même si le numerus clausus est abandonné, le nombre de candidats admis en deuxième et troisième année du premier cycle des études de santé restera très régulé et ne permet pas de répondre à l'urgence actuelle.

La crise du Covid-19 démontre la nécessité d'une véritable réforme du système de santé par une refonte globale

La crise du Covid-19 est survenue dans un contexte de crise et désorganisation de l'hôpital public, maintes fois dénoncées par le personnel hospitalier, que l'on a laissé empirer sans prendre les mesures nécessaires, mais elle dévoile surtout les failles structurelles de notre système de santé.

Première faille : notre système est complètement hospitalo-centré, si les hôpitaux publics sont un élément central ils ne peuvent être pensés comme l'unique ressort sur lequel est fondée la résilience de tout le système de santé, comme c'est le cas en France. Les cliniques privées, qui s'étaient mises depuis le début en ordre de marche pour soutenir les hôpitaux, en mettant à disposition 7000 places de réanimation (à côté des 5000 lits de réanimation disponibles dans l'hôpital public), n'ont été sollicitées que tardivement alors que les hôpitaux publics débordaient de malades.

Deuxièmement, la gestion de la santé publique en France est trop centralisée et technocratique, avec des ARS surpuissantes agissant de façon autonome, souvent sans coordination avec les élus territoriaux et les préfets, qui sont pourtant les garants de la cohérence de l'ensemble des politiques publiques dans les territoires.

Malgré cette centralisation, il n'y pas une vision stratégique de l'État car la politique de santé menée actuellement consiste à répondre aux problèmes au jour le jour sans regarder la situation dans son ensemble et prône une vision comptable de la santé, considérée plus comme un coût que comme un investissement économiquement et socialement rentable.

Dans le même temps, l'État s'est totalement éloigné du citoyen et a abandonné des pans entiers d'investissements dans la santé qui se sont révélés cruciaux au cours de cette crise par le manque criant non seulement de stocks matériels (notamment masques, respirateurs, tests de dépistage) mais également en ressources humaines, comme par exemple des épidémiologistes de terrain.

Ce hiatus entre l'État et la population s'est fait ressentir, pendant la crise, par le manque d'interactions, pourtant indispensables, entre le ministère et les élus territoriaux, qui sont au plus près des citoyens et qui, in fine, ont pallié les failles de l'État en fournissant masques et tests à leur concitoyens tandis que la technocratie s'est posée en décideur unique, mais sans moyens, en se fondant uniquement sur l'avis d'un Conseil scientifique souvent éloigné du personnel soignant.

Ce manque criant de gouvernance territoriale de la santé s'est traduit par l'absence d'une stratégie ciblée auprès des bassins de population, qui aurait permis, grâce aux remontées des médecins de ville et à un dépistage massif, d'identifier plus tôt les personnes contaminées et de l'isoler du reste de la population au lieu de mettre en place un confinement généralisé.

Au moins trois changements de paradigme paraissent nécessaires :

Un changement épidémiologique : nous avons une gouvernance qui part de la gestion du risque seulement une fois qu'il est survenu. Il faut changer le raisonnement en développant une stratégie de l'anticipation, de la prévention, du maintien en bonne santé.

Un changement dans l'organisation des soins : il faut passer d'une logique de soins ponctuels à une logique de parcours de santé dans lequel chacun de nos concitoyens joue un rôle actif, est acteur de prévention, et de son maintien en bonne santé.

Un changement de gouvernance : le maintien en bonne santé doit procéder d'une vision stratégique de l'État et d'une déclinaison de la politique de santé au niveau régional avec une plus grande autonomie des acteurs locaux. Aujourd'hui, il y a beaucoup d'acteurs au niveau national, régional, local, qui n'ont pas forcément de liens. Il faut que tous ces acteurs agissent en coordination.

La politique de santé menée actuellement consiste à répondre aux problèmes au jour le jour sans regarder la situation dans son ensemble. La crise du Covid-19 a démontré la nécessité de mener une véritable réforme de la santé par une refonte globale du système. Cette réforme doit procéder d'une nouvelle vision stratégique de la santé consistant à anticiper tous les enjeux relatifs au parcours de soins. Ce sera le premier objectif de notre forum.

Notre deuxième objectif consiste à modifier la gouvernance en matière de santé afin de réorganiser l'ensemble du système et à assurer une réponse adaptée aux besoins des territoires.

Cette nouvelle gouvernance implique la nécessité de simplifier le fonctionnement des établissements de santé. Cela sera le troisième objectif de ce forum.

2. AXES DE RÉFLEXION

Objectif 1 : Proposer une nouvelle vision politique de la santé

- Agir en amont des prises en charge de pathologies existantes : au-delà de simplement être soignés, les patients doivent être accompagnés dans des stratégies d'anticipation, de prévention et de maintien en bonne santé.
- Repenser la philosophie du parcours de santé : adapter l'offre de soins, la diversifier en passant d'une vision curative à une vision de parcours accordant une place plus importante aux actes de prévention et à l'identification de déterminants environnementaux pouvant être responsables de l'apparition de pathologies chroniques.
- Réformer l'accès aux soins de ville par la création d'une gouvernance territoriale de l'offre de soins s'appuyant sur la médecine de ville et les structures médicales de proximité, l'hôpital devant être le dernier recours. Le virage ambulatoire et le renforcement du maillage sanitaire territorial ne seront une réussite qu'à la condition d'une meilleure organisation de l'offre de soins primaires et à un investissement dans la médecine coordonnée.
- Reconnaître à leur juste valeur les soignants : dans le secteur privé comme dans le public, les revenus des soignants méritent d'être significativement augmentés afin de souligner leur engagement. Au-delà de cette revalorisation des grilles salariales dans le public, les tarifs opposables à la sécurité sociale doivent être revalorisés et adaptés aux réalités actuelles des prises en charge.
- Revoir la stratégie de communication notamment en période de crise : les politiques décident les scientifiques débattent et donnent leur avis. Séparer les rôles des scientifiques et des politiques.

Objectif 2 : Réformer le système de santé

- Penser un nouveau mode de gouvernance de la santé publique : les standards de santé publique doivent être définis au niveau national, en regroupant les forces administratives en un opérateur de veille sanitaire et épidémiologique capable d'unifier l'action de l'État et d'établir des stratégies directrices pour l'application des orientations de politiques de santé publique votées par le Parlement.
- Décliner au niveau régional la mise en œuvre des politiques de santé, offrant une plus grande autonomie aux acteurs locaux au contact des professionnels de santé et une meilleure capacité d'organisation de l'offre de soins en fonction des besoins identifiés, au travers de la définition de schémas régionaux de santé publique.
- Conserver la fluidité permise par la crise du Covid-19 entre médecine de ville et hôpitaux pour éviter une surcharge des services d'urgences : le renforcement de la coordination entre la médecine libérale, les centres de santé et l'hôpital, par la formation de communautés de coopération sanitaire et de convention de parcours, est impérative pour améliorer les prises en charge et l'allocation des ressources.

- Engager une nouvelle réflexion sur le maillage territorial et les besoins des territoires en remettant les élus territoriaux au cœur du fonctionnement de l'hôpital s'appuyant sur les réalités pratiques et leurs connaissances populationnelles : cela permettra de casser le fonctionnement en silo et d'apporter une réponse rapide aux besoins des citoyens en fonction de l'organisation sanitaire au niveau du territoire.

Objectif 3 : Simplifier le fonctionnement des établissements

- Médicaliser la direction des établissements de santé. Les professionnels sont les plus à même de comprendre les enjeux qui se posent d'un point de vue sanitaire, ils doivent acquérir plus d'autonomie dans leur prise de décision et être automatiquement associés aux changements stratégiques de l'établissement afin de coller au mieux à leurs besoins quotidiens.
- Rendre plus autonomes les services des hôpitaux et laisser une marge de manœuvre plus larges aux chefs de service : cela offrira davantage de souplesse, et donc, d'efficacité aux professionnels, leur permettant de prendre les décisions pertinentes qui faciliteront le travail des personnels soignants. Il est essentiel d'accorder aux soignants la confiance qu'ils méritent, tant sur les stratégies thérapeutiques à proposer aux patients que sur l'organisation et la gestion de leurs services.
- Cesser l'hyper-administration des emplois au sein des établissements : il y a autant de postes de professionnels de santé que de postes administratifs dans nos hôpitaux aujourd'hui. Alors que le manque de moyens matériels et humains est régulièrement dénoncé par les personnels soignants, l'hyper-administration de l'hôpital ne permet pas de répondre aux enjeux sanitaires et surtout, n'offre aucune autonomie aux professionnels de santé.
- Assouplir le carcan administratif des maisons de santé afin d'attirer d'autres professionnels de santé.
- Rendre la médecine aux médecins : les décharger de tâches administratives lourdes et dégager du temps avec le patient. Donner les moyens au médecin d'employer du personnel administratif pour se décharger des tâches administratives à travers des incitations et financements en rapport avec l'activité médicale : accroître le développement des assistants médicaux.

Objectif 4 : Mettre la révolution numérique et l'innovation thérapeutique au service de la transformation du système de santé

- Opérer le virage de la santé personnalisée, en passant d'une médecine curative à une médecine aux stratégies individualisées, davantage prédictive et adaptées au traitement des pathologies chroniques, liée au vieillissement de la population.
- Recentrer les Centres Hospitaliers Universitaires sur leurs activités d'excellence à forte spécialité, au sein desquels l'accès aux thérapies innovantes et aux plateaux techniques équipés de technologies de pointe sera offert aux patients.
- Réformer les conditions d'accès au marché pour les molécules innovantes : le délai d'accès au marché des médicaments remboursables est près de trois fois supérieur en France à ceux prévus par l'Union européenne. La gouvernance des négociation tarifaires entre les pouvoirs publics et les laboratoires pharmaceutiques ainsi que les mécanismes d'accès au marché et d'extension des indications doivent être repensés pour être plus efficaces et être plus rapidement prescrits par les professionnels de santé.

ANNEXES

Annexe 1 : Plan de relance des Républicains

Reconstruire une économie compétitive, souveraine, juste et durable

La crise inédite que nous traversons nous impose d'aller vite pour sauver les emplois mais aussi de voir loin pour remettre en selle notre économie. Le plan de relance que nous avons proposé le 2 juin 2020 est d'une ampleur inédite : il représente 10% du PIB.

La situation appelle des mesures exceptionnelles à la fois sur le court terme et le moyen terme :

- une phase de relance à court terme car la priorité absolue doit être de relancer notre économie : agir sur l'offre pour empêcher les faillites d'entreprises et sauver les emplois ; agir sur la demande en soutenant les populations fragiles ;
- une stratégie à moyen et long terme avec des propositions de réformes structurantes pour renforcer la compétitivité de notre économie, réindustrialiser notre pays, regagner notre souveraineté stratégique, introduire plus de justice dans le partage de la valeur ajoutée et viser une croissance durable.

NOTRE PLAN DE RELANCE A CINQ OBJECTIFS

1. Sauver nos entreprises et nos emplois.
2. Restaurer notre souveraineté stratégique.
3. Bâtir une économie plus juste.
4. Construire une économie durable.
5. L'accès à une alimentation de qualité pour tous.

1. Sauver nos entreprises et nos emplois

- **Une année blanche fiscale et sociale pour les TPE et PME**, notamment le petit commerce, l'hôtellerie-restauration ou l'artisanat dont le chiffre d'affaires a été particulièrement affecté. Devant l'ampleur du choc économique, il ne suffit pas de reporter les charges sociales et fiscales, il faut purement et simplement les annuler pour que nos petites entreprises évitent la faillite et reconstituent leurs marges. La destruction brutale de milliers d'entreprises et d'emplois représente une perte de richesses, d'emplois et de savoir-faire considérable qu'il faut par tous les moyens éviter.

■ **Transformer progressivement le chômage partiel en allègement de charges.**

La couverture du chômage partiel doit être progressivement réduite, pour alléger puissamment, pendant quelques mois, les charges sociales employeur : ce dispositif « turbo » permettrait le retour du maximum de chômeurs partiels au travail.

■ **Supprimer immédiatement la contribution sociale de solidarité des sociétés (C3S).**

Les multiples prélèvements qui frappent nos entreprises avant même qu'elles n'aient encaissé le premier euro de bénéfice, sont un boulet aux pieds de notre industrie. Ils sont aujourd'hui six fois supérieurs à ceux de l'Allemagne (3,6% du PIB contre 0,5%) et deux fois supérieurs à la moyenne de la zone euro (1,6%). C'est un handicap massif pour la France, qui plombe notre production industrielle en agissant comme un impôt sur les exportations et une subvention aux importations. Il faut donc supprimer immédiatement la C3S et non sur plusieurs années comme le prévoit le projet du gouvernement.

■ **Soutenir le secteur de l'hôtellerie-restauration en réduisant la TVA.**

L'ensemble de la restauration qui représente près d'un million d'emplois devra à nouveau passer au taux réduit de TVA, en passant de 10% à 5,5%. Dans le contexte de fragilisation sans précédent de nos hôtels, bars et restaurants, il est plus que jamais nécessaire de revenir au taux antérieur.

■ **Permettre, par la négociation au niveau de l'entreprise, d'augmenter le temps de travail et d'augmenter ainsi les salaires.**

L'augmentation du temps de travail sera négociée dans les entreprises sur une base annuelle pour permettre plus de souplesse. Aujourd'hui, les charges patronales restent dues par les employeurs sur les heures supplémentaires, ainsi que la CSG et la CRDS pour les salariés. Il faut rétablir la défiscalisation et la désocialisation totales des heures supplémentaires. Cette mesure devra s'appliquer également dans le secteur public, notamment dans les hôpitaux.

Il faut éviter que toute une génération ne soit sacrifiée en prenant des mesures incitatives spécifiques pour l'emploi des jeunes. 700 000 jeunes terminant cette année leur formation initiale risquent de se trouver sans emploi en raison de l'augmentation des défaillances d'entreprises et du gel des embauches. C'est pourquoi nous proposons :

■ **Un dispositif tremplin pour tous les jeunes qui terminent leurs études et entrent sur le marché de l'emploi :**

les premiers six mois de salaire des jeunes diplômés embauchés par les entreprises pourraient être pris en charge par l'État (sur le modèle de prise en charge du travail partiel) ; mesure suivie d'une exonération totale de cotisations sociales de deux ans pour l'entreprise avec un engagement d'un contrat en CDI. Il s'agit là d'un outil volontariste pour éviter une génération sacrifiée.

- **Inciter les entreprises à ouvrir leurs propres écoles de formation avec des aides d'État dédiés et versés directement aux entreprises.** Le développement de l'apprentissage, crucial pour augmenter l'emploi et donc le pouvoir d'achat des jeunes, doit venir directement des territoires et des entreprises. Cette mesure doit s'accompagner à moyen terme d'une grande réforme de l'apprentissage (visant notamment la régionalisation de la politique d'apprentissage).
- **Zéro charge pour les entreprises qui prennent des apprentis.** L'exonération totale de charges sociales pour l'embauche d'un jeune en alternance permettrait de développer massivement l'apprentissage. Seuls 7% des Français âgés de 16 à 25 ans se tournent vers l'apprentissage, soit deux fois moins qu'en Allemagne (15%) alors qu'il permet de trouver un emploi dans 9 cas sur 10.
- **Prime à la casse et à la conversion pour l'automobile au niveau européen :** la vente de véhicules s'étant quasiment arrêtée, donner un « coup de pouce » aux Français, ainsi qu'aux entreprises (flottes d'entreprises) et aux loueurs pour moderniser le parc automobile français. Reprendre la mesure déjà mise en œuvre en 2008 en la maximisant. Il en va de la vie de nos champions industriels, mais également de leur cortège de sous-traitants et des services associés. C'est également une occasion de rendre le parc automobile français plus efficient énergétiquement et plus propre.

2. Restaurer notre souveraineté stratégique

- **Créer un fonds souverain français, établissement public *ad hoc* qui gèrera jusqu'à 300 milliards d'euros.** L'épargne des Français est considérable mais ne profite pas assez aux investissements stratégiques et aux entreprises françaises : quelque 39 % de l'ensemble des actions cotées françaises sont détenues par des non-résidents. Ce nouveau fonds souverain, qui englobera notamment la BPI et les participations de l'État aujourd'hui gérés par l'APE, soutiendra en priorité les secteurs stratégiques. Il pourrait également prendre massivement des participations passives dans les petites entreprises et ainsi injecter directement des fonds propres dans des milliers de TPE, PME et ETI. Il pourrait agir également comme fond de restructuration destiné à remettre une entreprise à niveau avant de la proposer ensuite sur le marché.
- **Libérer et réorienter l'épargne.** La quantité d'épargne est très importante en France, d'autant plus avec l'effet du confinement : + 55 milliards d'euros d'épargne selon l'OFCE. Il faut transformer l'épargne en consommation et en investissement, lever les barrières fiscales et légales au déblocage de certains véhicules d'épargne : assurance-vie, épargne salariale, etc., réorienter les dispositifs fiscaux avantageux sur l'investissement risqué à long terme dans les entreprises, par exemple avec des réductions d'impôts sur le revenu (IR PME), etc.

- **Le Parlement devra définir, à échéance quinquennale, quatre ou cinq grands secteurs stratégiques (défense, santé, transition énergétique, alimentation, industries de pointe...).** Le fonds souverain veillera à prendre des participations en priorité dans ces secteurs stratégiques dont les investissements seront accompagnés par un nouveau plan d'investissements d'avenir (PIA), notamment pour soutenir la recherche et l'innovation. Toutes les entreprises considérées comme stratégiques devront par ailleurs être protégées par un strict contrôle des investissements étrangers (dont le Parlement devra vérifier l'effectivité), inspiré du CFIUS américain. Le sauvetage par des aides publiques de grands fleurons nationaux (comme Air France) devra être conditionné à une prise de participation par le nouveau fonds souverain.
- **Créer un crédit d'impôt relocalisation pour les entreprises qui relocalisent leur production.** Il est indispensable d'identifier, secteur par secteur, les filières et les chaînes de valeur sur lesquels doivent porter les efforts de relocalisation. L'État doit définir les activités stratégiques pour lesquelles une production nationale est indispensable : notre dépendance à la Chine pour l'accès aux médicaments est une illustration criante de la nécessité de retrouver notre indépendance stratégique (80 % des substances actives des médicaments sont fabriqués en dehors de l'Union européenne). Les collectivités territoriales doivent avoir un rôle clef pour définir des stratégies locales de réindustrialisation et de relocalisation.
- **Instaurer la préférence locale dans la commande publique pour qu'elle bénéficie en priorité aux producteurs locaux et nationaux, notamment des collectivités locales qui doivent être des acteurs de premier plan de la relance économique (elles représentent 70 % de l'investissement public).** Une réforme du droit européen est indispensable pour mettre en œuvre un *Buy European Act* et autoriser la préférence locale dans la commande publique. Mais avant même d'obtenir cette révision du droit européen, on doit d'ores et déjà utiliser le critère de réduction des émissions de gaz à effet de serre pour favoriser les producteurs locaux. Il faut également engager d'urgence un assouplissement radical du Code des marchés publics : la commande publique locale sera un élément clef pour soutenir notre tissu économique, notamment le secteur du BTP.
- Pour ce qui concerne les investissements directs étrangers, aligner le niveau de protection minimal sur celui de nos voisins allemands (autorisation à partir de 10 % de participation et non 25 % comme le prévoit le décret qui entre en vigueur le 1^{er} juillet 2020).

3. Bâtir une économie plus juste

- **Engager un « tournant de la participation », en faisant de la participation et l'intéressement une ambition nationale pour tous les salariés et toutes les entreprises de France.** L'objectif doit être d'associer les salariés aux résultats de leur entreprise, en faisant progresser durablement les salaires et de sortir de la seule logique de court terme des primes. Ce plan inédit comprend plusieurs mesures :
 - organiser dès septembre un « Grenelle » national de la participation qui permettra de définir un cadre et un calendrier national pour que soient engagées, d'ici la fin de l'année et dans toutes les entreprises de notre pays des négociation dirigeants d'entreprises / salariés. Le Grenelle national devra permettre de refonder la formule de calcul actuelle de la participation qui date de 1967 et s'avère illisible et obsolète ;
 - assurer un choc de défiscalisation massif et généralisé de la participation / intéressement pour les salariés qui en bénéficieront et les entreprises qui les verseront. Nous proposons de supprimer le forfait social (contribution patronale de 20 %) pour toutes les entreprises afin de les inciter fortement à verser une part de leurs bénéfices à leurs salariés sous forme d'intéressement ou de participation et défiscaliser intégralement les sommes reçues par le salarié, sur le modèle de la défiscalisation des heures supplémentaires portée par notre famille politique (défiscalisation complète des versements mensuels jusqu'à 3 fois le smic) ;
 - prévoir une incitation fiscale (crédit d'impôt sur les sociétés) pour les entreprises qui atteignent l'objectif de 10 % de la rémunération de chacun de leurs salariés en participation ou en intéressement. Notre ambition est de faire de la participation une part significative de l'évolution durable des salaires.
 - ouvrir également ces mesures au secteur public, par un développement de la rémunération à l'engagement. Nos hospitaliers dont la mobilisation a été totale durant la crise, pourrait ainsi bénéficier d'une évolution durable de leur rémunération par ce type d'intéressement nouveau. En associant ainsi public et privé, nous voulons toucher la plus grande partie de nos concitoyens et ne plus voir se limiter la participation à quelques salariés ou entreprises dans notre pays.
 - engager une réflexion profonde sur le déploiement de la participation au sein des entreprises de la « nouvelle économie ». Les starts-up et cette forme de développement d'entreprises doivent entrer dans le champ modernisé de la participation. C'est ce qui donnera à la participation un nouveau souffle.

- **Soutenir l'économie sociale et solidaire (ESS) qui représente jusqu'à 10 % du PIB en renforçant sa solvabilité et en valorisant les gisements d'emploi qu'elle représente, notamment dans le secteur des services à la personne.** Pour financer le développement de l'ESS, l'Union des employeurs de l'économie sociale et solidaire (UDES) propose la création d'un fonds d'amorçage abondé par l'État, l'Unédic et les régions. Ce soutien financier prévu sur trois ans serait dégressif. Le fonds prendrait en charge le coût de l'emploi de la personne dans une entreprise de l'ESS à hauteur de 75 % du SMIC la première année, puis 50 % la deuxième et 25 % la dernière. A l'issue des trois années, le salarié serait engagé en CDI par la structure.
- **Engager une politique de grande ampleur pour lutter contre la fraude et les gaspillages (15 à 45 milliards par an de fraudes aux allocations sociales selon la commission d'enquête parlementaire).** Nous voulons par ailleurs promouvoir une « société de pleine activité » : tout bénéficiaire du RSA ou d'une allocation chômage doit être actif au sein d'une association, d'une collectivité...

4. Construire une économie durable

Notre économie doit être fondée sur les trois piliers du développement durable : la viabilité économique, le progrès social et la transition écologique.

Il est indispensable de saisir l'occasion de ce plan de relance pour accélérer la transition énergétique de la France. La priorité doit être la réduction des émissions de gaz à effet de serre sans pénaliser les Français. Cet objectif est pris en compte par l'ensemble de nos propositions. C'est notamment pourquoi nous défendons la préférence locale dans la commande publique (y compris la restauration collective) ainsi qu'un régime fiscal incitatif pour les circuits-courts (voir infra). Il est également nécessaire de prioriser et réorienter les investissements dans les différentes énergies en fonction du meilleur rapport coût-efficacité et de taxer les produits importés de pays qui ne respectent pas nos normes environnementales.

- **Lancer un grand plan de rénovation énergétique pour améliorer l'isolation des bâtiments, décarboner les systèmes de chauffage et relancer le secteur du bâtiment.** Plutôt que d'investir des centaines de milliards d'euros dans les énergies intermittentes qui ne diminuent pas d'1 % les émissions de gaz à effet de serre, l'État pourrait financer le remplacement de l'ensemble des chauffages au fioul et au gaz par des pompes à chaleur plus écologiques, ce qui réduirait de 20 % nos émissions de gaz à effet de serre. Cela suppose de réviser la Programmation pluriannuelle de l'énergie (PPE). Il faut investir massivement dans l'isolation thermique : l'énergie la plus propre est celle que nous ne consommons pas. Nous devons combiner l'objectif de relance économique (notamment du BTP) la transition énergétique. Ce plan aura aussi une forte dimension sociale en permettant de lutter contre la précarité énergétique. Il sera accompagné de mesures fiscales incitatives :
 - les travaux de rénovation énergétiques doivent passer au taux super-réduit de TVA (2,1 %) ;

- afin de relancer le secteur du BTP, l'ensemble des travaux de construction et de rénovation doivent passer au taux réduit de TVA de 5,5 %.
- **Nous doter d'une barrière écologique aux frontières européennes.** Il est indispensable de faire de la taxation carbone aux frontières de l'Union européenne une priorité absolue des négociations en cours sur le plan de relance européen. Il ne saurait y avoir de Green New Deal sans mise à contribution des produits importés de pays qui ne respectent pas nos standards environnementaux. Il est injuste et absurde de surtaxer un automobiliste obligé de faire quelques dizaines de kilomètres pour aller travailler et de ne pas taxer des produits importés de l'autre bout du monde. Par ailleurs, dès lors que nous nous sommes fixés pour règle de ne pas augmenter d'un centime l'imposition des ménages et des entreprises françaises (déjà si lourdement prélevés), il est indispensable de trouver des ressources financières pour financer les plans de relance français et européen. La taxe carbone aux frontières ne doit plus être un serpent de mer, mais une condition de la contribution de la France au plan de relance européen.

5. L'accès à une alimentation de qualité pour tous

- **Réduire la TVA sur 1000 produits alimentaires de première nécessité.** Le taux de TVA sur ces produits prioritairement issus de notre agriculture locale ou nationale (seront exclus les produits importés) et de haute valeur nutritionnelle passera ainsi du taux réduit de TVA de 5,5 % au taux super-réduit de 2,1 %. Le prix payé aux producteurs et proposé aux consommateurs sera sécurisé sur ce panel de produits.
- **Réduire la TVA sur la vente directe des produits des agriculteurs afin de développer les circuits courts.** La vente directe de produits agricoles locaux augmentera le revenu des agriculteurs français et permettra également de réduire les émissions de gaz à effet de serre. Cette mesure pourrait également être ouverte à l'artisanat. Cela répond à la fois à l'urgence écologique et à l'impératif économique de soutenir nos producteurs.
- **100 % de produits français dans la restauration collective (administrations, établissements scolaires, hôpitaux...).** Cet objectif ambitieux, atteignable en cinq ans, suppose une révision du droit européen relatif aux marchés publics. Outre l'incitation aux circuits-courts par une baisse de fiscalité, il est indispensable de se fixer un objectif clair : la restauration collective publique doit bénéficier à nos agriculteurs. Elle représente quelque 8 milliards d'euros d'achats alimentaires par an. Le gouvernement a fixé dans la loi un objectif de 50 % de produits labellisés dont 20 % de bio, sans tenir compte de l'origine des produits. L'écologie impose pourtant de consommer d'abord local. Cela permettra de réduire nos émissions de gaz à effet de serre et d'offrir notamment à nos enfants une alimentation de qualité, des produits frais, des produits de saison, des produits locaux.

Annexe 2 : Contre-projet des Républicains sur les retraites

- **Garantir à chacun le niveau de retraite** auquel il a le droit, grâce à une durée d'activité plus longue et à un système par répartition préservé.
 - Nous proposons pour cela de **repousser l'âge de départ à la retraite d'un trimestre par an pendant 12 ans**. Au bout de 8 ans, le nouvel âge légal de départ à la retraite serait donc de 64 ans, et, à terme, de 65 ans contre 62 ans aujourd'hui ; le tout sans toucher à l'âge de départ à taux plein, qui est déjà actuellement à 67 ans. D'ici 12 ans, un nouvel âge légal de départ à la retraite serait en vigueur : 65 ans.
 - Cette mesure d'âge est la seule qui permette de trouver les financements nécessaires pour assurer l'équilibre du système par répartition auquel les Français sont attachés : avec nos propositions, 10 milliards d'euros par année d'âge légal supplémentaire seront dégagés.
 - **Préserver les caisses de retraites complémentaires**, efficacement gérées, et qui ne font pas appel à l'argent du contribuable. Le système de gestion autonome de certains régimes de retraite ne doit pas être supprimé.
- **Préserver les droits familiaux et conjugaux**, qui sont des piliers de notre système de retraite, en préservant les majorations de trimestres et les majorations de pensions, remises en cause par le gouvernement, affectant ainsi notamment les mères de famille et les parents d'enfants handicapés.
- **Maintenir les niveaux de pension de réversion**, pour protéger les veufs et veuves, qui sont aujourd'hui plus de 4 millions de personnes représentant plus d'un quart du total des retraités, dont près de 90 % sont des femmes.
 - **Mettre fin aux régimes spéciaux** : le principe d'équité entre les Français doit être respecté, au même titre que la singularité des parcours professionnels. Les régimes spéciaux, qui coutent 6 milliards d'euros chaque année aux Français, seront supprimés progressivement en 12 ans (phase de transition).
 - **Reconnaître la pénibilité à sa juste valeur**, en prenant en compte de nouvelles pénibilités et en renforçant pour cela les missions de la médecine du travail.
 - **Renforcer les possibilités du cumul emploi-retraite** pour préserver et accroître le pouvoir d'achat des retraités. Il doit être possible de continuer à travailler, si on le souhaite, au-delà de l'âge légal.
 - **Mettre un terme aux situations précaires : soutenir les retraités les plus modestes** grâce à la lutte contre le gaspillage de l'argent public et à une redistribution efficace, au service des personnes âgées, notamment dépendantes.
 - **Revaloriser les retraites en augmentant le montant des petites retraites**, notamment dans le secteur agricole ; et en indexant chaque année le montant des retraites sur le niveau de l'inflation.

Annexe 3 : Propositions des Républicains pour l'agriculture face à la crise du Covid-19

1. Protéger les agriculteurs français

Agir au niveau de l'Europe :

- **Déclencher les articles 219 et 222 du règlement n°1308/2013 dit « OCM » :** Prendre les mesures pour rééquilibrer le marché en cas de « menaces de perturbations du marché causées par des hausses ou des baisses significatives des prix sur les marchés intérieurs ou extérieurs ou par d'autres événements et circonstances perturbant significativement ou menaçant de perturber le marché », y compris pour des produits hors OCM (article 219).

Prendre toutes mesures pour permettre aux producteurs de s'entendre sur les volumes, sans risque de contrevenir au droit de la concurrence (article 222).

- Prendre toutes les mesures nécessaires pour permettre aux producteurs de **s'entendre sur les volumes et les prix.**
- **Pour la filière AOP il faut organiser un stockage aménagé pour des petits volumes.**
- **Mettre en place, de manière exceptionnelle, dérogatoire et compte tenu de la crise épidémique et humanitaire mondiale, des restitutions de prix à l'exportation sur certains produits de première nécessité en activant l'article 196 du règlement n° 1308/2013 dit « OCM. »** Il serait possible d'envisager une restitution sous un angle humanitaire, pour l'Afrique par exemple, qui risque d'être dramatiquement touchée par l'épidémie. Ces restitutions à vocation salutaire, solidaire et humaniste permettraient de dégager des volumes en les faisant financer par l'Union Européenne ou l'ONU.
- **Adapter les règles des aides PAC à la gestion de crise :** la gestion de crise risque de priver certains producteurs du droit d'obtenir des aides cette année.
- **Revoir le fonctionnement de la réserve de crise : passer à un fonds pluriannuel pour augmenter ses montants et faciliter les possibilités de déclenchement en temps de crise.** La réserve de crise européenne, actuellement dotée de 460 millions n'apparaît pas fonctionnelle. Le non-déclenchement de la réserve de crise au niveau européen en ces temps de crise montre bien de l'inutilité de ce fonds et de la nécessité de le réformer.
- **Adapter les règles d'éligibilité du fonds de solidarités aux producteurs agricoles,** l'État ne répond pas clairement sur les crédits garantis sur des entreprises particulières agricoles (coopératives, fruitières etc.) Le fonds de solidarité permet aux entreprises de moins de dix salariés dont le chiffre d'affaires est inférieur à un million d'euros de bénéficier d'une aide forfaitaire de 1500 euros.

Si le seuil de perte du chiffre d'affaires est passé de 70% à 50% avec une application dès le mois de mars, il est nécessaire d'étudier le lissage de l'activité sur plusieurs mois pour élargir le champ de couverture des personnes éligibles. De plus, il est primordial de garantir que l'accès au crédit soit fluide, sans créer de distorsions selon la taille des entreprises (par exemple entre PME et ETI).

- **Revoir les règles européennes d'appels d'offre afin de permettre le recours aux produits locaux dans la restauration collective** notamment la révision de la section 3 de la directive 2014/24/UE, qui traduit le principe de non-discrimination et d'égalité d'accès aux marchés publics des traités européens en permettant l'exclusion des marchés publics de restauration collective.
- **Accélérer l'activation du plan protéines végétales**, qui doit contribuer à la résilience de notre système de production alimentaire ;

Agir au niveau français :

- **Réduire la TVA sur 1000 produits alimentaires de première nécessité.** Le taux de TVA sur ces produits prioritairement locaux et de haute valeur nutritionnelle passera ainsi du taux réduit de TVA de 5,5 % au taux super-réduit de 2,1 %.
- **Réduire la TVA sur la vente directe des produits des agriculteurs** afin de développer les circuits courts. La vente directe de produits agricoles locaux augmentera le revenu des agriculteurs français et permettra également de réduire les émissions de gaz à effet de serre. Cette mesure pourrait également être ouverte à l'artisanat. Cela répond à la fois à l'urgence écologique et à l'impératif économique de soutenir nos producteurs.
- **Garantir la gratuité des péages, au moins pour certains produits nécessaires** semble nécessaire alors que le coût du transport ne cesse d'augmenter (de 25 à 50 % supplémentaires).
- **Faire participer l'État au paiement de la prime de 1000 euros à 2000 euros pour les PME/TPE** en lui faisant financer exceptionnellement les cotisations salariales des employés.
- **Ne pas ajouter de contraintes aux producteurs en décalant l'entrée en vigueur** de certains dispositifs, notamment de la loi EGALIM qui augmenterait les charges des producteurs agricoles et des entreprises de l'agroalimentaire. Notamment le maintien de l'exonération des charges pour les employeurs de main d'œuvre saisonnière.
- **Réformer le plafond des minimis pour les entreprises agricoles.** Les minimis sont aujourd'hui plafonnés à 20 000 euros pour les entreprises agricoles et par associé exploitant sur trois exercices consécutifs, alors qu'elles peuvent monter à près de 400 000 euros pour une entreprise normale. Il est nécessaire de faire évoluer cette politique et d'augmenter ces plafonds largement insuffisants pour une entreprise agricole.
- **Calculer les cotisations sociales des nouveaux installés sur l'année en cours** plutôt que sur la moyenne des trois dernières années ou sur l'année précédente.

- **Rendre plus attractif et protecteur le travail saisonnier** notamment en permettant aux travailleurs saisonniers de cumuler le revenu de solidarité active (RSA) et un emploi saisonnier dans une exploitation ;
- **Garantir l'accessibilité aux produits de qualité, en abaissant le taux de la taxe sur la valeur ajoutée (TVA)** et en plafonnant la marge sur un panel de référence de produits alimentaires à haute valeur nutritionnelle.
- **Protéger l'agriculture française en envisageant l'extension du champ des actifs stratégiques** aux biens agricoles et alimentaires et au foncier agricole.

2. Soutenir les filières fragilisées

Filière horticole

- Exonérer de taxe sur les surfaces commerciales (TASCOM) les professionnels disposant de surfaces commerciales, en assurant la compensation de la perte de recettes pour les collectivités territoriales par l'État.
- Mettre en place un plan d'aide et de soutien à l'activité, coordonné avec les collectivités territoriales, comprenant des mesures de compensation directe des pertes de chiffre d'affaires.

Filière laitière sous signes de qualité et d'origine

- Instaurer un financement d'urgence en vue de l'écoulement des produits périssables.
- Accompagner la structuration d'un dialogue avec les collectivités et les associations pour organiser de nouveaux circuits de distribution.

Filière équine

- Mettre en place un fonds spécial pour permettre la compensation d'une partie des pertes économiques de la filière équine ;
- Appliquer un taux de TVA de 5,5 % aux prestations facturées à compter du 15 mars 2020.

Filière biocarburants

- Prévoir une aide fiscale sur l'éthanol et le biodiesel pour soutenir les filières des biocarburants en incitant les pétroliers à augmenter les volumes d'incorporation.
- Porter, au niveau européen, le rehaussement du taux d'incorporation de biocarburants conventionnels aujourd'hui plafonné à 7 % de l'énergie contenue dans les carburants.

3. Garantir des débouchés aux filières agroalimentaires

- **Mobiliser la restauration ouverte afin qu'elle s'approvisionne avec des produits de filières impactées par la crise** (fromage AOP, viande de petites filières etc.)
- **Maintenir les contrôles à l'importation des produits extérieurs et faciliter les exportations par la dématérialisation des démarches administratives**, afin de gagner du temps et d'éviter des embouteillages à l'exportation.
- **Simplifier les procédures d'appel d'offre et accroître la part de production française au sein de la restauration hors domicile** en clarifiant notamment le 1^o de l'article L. 230-5-1 du code rural et de la pêche maritime pour préciser la notion « d'externalités environnementales » en indiquant qu'il s'agit des émissions de gaz à effet de serre liées au transport des produits.

4. Garantir des relations commerciales équilibrées

- **Promouvoir les produits nationaux et de qualité en rayon** (campagnes promotionnelles exceptionnelles).
- **Accélérer et simplifier le référencement des produits locaux par les GMS.**
- **Créer auprès du ministère de l'Agriculture et de l'Alimentation, une cellule de surveillance des prix d'achat et des prix de vente en grandes surfaces**, en présence de parlementaires chargés du contrôle de l'action du gouvernement et des interprofessions.
- **Imposer un taux de références alimentaires locales (aire régionale) au sein des références alimentaires de la grande distribution.**
- **Œuvrer pour une meilleure répartition de la valeur entre les différents maillons de la chaîne et mettre en lumière les éventuels abus survenus pendant la crise.**
- **Renforcer les contrôles de la direction générale de la concurrence, de la consommation et de la répression des fraudes (DGCCRF) et clarifier le cadre des contrats entre vendeurs et acheteurs sur l'existence des contrats obligatoires, ainsi que sur leur contenu** pour contrer la subsistance de pratiques de concurrence déloyale, ou réouvertures de clauses de négociations et des clauses de formules de prix.
- **Favoriser la structuration de certaines filières**, en nommant, par exemple, dans le cas de la filière betteraves à sucre, un délégué interministériel.

Annexe 4 : Propositions des Républicains sur l'immigration

LE BILAN ACCABLANT DU GOUVERNEMENT : RECORD D'IMMIGRATION LÉGALE ET ILLÉGALE, NOMBRE DÉRISOIRE D'EXPULSIONS

Record d'immigration : 276 576 titres de séjour délivrés en 2019 (+ 7 % en un an, de + 20 % en trois ans et de + 49 % par rapport à la moyenne du quinquennat de Nicolas Sarkozy). Le gouvernement n'a pris aucune mesure pour réduire l'immigration : il a même étendu la réunification familiale aux frères et sœurs des réfugiés mineurs dans la loi asile et immigration d'avril 2018.

Pire, dans ses annonces du 6 novembre 2019, les quotas sur l'immigration économique visent à l'augmenter et non la réduire (Christophe Castaner ayant admis que l'objectif était de « favoriser l'immigration économique ») et annonce le doublement de l'immigration étudiante déjà largement détournée. Par ailleurs, le gouvernement veut « protéger l'immigration familiale » qui est la première porte d'entrée de l'immigration en France.

Augmentation des régularisations d'immigrés illégaux : 31 188 « admissions exceptionnelles au séjour » en 2019 (+ 63 % par rapport à la moyenne du quinquennat de Nicolas Sarkozy). Depuis la circulaire du 28 novembre 2012 dite « circulaire Valls », près de 200 000 immigrés illégaux ont été régularisés. C'est une prime à l'illégalité qui alimente la violation de nos frontières et de notre droit.

Record de nouvelles demandes d'asile : 132 614 nouvelles demandes en 2019 (+ 55 % en trois ans). Les deux tiers des demandes d'asile sont infondées. La France devient cette année le premier pays européen en nombre de nouvelles demandes d'asile.

Record du budget de l'Aide médicale d'État (AME) et de l'immigration illégale : le budget de l'AME a doublé en 10 ans pour atteindre 934 millions d'euros en 2019 pour 318 000 bénéficiaires fin 2018. Un rapport de l'IGF et de l'IGAS indique que 51% des immigrés illégaux seraient bénéficiaires de l'AME, ce qui signifie qu'il y aurait sur notre sol plus de 600 000 immigrés illégaux.

Record du nombre de mineurs non accompagnés (MNA) qui sont passés de 264 à 40 000 en 20 ans selon le directeur général de l'Assemblée des départements de France (ADF), Pierre Monzani. Il estime le coût de leur prise en charge à « pratiquement de 2 milliards d'euros » par an pour les départements.

Nombre dérisoire d'expulsions : 96 % des déboutés du droit d'asile ne sont pas expulsés selon un rapport de la Cour des comptes d'octobre 2015. Et jamais les mesures d'éloignement ont été aussi peu appliquées : moins d'une sur six a été exécutée en 2018 (rapport du Sénat sur le PLF 2020). Le gouvernement se félicite d'une augmentation de 21 % des retours forcés en 2019 mais elle demeure dérisoire comparée au nombre de nouveaux déboutés du droit d'asile : + 3229 expulsions par rapport à 2018 alors qu'il y a eu en un an 59 125 nouveaux déboutés du droit d'asile, soit autant d'immigrés illégaux supplémentaires. Selon Eurostat, l'Allemagne expulse deux fois plus que la France (29 055 depuis l'Allemagne contre 15 445 expulsions depuis la France en 2018). Par ailleurs, il est ahurissant que les crédits de la lutte contre l'immigration illégale soient en baisse de 10% en 2020 (PLF 2020).

NOS PROPOSITIONS

Au niveau européen :

1. Arrêter l'immigration illégale

- Étudier les demandes d'asile en amont de l'arrivée sur le sol européen dans des centres internationaux sur les rives Sud de la Méditerranée ou dans les pays d'origine ; le rejet de la demande d'asile implique une interdiction d'entrée sur le territoire européen.
- **Mettre en œuvre une force navale européenne** pour ramener systématiquement les bateaux de migrants sur les côtes africaines et neutraliser les filières mafieuses d'immigration illégale. Doter l'Europe d'un véritable corps de garde-côtes et de garde-frontières pour contrer l'immigration illégale. Tripler le budget de Frontex et porter à 10 000 le nombre d'agents (320 millions d'euros et 1000 agents aujourd'hui) pour systématiser le contrôle aux frontières extérieures.
- **Conclure un partenariat avec l'Union africaine** (qui reçoit 200 millions d'euros d'aide de fonctionnement de l'Union européenne) et le Parlement panafricain afin d'empêcher les départs d'immigrés illégaux et les tragédies en Méditerranée.
- Établir un tronc commun entre les listes européennes de pays sûrs et interdire le dépôt d'une demande d'asile pour les ressortissants des pays concernés.
- **Réviser les accords de Schengen** pour permettre le maintien du contrôle aux frontières françaises face à la pression migratoire. Cesser l'extension de l'espace Schengen et cesser l'élargissement de l'Union européenne.
- **Conditionner l'aide au développement au retour des immigrés illégaux** (délivrance des laissez-passer consulaires dans les délais utiles). Mettre en œuvre un grand plan de développement pour l'Afrique, notamment pour s'assurer que soient mis en place des États civils dans tous les pays de départ.

La seule manière de dissuader l'immigration illégale et d'éviter les tragédies en Méditerranée, c'est d'instaurer une règle claire : si vous entrez illégalement en Europe, vous n'avez aucune chance d'obtenir un titre de séjour.

Au niveau national :

2. Plafonner l'immigration légale en fonction de nos capacités d'intégration

Il faut organiser un référendum constitutionnel pour permettre de lever les verrous jurisprudentiels ou conventionnels qui empêchent la France de décider de sa politique migratoire.

- **Inscrire dans notre Constitution un plafond d'immigration annuel** voté par le Parlement afin de réduire l'ensemble de l'immigration (familiale, étudiante, humanitaire, économique) car elle dépasse nos capacités d'intégration. Si le solde des immigrés (entrées moins sorties) demeure aussi élevé (191 000 en 2017), il y aura un million d'immigrés légaux supplémentaires sur le quinquennat. En revenant à un niveau d'immigration raisonnable (comme il y a une vingtaine d'années, lorsqu'environ 100 000 titres de séjour étaient délivrés chaque année), la part des immigrés dans la population se stabilisera. Des plafonds pourraient être décidés par zone géographique.
- **Restreindre drastiquement l'immigration familiale** en durcissant les critères de durée, de ressources et de logement et en exigeant un niveau minimal de langue et d'intégration (comme au Royaume-Uni ou chez la plupart de nos voisins européens). Revenir sur l'extension de la réunification familiale aux frères et sœurs des réfugiés mineurs. Le demandeur du regroupement familial doit résider régulièrement en France depuis au moins 18 mois, durée qui pourrait être allongée à trois ans. Pour faire venir six membres de sa famille, il suffit aujourd'hui de toucher 1,2 SMIC. Ces conditions doivent être drastiquement durcies et étendues à l'ensemble de l'immigration familiale ; elles doivent s'accompagner d'un renforcement de la lutte contre les mariages blancs et gris sur les modèles danois ou américain.

3. Expulser les immigrés illégaux, délinquants et criminels

- **Arrêter de régulariser les étrangers** entrés illégalement sur notre sol qui doivent être systématiquement expulsés. Rétablir le délit de séjour illégal et renforcer la lutte contre le travail illégal. Pour s'assurer de la bonne exécution des expulsions, les demandeurs d'asile et étrangers en situation irrégulière doivent tous être identifiés (biométrique).
- **Placer en centre de rétention administrative les déboutés du droit d'asile** et les demandeurs d'asile provenant de pays sûrs afin de les raccompagner systématiquement dans leur pays.
- **Expulser les étrangers islamistes ou criminels** (plus d'un prisonnier sur cinq est de nationalité étrangère, soit 15 000 personnes). Commettre un crime doit entraîner systématiquement le retrait du titre de séjour et l'expulsion du territoire national. Aujourd'hui, le nombre de ces retraits est dérisoire. Par exemple, sur les quelque 368 000 réfugiés légalement en France, moins de 500 par an (soit 0,1%) se voient retirer leur titre de séjour dont une infime partie parce qu'ils ont commis un crime ou un délit (rapport de Valérie Boyer sur le PLF 2020).

4. Conditionner l'accès des étrangers aux prestations sociales

- **Créer une Aide médicale d'urgence (AMU) pour remplacer l'AME** et ne prendre en charge que les soins d'urgence et les maladies contagieuses des immigrés illégaux. Il s'agit de nous aligner sur nos voisins européens : 24 pays européens sur 28 ne prennent en charge que les soins d'urgence.
- **Supprimer l'accès des demandeurs d'asile à la PUMA** et leur faire bénéficier de la nouvelle AMU. On ne connaît aujourd'hui ni le nombre de demandeurs d'asile ayant accès à la PUMA ni le coût que cela représente.
- **Conditionner l'accès des étrangers aux prestations sociales** (RSA, allocations familiales, ASPA...) en instaurant une durée minimale de travail et de cotisations. Aujourd'hui, l'accès au RSA n'est conditionné qu'à une durée de résidence de 5 ans (15 ans à Mayotte) mais aucune durée de travail ; l'ASPA (ex-minimum vieillesse) est conditionnée à 10 ans de résidence ; les allocations logement et familiales ne sont pas conditionnées à une durée de résidence. L'accès des étrangers à l'ensemble des prestations sociales doit être conditionné à une durée de cotisations minimale de trois ans.

5. Restreindre l'accès à la nationalité française

- **Restreindre l'accès à la nationalité en revenant à la loi Pasqua** de 1993. L'obtention de la nationalité doit être conditionnée à la manifestation de la volonté de devenir Français et au respect de notre culture et de nos valeurs.

Annexe 5 : Plan d'urgence des Républicains pour sauver la culture

Les Républicains veulent sauver le secteur de la culture grâce à des mesures exceptionnelles à la fois sur le court terme et le moyen terme, présentées le 9 juin 2020 :

- un plan d'urgence de 350 millions d'euros afin de soutenir ce secteur fragilisé et lui permettre de survivre à la crise ;
- un plan de relance global à moyen et long terme avec des propositions de réformes structurantes pour permettre au secteur culturel de rebondir et de se consolider au cours de l'année prochaine en refondant les politiques publiques de la culture.

À court terme (avant la rentrée), il est indispensable de prendre des mesures à la hauteur de la crise pour que survivent les acteurs de la culture. Nous proposons trois mesures fortes :

- **Garantir le maintien du chômage partiel** jusqu'à la fin de l'année pour les TPE et PME culturelles.
- **Annuler les charges fiscales et sociales des TPE et PME** selon le principe « zéro recette, zéro charge ».
- **Constituer un fonds de soutien à l'ensemble des acteurs de la culture** d'une valeur de départ de 50 millions d'euros, cofinancé aux deux tiers par l'État et à un tiers par les collectivités territoriales. Il sera alimenté par les crédits du Pass culture (50 millions d'euros en 2020) qui s'est révélé inefficace (seuls 17% des jeunes éligibles à l'expérimentation du Pass culture dans 14 départements se sont montrés intéressés).

Ces mesures générales doivent s'accompagner de mesures de relance spécifiques pour chaque pan du secteur culturel afin de les soutenir dans leur reprise d'activité.

1. Le spectacle vivant

- Prolonger le fonds d'urgence pour le spectacle vivant non subventionné (théâtre, cirque, compagnies de danse ou de théâtre) jusqu'en décembre 2020.
- Dans le respect des mesures sanitaires prévues à ce jour (notamment la jauge d'un tiers d'occupation des salles), inciter à tenir trois représentations à la place d'une dont deux financées par l'État et les collectivités. Cette mesure dont le coût serait de quelque 190 millions d'euros permettrait aux spectacles de reprendre et au monde du spectacle vivant de surmonter la crise.
- Créer un fond de soutien transitoire pour les « invisibles » afin de leur permettre de faire face.
- Créer un fonds d'urgence spécifique doté de 46 millions d'euros pour les ensembles indépendants qui ont pour la plupart de l'ordre de deux tiers de res-

sources propres et qui sont aujourd'hui dans une situation catastrophique.

- Ouvrir le bénéfice des crédits du Fonds national pour l'emploi pérenne dans le spectacle (FONPEPS) à des salles plus grandes, dans la mesure où ce fonds ne s'adresse pour l'instant qu'aux plus petites salles tout en disposant d'une enveloppe financière conséquente (15 millions d'euros non utilisés sur un budget total de 20 millions d'euros).
- Étendre le crédit d'impôt pour le spectacle vivant musical aux salles de théâtre et aux compagnies privées.

2. Le patrimoine

- Rénover et renforcer le dispositif fiscal Malraux permettant de restaurer les centres-villes, notamment en unifiant la réduction d'impôt à 30 % (aujourd'hui de 22 % en dehors des quartiers de la politique de la ville).
- Suspendre l'impôt sur la fortune immobilière (IFI) pour les propriétaires de monuments historiques ouverts au public.
- Exonérer durablement de prélèvements obligatoires les recettes du loto du patrimoine et les affecter intégralement à la sauvegarde du patrimoine.
- Simplifier les procédures de conventionnement des monuments historiques pour les propriétaires privés, en fixant à un an le délai maximum d'instruction des demandes d'exonération des droits de mutation et en instituant un principe d'acceptation tacite de celles-ci au-delà de ce délai.
- Maintenir le dispositif de soutien au mécénat d'entreprise que le gouvernement cherche à réduire.
- Assouplir temporairement les modalités d'application du dispositif du mécénat affecté aux monuments historiques privés : aujourd'hui, les éventuels bénéfices doivent obligatoirement être affectés exclusivement aux travaux, empêchant ainsi toute possibilité de constituer une réserve financière pour faire face à la situation post-confinement.
- Renforcer le soutien de l'État aux collectivités territoriales qui protègent le patrimoine, notamment en augmentant la contribution de l'État au fonds incitatif et partenarial pour les monuments historiques situés dans les communes à faibles ressources (FIP).

3. Le cinéma

- Autoriser la réouverture immédiate des salles de cinéma avec des mesures sanitaires adaptées.
- Encourager l'installation de cinémas en plein air ou en « *drive-in* ».
- Organiser une grande fête du cinéma à l'automne avec une campagne de promotion financée par l'État.
- Outre le fonds de soutien à la culture de 50 millions d'euros, mettre en place un système assurantiel pour les tournages qui doivent pouvoir reprendre dès maintenant.
- Flécher davantage les aides directes au cinéma indépendant et aux films d'au-

teur et utiliser plutôt des garanties de prêts pour les grandes productions.

4. L'audiovisuel

- Aligner le crédit d'impôt audiovisuel sur celui du cinéma (30 %).
- Créer un crédit d'impôt temporaire pour les investissements publicitaires des annonceurs afin de les encourager à réinvestir les médias rapidement (hors digital).
- Suspender la Taxe sur les services de télévision (TST) pour 2020, afin de répondre à la situation d'urgence rencontrée par les chaînes du fait de l'effondrement des ressources publicitaires. La perte de recettes pour le CNC devra être intégralement compensée pour lui permettre de jouer pleinement son rôle de soutien de la création.
- Transposer immédiatement la directive européenne sur les services de médias audiovisuels (SMA), la directive européenne sur le droit d'auteur et la directive « Câble-Satellite ».

5. Le livre

- Afin de soutenir le chiffre d'affaires des libraires assouplir le Code des marchés publics pour que l'État et les collectivités territoriales puissent privilégier les librairies indépendantes pour leurs commandes de manuels scolaires et des livres des médiathèques et bibliothèques. Les bibliothèques universitaires pourront aussi prioritairement acheter des livres aux librairies indépendantes.
- Conclure un partenariat avec La Poste afin de permettre aux libraires de bénéficier de conditions de coût et de délai préférentiels.
- Créer une aide logistique aux libraires pour développer la vente en ligne. Les plateformes communes de vente en ligne de libraires doivent être encouragées.
- Élargir le fonds pour les auteurs mis en place par le gouvernement.
- Inciter l'audiovisuel public à consacrer un temps d'antenne nettement plus important à la littérature.

6. Les arts plastiques

Pour soutenir les galeries :

- Annuler toutes les charges fiscales et sociales selon le principe « zéro recette, zéro charge » des galeries dont le chiffre d'affaires est inférieur à un million d'euros hors année 2020.
- Créer un contrat de trois ans pour installer une relation stable entre artistes et galeries.

- Instaurer une aide financière à l'installation et au regroupement de galeries permettant de mutualiser les frais de fonctionnement. Les collectivités territoriales pourraient également mettre à disposition des friches pour l'installation de plusieurs galeries mutualisées.
- Créer un réseau européen de galeries dans les grandes métropoles permettant de présenter les artistes français avec une clause de réciprocité pour les artistes européens en France (en s'appuyant sur les Instituts français).
- Créer au Grand palais une grande foire des galeries françaises, financée par l'État, destinée à promouvoir la scène française, orientée vers une démarche de collectionneurs prenant en compte l'éducation artistique et culturelle, et pouvant se décliner dans les régions avec l'appui des FRAC et des CAC.

Pour soutenir les artistes :

- Instaurer un « droit de suite » afin de rémunérer les artistes lors de la vente de leurs œuvres sur le second marché : une part de la plus-value réalisée par le vendeur d'une œuvre d'art devra être reversée à l'auteur.
- Créer un « droit de représentation » dans les grandes institutions culturelles afin de rémunérer les artistes exposés : une part des recettes de billetterie des expositions devra être reversée aux auteurs vivants des œuvres exposées.
- Lancer une campagne « 1000 commandes pour 1000 artistes » afin de relancer les commandes privées, en complément de la commande publique. Il faut faire des collectionneurs et des grandes fondations non plus seulement des acheteurs, mais d'abord des mécènes et des promoteurs d'artistes.
- Faire respecter de manière exemplaire le 1 % artistique, dans la construction et la rénovation des bâtiments publics.
- Faire respecter de manière exemplaire le 1 % artistique, dans la construction et la rénovation des bâtiments publics.

Juillet 2020

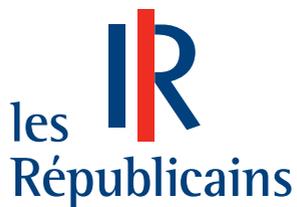


Direction des études
Conception : Studio Graphique LR ©
Achevé d'imprimer en juillet 2020
Impression EVOLUTION GRAPHIC.

Contacts :

Presse : servicepresse@republicains.fr – 01.40.76.60.44

Etudes : etudes@republicains.fr – 01.40.76.62.75



Retrouvez toute notre actualité sur
www.republicains.fr